

**Titre: Moteur de recherche pour le tarif dentaire AA/AM/AI (navigateur tarifaire hors ligne)**

Numéro du tarif: 222

Contenu: Catalogue de prestations du tarif dentaire AA/AM/AI

Entrée en vigueur: 1<sup>er</sup> janvier 2018

Etat de traitement: 18 décembre 2024

Version: V2.00 / 1<sup>er</sup> janvier 2025

Partenaires tarifaires: - Commission des tarifs médicaux LAA (CTM)  
(parties contractantes) - Suva, assurance militaire  
- Office fédéral des assurances sociales (OFAS), assurance-invalidité  
- Société suisse des médecins-dentistes SSO

Realisé par le Service central des tarifs médicaux LAA (SCTM) / Contact: [www.mtk-ctm.ch](http://www.mtk-ctm.ch)

Conditions d'utilisation:

Le catalogue de prestations du tarif dentaire contenu dans le présent navigateur tarifaire hors ligne s'applique au domaine des assurances sociales AA/AM/AI et peut être librement consulté par toute personne intéressée.

Les fournisseurs de prestations (à savoir les membres de la SSO et les signataires individuels de la convention tarifaire) sont autorisés à facturer sur cette base aux assureurs sociaux les prestations fournies aux assurés AA/AM/AI. **Toute autre utilisation du navigateur hors ligne est expressément interdite.**

© Le contenu, la présentation et l'application logicielle ne peuvent être modifiés qu'avec l'accord du Service central des tarifs médicaux LAA (SCTM).

La Société suisse des médecins-dentistes SSO est l'éditrice du barème de facturation pour les patients privés (DENTOTAR®). De plus amples informations sur DENTOTAR® et sur les conditions d'utilisation qui s'y appliquent sont disponibles sur [www.sso.ch](http://www.sso.ch).

## Table des matières

00 Généralités .....	3
01 Prestations générales .....	4
02 Hygiène bucco-dentaire, prophylaxie .....	26
03 Parodontologie .....	31
04 Dysfonctions et myoarthropathies (MAP) .....	41
05 Chirurgie dentaire, chirurgie orale .....	49
06 Chirurgie maxillo-faciale .....	77
07 Endodontie .....	95
08 Soins conservateurs .....	107
09 Prothèses .....	124
10 Couronnes et ponts .....	135
11 Orthopédie dento-faciale .....	151
12 Assistance opératoire, usage du bloc opératoire, surveillance post-opératoire .....	178
15 Prestations groupées Plus .....	180
19 Matériel .....	212
20 Positions cluster .....	214

## Chapitre 00: Généralités

## Chapitre 01: Prestations générales

### Chapitre 01.01: Examen

4.0000 Examen; deuxième avis	
Validité	01.01.25 - 31.12.99
Pt (AA/AM/AI)	73.20
Pt (PP) max	84.20
Pt (PP) min	62.20
Taux de TVA	Aucun taux
Chapitre	01.01
Prise en charge	AA/AM/AI
Membre du LP	4.0000.LP

Comprend:

- l'examen des dents pour le dépistage des caries, des défauts des tissus durs, des changements de teinte interne, des hypoplasies (défauts suite à des influences chimico-mécaniques);
- l'inspection de la cavité buccale, des muqueuses buccales et de la région apicale;
- les requêtes du patient;
- l'anamnèse familiale et personnelle.

Ne peut être facturée qu'une seule fois par patient dans un délai de douze mois et dans le même cabinet.

Prestation 4.0000 non cumulable avec

- Prestation 4.0020 «Examen restreint»

### 4.0000.LP Examen AA/AM

## 4.0010 Examen périodique (recall)

Validité	01.01.25 - 31.12.99
Pt (AA/AM/AI)	48.80
Pt (PP) max	56.10
Pt (PP) min	41.50
Taux de TVA	Aucun taux
Chapitre	01.01
Prise en charge	AA/AM/AI
Membre du LP	4.0000.LP

- Examen dans les douze mois qui suivent la dernière consultation dans le même cabinet

Comprend:

- l'examen des dents pour le dépistage des caries, des défauts des tissus durs, des changements de teinte interne, des hypoplasies (défauts suite à des influences chimico-mécaniques);
- l'inspection de la cavité buccale, des muqueuses buccales et de la région apicale;
- les requêtes du patient;
- l'anamnèse familiale et personnelle.

Prestation 4.0010 non cumulable avec

- Prestation 4.0020 «Examen restreint»

## 4.0020 Examen restreint

Validité	01.01.25 - 31.12.99
Pt (AA/AM/AI)	33.10
Pt (PP) max	38.10
Pt (PP) min	28.10
Taux de TVA	Aucun taux
Chapitre	01.01
Prise en charge	AA/AM/AI
Membre du LP	4.0020.LP, 4.2530.LP, 4.2550.LP

- L'examen est limité aux régions douloureuses, sinon les positions 4.0000 ou 4.0010 sont applicables.
- Applicable au patient en urgence, ou patient aigu

Prestation 4.0020 non cumulable avec

- Prestation 4.0000 «Examen; deuxième avis»
- Prestation 4.0010 «Examen périodique (recall)»

## 4.0020.LP Examen restreint en cas d'urgence / rechute AA/AM

**4.0030 Examen restreint par le médecin-dentiste durant une séance d'hygiène dentaire**

Validité	01.01.25 - 31.12.99
Pt (AA/AM/AI)	34.90
Pt (PP) max	40.10
Pt (PP) min	29.70
Taux de TVA	Aucun taux
Chapitre	<b>01.01</b>
Prise en charge	AA/AM/AI

- Le contrôle de l'hygiène bucco-dentaire par le médecin-dentiste est inclus.
- Ne peut être facturée que par le médecin-dentiste.

**4.0040 Examen du patient en urgence de 20 à 7 heures**

Validité	01.01.25 - 31.12.99
Pt (AA/AM/AI)	146.40
Pt (PP) max	168.40
Pt (PP) min	124.40
Taux de TVA	Aucun taux
Chapitre	<b>01.01</b>
Prise en charge	AA/AM/AI
Membre du LP	<b>4.0040.LP</b>

Prestation **4.0040** non cumulable avec

- Prestation **4.0050** «Examen du patient en urgence le dimanche ou un jour férié»

**4.0040.LP Examen du patient en urgence de 20 à 7 heures AA/AM**
**4.0050 Examen du patient en urgence le dimanche ou un jour férié**

Validité	01.01.25 - 31.12.99
Pt (AA/AM/AI)	122.00
Pt (PP) max	140.30
Pt (PP) min	103.70
Taux de TVA	Aucun taux
Chapitre	<b>01.01</b>
Prise en charge	AA/AM/AI
Membre du LP	<b>4.0050.LP</b>

Sont considérés comme jours fériés ceux en vigueur au domicile du cabinet. Cette position s'applique le dimanche et les jours fériés y compris la veille à partir de 17 heures.

Prestation **4.0050** non cumulable avec

- Prestation **4.0040** «Examen du patient en urgence de 20 à 7 heures»

**4.0050.LP Examen du patient en urgence le dimanche ou un jour férié AA/AM**

**4.0055.LP Documentation finale AA/AM****Chapitre 01.02: Examen effectué dans le cadre des soins dentaires scolaires**

Les prestations définies par les positions 4.0060, 4.0070, 4.0090 et 4.0100 ne sont pas remboursées par les assureurs AA/AM/AI.

**4.0060 Triage/dépistage à l'école, participation de l'assistante dentaire comprise, par tranche de 15 min.**

Validité	01.01.25 - 31.12.99
Pt (PP) max	92.20
Pt (PP) min	68.20
Taux de TVA	Aucun taux
Chapitre	<b>01.02</b>
Prise en charge	

- N'est pas remboursée par les assureurs AA/AM/AI
- L'indemnité de déplacement est calculée au moyen de la position 4.0350

**4.0070 Triage/dépistage au cabinet, participation de l'assistante dentaire comprise, par tranche de 15 min.**

Validité	01.01.25 - 31.12.99
Pt (PP) max	104.20
Pt (PP) min	77.00
Taux de TVA	Aucun taux
Chapitre	<b>01.02</b>
Prise en charge	

N'est pas remboursée par les assureurs AA/AM/AI

**4.0090 Examen de l'élcolier**

Validité	01.01.25 - 31.12.99
Pt (PP) max	56.10
Pt (PP) min	41.50
Taux de TVA	Aucun taux
Chapitre	<b>01.02</b>
Prise en charge	

- N'est pas remboursée par les assureurs AA/AM/AI
- Contrôle clinique de la carie, état de la denture, appréciation de l'hygiène bucco-dentaire, bilan orthodontique sommaire.

## 4.0100 Examen périodique de l'écolier

Validité	01.01.25 - 31.12.99
Pt (PP) max	38.10
Pt (PP) min	28.10
Taux de TVA	Aucun taux
Chapitre	01.02
Prise en charge	

- N'est pas remboursée par les assureurs AA/AM/AI

Lorsque le dernier examen remonte à moins de six mois. Position également applicable à l'examen collectif.

## Chapitre 01.03: Information du patient

### 4.0110 Instruction et information du patient

Validité	01.01.25 - 31.12.99
Pt (AA/AM/AI)	52.30
Pt (PP) max	60.10
Pt (PP) min	44.50
Taux de TVA	Aucun taux
Chapitre	01.03
Prise en charge	AA/AM/AI

Instruction et information du patient sur les risques et les conséquences possibles d'une intervention dentaire.

Le genre et l'étendue de l'information doivent être consignés dans le dossier du patient.  
Ne peut être facturé qu'une fois par planification du traitement

Prestation 4.0110 non cumulable avec

- Prestation 4.2500 «Première évaluation et information du patient, par cas»
- Prestation 4.0120 «Information, discussion ou téléphone avec le patient/les parents.»

### 4.0120 Information, discussion ou téléphone avec le patient/les parents.

Validité	01.01.25 - 31.12.99
Pt (AA/AM/AI)	73.20
Pt (PP) max	84.20
Pt (PP) min	62.20
Taux de TVA	Aucun taux
Chapitre	01.03
Prise en charge	AA/AM/AI
Membre du LP	4.0000.LP

- Information du patient/des parents sur le mode et le déroulement du traitement, les matériaux d'obturation utilisés, etc.
- Téléphone dont la durée excède 5 min.; nature et l'étendue sont à capturer dans le dossier.
- Ne peut être facturée que trois fois en 6 mois.

Prestation 4.0120 non cumulable avec

- Prestation 4.0110 «Instruction et information du patient»

## Chapitre 01.04: Rendez-vous manqué

Les assureurs AA/AM/AI ne remboursent pas les rendez-vous manqués (positions 4.0130, 4.0140 et 4.0145).

### 4.0130 Rendez-vous manqué chez le médecin-dentiste, par tranche de 15 min.

Validité	01.01.25 - 31.12.99
Pt (PP) max	84.20
Pt (PP) min	62.20
Taux de TVA	Aucun taux
Chapitre	01.04
Prise en charge	

N'est pas remboursée par les assureurs AA/AM/AI

### 4.0140 Rendez-vous manqué chez l'hygiéniste dentaire, par tranche de 15 min.

Validité	01.01.25 - 31.12.99
Pt (PP) max	36.10
Pt (PP) min	26.70
Taux de TVA	Aucun taux
Chapitre	01.04
Prise en charge	

N'est pas remboursée par les assureurs AA/AM/AI

### 4.0145 Rendez-vous manqué chez l'assistante en prophylaxie, par tranche de 15 min.

Validité	01.01.25 - 31.12.99
Pt (PP) max	28.10
Pt (PP) min	20.70
Taux de TVA	Aucun taux
Chapitre	01.04
Prise en charge	

N'est pas remboursée par les assureurs AA/AM/AI

## Chapitre 01.05: Soins hors du cabinet

### 4.0150 Supplément pour soins hors du cabinet de 7 à 20 heures

Validité	01.01.25 - 31.12.99
Pt (AA/AM/AI)	24.40
Pt (PP) max	28.10
Pt (PP) min	20.70
Taux de TVA	Aucun taux
Chapitre	01.05
Prise en charge	AA/AM/AI

Supplément pour soins à l'hôpital/au home ou au domicile du patient de 7 à 20 heures

Prestation 4.0150 non cumulable avec

- Prestation 4.0200 «Visite à l'hôpital/au home durant un traitement en cours»

#### 4.0160 Supplément pour soins hors du cabinet la nuit de 20 à 7 heures

Validité	01.01.25 - 31.12.99
Pt (AA/AM/AI)	33.10
Pt (PP) max	38.10
Pt (PP) min	28.10
Taux de TVA	Aucun taux
Chapitre	<b>01.05</b>
Prise en charge	AA/AM/AI

Supplément pour soins à l'hôpital/au home ou au domicile du patient commandés et fournis de 20 à 7 heures

Prestation **4.0160** non cumulable avec

- Prestation **4.0200** «Visite à l'hôpital/au home durant un traitement en cours»

#### 4.0170 Supplément pour soins en urgence hors du cabinet

Validité	01.01.25 - 31.12.99
Pt (AA/AM/AI)	19.20
Pt (PP) max	22.10
Pt (PP) min	16.30
Taux de TVA	Aucun taux
Chapitre	<b>01.05</b>
Prise en charge	AA/AM/AI

Supplément pour soins urgents à l'hôpital/au home ou au domicile du patient, imprévisibles et qui ne peuvent être différés.

- Cumulable avec la position **4.0150**; soins dans l'heure qui suit l'appel

Prestation **4.0170** non cumulable avec

- Prestation **4.0200** «Visite à l'hôpital/au home durant un traitement en cours»

#### 4.0180 Supplément pour soins hors du cabinet le dimanche ou un jour férié

Validité	01.01.25 - 31.12.99
Pt (AA/AM/AI)	41.80
Pt (PP) max	48.10
Pt (PP) min	35.50
Taux de TVA	Aucun taux
Chapitre	<b>01.05</b>
Prise en charge	AA/AM/AI

Supplément pour soins à l'hôpital/au home ou au domicile du patient le dimanche ou un jour férié

Prestation **4.0180** non cumulable avec

- Prestation **4.0200** «Visite à l'hôpital/au home durant un traitement en cours»

**4.0190 Temps d'attente à l'hôpital/au home, par tranche de 15 min.**

Validité	01.01.25 - 31.12.99
Pt (AA/AM/AI)	83.70
Pt (PP) max	96.30
Pt (PP) min	71.10
Taux de TVA	Aucun taux
Chapitre	<b>01.05</b>
Prise en charge	AA/AM/AI

Peut être facturée au maximum deux fois par jour d'intervention.

Prestation **4.0190** non cumulable avec

- Prestation **4.0200** «Visite à l'hôpital/au home durant un traitement en cours»

**4.0200 Visite à l'hôpital/au home durant un traitement en cours**

Validité	01.01.25 - 31.12.99
Pt (AA/AM/AI)	29.60
Pt (PP) max	34.00
Pt (PP) min	25.20
Taux de TVA	Aucun taux
Chapitre	<b>01.05</b>
Prise en charge	AA/AM/AI

Prestation **4.0200** non cumulable avec

- Prestation **4.0150** «Supplément pour soins hors du cabinet de 7 à 20 heures»
- Prestation **4.0160** «Supplément pour soins hors du cabinet la nuit de 20 à 7 heures»
- Prestation **4.0170** «Supplément pour soins en urgence hors du cabinet»
- Prestation **4.0180** «Supplément pour soins hors du cabinet le dimanche ou un jour férié»
- Prestation **4.0190** «Temps d'attente à l'hôpital/au home, par tranche de 15 min.»

**Chapitre 01.06: Rémunération en fonction du temps consacré****4.0240 Prestations non facturées**

Validité	01.01.25 - 31.12.99
Pt (AA/AM/AI)	0.00
Pt (PP) max	0.00
Pt (PP) min	0.00
Taux de TVA	Aucun taux
Chapitre	<b>01.06</b>
Prise en charge	AA/AM/AI
Membre du LP	<b>4.0240.LP</b>

Note pour le dossier du patient.

**4.0240.LP Prestations non facturées AA / AM**

#### 4.0250 Temps supplémentaire consacré, par tranche de 5 min.

Validité	01.01.25 - 31.12.99
Pt (AA/AM/AI)	36.60
Pt (PP) max	42.10
Pt (PP) min	31.10
Taux de TVA	Aucun taux
Chapitre	<b>01.06</b>
Prise en charge	AA/AM/AI

Pour les assureurs AA/AM/AI: toujours avec une justification écrite jointe à la facture.

#### 4.0252 Planification du traitement et des coûts, uniquement pour les cas complexes

Validité	01.01.25 - 31.12.99
Pt (AA/AM/AI)	36.60
Pt (PP) max	42.10
Pt (PP) min	31.10
Taux de TVA	Aucun taux
Chapitre	<b>01.06</b>
Prise en charge	AA/AM/AI

- Par tranche de 5 min.
- Temps max. facturable plafonné à 60 min.
- Ne peut être facturée qu'une seule fois par cas
- Pour les assureurs AA/AM/AI: toujours une justification écrite jointe avec estimation des coûts

### Chapitre 01.07: Concertation entre confrères et expertise

Concertation entre confrères:

Examen du patient par un deuxième médecin en présence du médecin-dentiste traitant; évaluation et discussion du cas sous les angles du diagnostic, des soins et du pronostic.

Expertise :

Examen du patient et évaluation du cas en l'absence du médecin-dentiste traitant et sans discussion avec ce dernier.

Ne sont pas considérés comme concertation entre confrères ou comme expertise, même en présence du médecin-dentiste traitant:

- le premier examen d'un patient référé pour reprise du traitement ou réalisation d'une intervention chirurgicale
- les examens radiologiques
- les examens complémentaires effectués par un médecin spécialiste sans procéder à une évaluation d'ensemble
- les éventuels contrôles ultérieurs effectués par l'expert consulté

#### 4.0260 Honoraires de l'expert consulté

Validité	01.01.25 - 31.12.99
Pt (AA/AM/AI)	188.30
Pt (PP) max	216.50
Pt (PP) min	160.10
Taux de TVA	Aucun taux
Chapitre	<b>01.07</b>
Prise en charge	AA/AM/AI

Les prestations supplémentaires peuvent être facturées selon le tarif. Cette position comprend un rapport à l'attention du médecin-dentiste traitant avec copie à l'assurance.

**4.0270 Honoraires du médecin-dentiste traitant**

Validité	01.01.25 - 31.12.99
Pt (AA/AM/AI)	73.20
Pt (PP) max	84.20
Pt (PP) min	62.20
Taux de TVA	Aucun taux
Chapitre	<b>01.07</b>
Prise en charge	AA/AM/AI

- Ne peut être facturée que lors de concertations entre confrères.
- Indemnité de déplacement éventuelle facturée au moyen des positions **4.0350** et **4.0360**

**Chapitre 01.08: Consultation****4.0300 Taxe de base pour la désinfection de la place de travail**

Validité	01.01.25 - 31.12.99
Pt (PP) max	16.00
Pt (PP) min	11.80
Taux de TVA	Aucun taux
Chapitre	<b>01.08</b>
Prise en charge	

N'est pas remboursée par les assureurs AA/AM/AI

Valable uniquement pour DENTOTAR®:

- Peut être facturée une fois par séance pour compenser les charges accrues liées à l'hygiène.
- N'est pas applicable aux positions **4.0060** et 4.0070.

**Chapitre 01.09: Indemnité de déplacement****4.0350 Indemnité de déplacement de 7 à 20 heures, par kilomètre (à partir du 2e kilomètre)**

Validité	01.01.25 - 31.12.99
Pt (AA/AM/AI)	3.50
Pt (PP) max	4.00
Pt (PP) min	3.00
Taux de TVA	Aucun taux
Chapitre	<b>01.09</b>
Prise en charge	AA/AM/AI

**4.0360 Indemnité de déplacement de 20 à 7 heures, par kilomètre (à partir du 2e kilomètre)**

Validité	01.01.25 - 31.12.99
Pt (AA/AM/AI)	7.00
Pt (PP) max	8.10
Pt (PP) min	6.00
Taux de TVA	Aucun taux
Chapitre	<b>01.09</b>
Prise en charge	AA/AM/AI

## Chapitre 01.10: Certificat, rapport

### 4.0400 Formulaire AA ou AM

Validité	01.01.25 - 31.12.99
Pt (AA/AM)	76.70
Pt (PP) max	88.20
Pt (PP) min	65.20
Taux de TVA	Aucun taux
Chapitre	01.10
Prise en charge	AA/AM
Membre du LP	4.0000.LP, 4.0020.LP

- Le formulaire doit être rempli et signé (avec la date) par le médecin-dentiste responsable.
- L'estimation d'honoraires est incluse.
- Comprend la consignation par écrit du plan de traitement, mais pas son élaboration qui fait partie intégrante des positions tarifaires appliquées, toutefois à l'exception des positions **4.8060**, **4.8070**, J504.8080, **4.8090**, **4.8100**

### 4.0410 Formulaire AI «Examen médico-dentaire»

Validité	01.01.25 - 31.12.99
Pt (AI)	66.20
Pt (PP) max	76.10
Pt (PP) min	56.30
Taux de TVA	Aucun taux
Chapitre	01.10
Prise en charge	AI

### 4.0420 Formulaire AI «Examen d'orthopédie dento-faciale»

Validité	01.01.25 - 31.12.99
Pt (AI)	94.10
Pt (PP) max	108.20
Pt (PP) min	80.00
Taux de TVA	Aucun taux
Chapitre	01.10
Prise en charge	AI

### 4.0430 Rapport circonstancié demandé sur le diagnostic et le traitement

Validité	01.01.25 - 31.12.99
Pt (AA/AM/AI)	111.60
Pt (PP) max	128.30
Pt (PP) min	94.90
Taux de TVA	Aucun taux
Chapitre	01.10
Prise en charge	AA/AM/AI

Cette position n'est applicable que si un tel rapport est explicitement demandé; position **4.0440** dans le cas contraire.

#### 4.0440 Rapport intermédiaire, rapport complémentaire ou certificat final

Validité	01.01.25 - 31.12.99
Pt (AA/AM/AI)	83.70
Pt (PP) max	96.30
Pt (PP) min	71.10
Taux de TVA	Aucun taux
Chapitre	<b>01.10</b>
Prise en charge	AA/AM/AI

N'est pas applicable aux ordonnances et aux formulaires de transfert

#### 4.0442 Téléphone avec des autorités, assureurs, laboratoires dont la durée excède 5 min

Validité	01.01.25 - 31.12.99
Pt (AA/AM/AI)	36.60
Pt (PP) max	42.10
Pt (PP) min	31.10
Taux de TVA	Aucun taux
Chapitre	<b>01.10</b>
Prise en charge	AA/AM/AI

- par tranche de 5 min.
- Pour les assureurs, le temps max. facturable est plafonné à 30 min; en cas de dépassement, il faut toujours en indiquer les raisons lors de la facturation.
- Ne peut être facturée que trois fois en 6 mois.

#### 4.0450 Ordonnance, rapport médical. Brève attestation à l'attention de l'assurance dentaire complémentaire

Validité	01.01.25 - 31.12.99
Pt (AA/AM/AI)	38.40
Pt (PP) max	44.20
Pt (PP) min	32.60
Taux de TVA	Aucun taux
Chapitre	<b>01.10</b>
Prise en charge	AA/AM/AI
Membre du LP	<b>4.0000.LP</b>

Est valable pour l'AA/AM/AI: Ordonnance, lettre d'accompagnement

Valable uniquement pour DENTOTAR®:  
Ne peut être facturée que 3 fois en 6 mois.

#### 4.0460 Attestation détaillée à l'attention de l'assurance dentaire complémentaire

Validité	01.01.25 - 31.12.99
Pt (PP) max	88.20
Pt (PP) min	65.20
Taux de TVA	Aucun taux
Chapitre	<b>01.10</b>
Prise en charge	

- N'est pas remboursée par les assureurs AA/AM/AI
- Établissement d'une attestation détaillée à l'attention de l'assurance dentaire complémentaire

#### 4.0470 Rapport d'expertise, par tranche de 15 min.

Validité	01.01.25 - 31.12.99
Pt (AA/AM/AI)	83.70
Pt (PP) max	96.30
Pt (PP) min	71.10
Taux de TVA	Aucun taux
Chapitre	<b>01.10</b>
Prise en charge	AA/AM/AI

- Inclut le travail intellectuel et la rédaction du rapport.
- Correspond à un travail d'une durée de 30 minutes au minimum à 3 heures au maximum
- Des arrangements spéciaux avec les assureurs sont réservés pour des cas extrêmement complexes.
- L'examen, le diagnostic radiologique, etc. sont facturés à part.

#### 4.0490 Activités en qualité de médecin-dentiste-conseil, par tranche de 15 min.

Validité	01.01.25 - 31.12.99
Pt (AA/AM/AI)	83.70
Pt (PP) max	96.30
Pt (PP) min	71.10
Taux de TVA	Aucun taux
Chapitre	<b>01.10</b>
Prise en charge	AA/AM/AI

#### Chapitre 01.11: Radiographies, interprétation incluse

Les assureurs LAA archivent les radiographies dentaires durant 30 ans. Lorsque les soins sont pris en charge par la LAA, les radiographies doivent donc être transmises à les assureurs concerné à la fin du traitement.

## 4.0500 Radiographie intra-orale

Validité	01.01.25 - 31.12.99
Pt (AA/AM/AI)	19.20
Pt (PP) max	22.10
Pt (PP) min	16.30
Taux de TVA	Aucun taux
Chapitre	01.11
Prise en charge	AA/AM/AI
Membre du LP	4.0000.LP, 4.0020.LP, 4.0055.LP, 4.2530.LP, 4.2550.LP, 4.2920.LP, 4.2990.LP, 4.4991.LP

Dans les relations avec les assureurs selon l'AA/AM/AI, l'image doit être envoyée en qualité photographique et sous forme numérique. Un format numérique correspondant doit être choisi. Le format PDF n'est pas autorisé.

Est inclus dans les diverses prestations groupées complémentaires; des images supplémentaires peuvent être facturées, avec une justification écrite, si elles sont nécessaires pour le traitement et si elles sont économiques.

## 4.0510 Téléradiographie ou radiographie crânienne

Validité	01.01.25 - 31.12.99
Pt (AA/AM/AI)	156.90
Pt (PP) max	180.40
Pt (PP) min	133.40
Taux de TVA	Aucun taux
Chapitre	01.11
Prise en charge	AA/AM/AI

Relevé et analyse: voir positions 4.8080 et 4.8090

## 4.0520 Radiographie crânienne partielle

Validité	01.01.25 - 31.12.99
Pt (AA/AM/AI)	122.00
Pt (PP) max	140.30
Pt (PP) min	103.70
Taux de TVA	Aucun taux
Chapitre	01.11
Prise en charge	AA/AM/AI

P. ex. articulation temporo-mandibulaire, ou maxillaire inférieur latéral séparé

#### 4.0530 Orthopantomographie (radiographie panoramique)

Validité	01.01.25 - 31.12.99
Pt (AA/AM/AI)	156.90
Pt (PP) max	180.40
Pt (PP) min	133.40
Taux de TVA	Aucun taux
Chapitre	01.11
Prise en charge	AA/AM/AI

Dans les relations avec les assureurs selon l'AA/AM/AI, l'image doit être envoyée en qualité photographique et sous forme numérique. Un format numérique correspondant doit être choisi. Le format PDF n'est pas autorisé.

#### 4.0540 Radiographie du poignet, interprétation incluse

Validité	01.01.25 - 31.12.99
Pt (AA/AM/AI)	55.80
Pt (PP) max	64.20
Pt (PP) min	47.40
Taux de TVA	Aucun taux
Chapitre	01.11
Prise en charge	AA/AM/AI

#### 4.0560 Frais relatifs à la copie de radiographies

Validité	01.01.25 - 31.12.99
Pt (PP) max	40.10
Pt (PP) min	29.70
Taux de TVA	Aucun taux
Chapitre	01.11
Prise en charge	

- Valable uniquement pour les clichés radiographiques analogiques
- N'est pas remboursée ade par les assureurs AA/AM/AI

#### 4.0570 Tomographie volumique numérisée à faisceau conique

Validité	01.01.25 - 31.12.99
Pt (AA/AM/AI)	394.00
Pt (PP) max	453.10
Pt (PP) min	334.90
Taux de TVA	Aucun taux
Chapitre	01.11
Prise en charge	AA/AM/AI

Pour AA/AM/AI:

Comprend l'exécution d'une tomographie volumique numérisée à partir d'une demande écrite formulée sur la base d'une image en deux dimensions (OPT ou radiographie dentaire), un rapport radiologique écrit et la remise de la tomographie sur un support de données lisible.

## Chapitre 01.12: Laser

### 4.0600 Utilisation du laser, par tranche de 5 min.

Validité	01.01.25 - 31.12.99
Pt (PP) max	42.10
Pt (PP) min	31.10
Taux de TVA	Aucun taux
Chapitre	01.12
Prise en charge	

- N'est pas remboursée par les assureurs AA/AM/AI
- Supplément pour utilisation d'un laser en parodontologie (chapitre 03), en chirurgie (chapitre 05) ou en endodontie (chapitre 07).
- 20minutes au maximum

## Chapitre 01.13: Anesthésies

Les honoraires pour une anesthésie générale effectuée par un anesthésiste au cabinet dentaire ou en clinique (voir position 4.0680) sont facturés après concertation avec les assureurs .

### 4.0650 Anesthésie par infiltration

Validité	01.01.25 - 31.12.99
Pt (AA/AM/AI)	38.40
Pt (PP) max	44.20
Pt (PP) min	32.60
Taux de TVA	Aucun taux
Chapitre	01.13
Prise en charge	AA/AM/AI
Membre du LP	4.2530.LP, 4.2550.LP, 4.2990.LP, 4.4991.LP, 4.5990.LP, 4.7990.LP

- Facturation d'au maximum six anesthésies par séance.
- L'application d'un spray au chlorure d'éthyle ou l'anesthésie de surface sont comprises dans les prestations pour les injections, les extractions ou les incisions.
- Un éventuel préanesthésique est inclus.
- Les anesthésies tronculaires comprennent: tuber, foramen palatinum incl.; foramen infraorbitale, foramen incisivum incl.; foramen mandibulare ou mentale, des deux côtés chacun.
- Les anesthésies terminales nécessaires en complément aux anesthésies tronculaires sont incluses.
- Plusieurs anesthésies terminales dans le même quadrant sont considérées comme une seule anesthésie.

### 4.0660 Analgésie au protoxyde d'azote, par séance

Validité	01.01.25 - 31.12.99
Pt (AA/AM/AI)	76.70
Pt (PP) max	88.20
Pt (PP) min	65.20
Taux de TVA	Aucun taux
Chapitre	01.13
Prise en charge	AA/AM/AI

**4.0680 Temps supplémentaire en cas d'anesthésie générale, par tranche de 15 min.**

Validité	01.01.25 - 31.12.99
Pt (AA/AM/AI)	83.70
Pt (PP) max	96.30
Pt (PP) min	71.10
Taux de TVA	Aucun taux
Chapitre	<b>01.13</b>
Prise en charge	AA/AM/AI

Supplément pour travaux administratifs et temps d'attente du médecin-dentiste traitant lors d'une anesthésie générale effectuée par un anesthésiste au cabinet dentaire ou en clinique, par tranche de 15minutes.

Pour la facturation de la narcose par l'anesthésiste en cabinet ou clinique: voir chapitre **12.02**

**Chapitre 01.14: Enregistrement de l'occlusion, transfert**
**4.0750 Enregistrement de la relation centrée avec plaque de cire ou pâte, par cas**

Validité	01.01.25 - 31.12.99
Pt (AA/AM/AI)	38.40
Pt (PP) max	44.20
Pt (PP) min	32.60
Taux de TVA	Aucun taux
Chapitre	<b>01.14</b>
Prise en charge	AA/AM/AI
Membre du LP	<b>4.6010.LP, 4.6100.LP, 4.6110.LP, 4.6120.LP, 4.7990.LP</b>

Valable pour cas AA/AM:

Cette prestation est comprise dans les lots de prestations des chapitres 09 et 10 et ne peut pas être facturée à part.

Valable pour cas AI:

- Facturation d'un maximum d'un enregistrement par cas
- Non applicable pour les modèles repositionnables avec précision
- Non applicable pour les empreintes d'intercuspidation simples

Valable uniquement pour DENTOTAR®:

- Facturation d'un maximum de trois enregistrements par cas

**4.0760 Enregistrement avec maquette d'occlusion, par enregistrement**

Validité	01.01.25 - 31.12.99
Pt (AA/AM/AI)	101.10
Pt (PP) max	116.30
Pt (PP) min	85.90
Taux de TVA	Aucun taux
Chapitre	<b>01.14</b>
Prise en charge	AA/AM/AI
Membre du LP	<b>4.6000.LP, 4.6010.LP, 4.6120.LP</b>

Valable pour cas AA/AM:

- Correspond à l'enregistrement manuel de l'occlusion
- Prestations du laboratoire de technique dentaire facturée

**4.0770 Enregistrement avec maquette d'occlusion, enregistrement de l'arc gothique par stylet scripteur inclus, par enregistrement**

Validité	01.01.25 - 31.12.99
Pt (AA/AM/AI)	216.20
Pt (PP) max	248.60
Pt (PP) min	183.80
Taux de TVA	Aucun taux
Chapitre	<b>01.14</b>
Prise en charge	AA/AM/AI

Prestations du laboratoire de technique dentaire facturées à part

- Ne peut être facturée qu'après concertation avec les assureurs AA/AM/AI

**4.0780 Enregistrement de latérotrusion ou enregistrement de protrusion**

Validité	01.01.25 - 31.12.99
Pt (AA/AM/AI)	15.70
Pt (PP) max	18.10
Pt (PP) min	13.30
Taux de TVA	Aucun taux
Chapitre	<b>01.14</b>
Prise en charge	AA/AM/AI

Facturation d'un maximum de deux enregistrements de latérotrusion et d'un enregistrement de protrusion par cas

Prestations du laboratoire de technique dentaire facturées à part

- Ne peut être facturée qu'après concertation avec les assureurs AA/AM/AI

**4.0790 Functionally generated path (FGP)**

Validité	01.01.25 - 31.12.99
Pt (AA/AM/AI)	59.30
Pt (PP) max	68.20
Pt (PP) min	50.40
Taux de TVA	Aucun taux
Chapitre	<b>01.14</b>
Prise en charge	AA/AM/AI

Prestations du laboratoire de technique dentaire facturées à part

- Ne peut être facturée qu'après concertation avec les assureurs AA/AM/AI

**4.0800 Transfert par arc facial avec valeurs moyennes**

Validité	01.01.25 - 31.12.99
Pt (AA/AM/AI)	59.30
Pt (PP) max	68.20
Pt (PP) min	50.40
Taux de TVA	Aucun taux
Chapitre	<b>01.14</b>
Prise en charge	AA/AM/AI

Prestations du laboratoire de technique dentaire facturées à part

- Ne peut être facturée qu'après concertation avec les assureurs AA/AM/AI

**4.0810 Enregistrement du trajet condylien sagittal**

Validité	01.01.25 - 31.12.99
Pt (AA/AM/AI)	76.70
Pt (PP) max	88.20
Pt (PP) min	65.20
Taux de TVA	Aucun taux
Chapitre	<b>01.14</b>
Prise en charge	AA/AM/AI

Prestations du laboratoire de technique dentaire facturées à part

- Ne peut être facturée qu'après concertation avec les assureurs AA/AM/AI

**4.0820 Localisation de l'axe charnière, par tranche de 15 min.**

Validité	01.01.25 - 31.12.99
Pt (AA/AM/AI)	92.40
Pt (PP) max	106.30
Pt (PP) min	78.50
Taux de TVA	Aucun taux
Chapitre	<b>01.14</b>
Prise en charge	AA/AM/AI

Localisation exacte de l'axe charnière avec transfert, facturation de 30 minutes au minimum à 60 minutes au maximum

- Prestations du laboratoire de technique dentaire facturées à part
- Ne peut être facturée qu'après concertation avec les assureurs AA/AM/AI

**4.0830 Remontage de prothèses totales selon la méthode du professeur Gerber**

Validité	01.01.25 - 31.12.99
Pt (PP) max	116.30
Pt (PP) min	85.90
Taux de TVA	Aucun taux
Chapitre	<b>01.14</b>
Prise en charge	

- N'est pas remboursée par les assureurs AA/AM/AI
- Enregistrement éventuel de l'axe charnière position **4.0800**, **4.0810** ou **4.0820**
- Prestations du laboratoire de technique dentaire facturées à part

## Chapitre 01.15: Prestations générales diverses

### 4.0890 Prise d'empreinte par l'hygiéniste dentaire / assistante en prophylaxie

Validité	01.01.25 - 31.12.99
Pt (AA/AM/AI)	15.70
Pt (PP) max	18.10
Pt (PP) min	13.30
Taux de TVA	Aucun taux
Chapitre	<b>01.15</b>
Prise en charge	AA/AM/AI

- Empreinte d'un maxillaire au moyen d'un porte-empreinte préfabriqué ou numérique, pour modèles d'étude ou de documentation, réalisée par l'hygiéniste dentaire ou l'assistante en prophylaxie
- Prestations du laboratoire de technique dentaire facturées à part

### 4.0900 Prise d'empreinte par le médecin-dentiste

Validité	01.01.25 - 31.12.99
Pt (AA/AM/AI)	41.80
Pt (PP) max	48.10
Pt (PP) min	35.50
Taux de TVA	Aucun taux
Chapitre	<b>01.15</b>
Prise en charge	AA/AM/AI

- Empreinte d'un maxillaire au moyen d'un porte-empreinte préfabriqué ou numérique, pour modèles d'étude ou de documentation, réalisée par le médecin-dentiste
- Prestations du laboratoire de technique dentaire facturées à part

### 4.0910 Test de vitalité, d'une à six dents

Validité	01.01.25 - 31.12.99
Pt (AA/AM/AI)	8.70
Pt (PP) max	10.00
Pt (PP) min	7.40
Taux de TVA	Aucun taux
Chapitre	<b>01.15</b>
Prise en charge	AA/AM/AI
Membre du LP	<b>4.0000.LP, 4.0020.LP, 4.4800.LP</b>

### 4.0920 Test de vitalité par arcade, sept dents et plus

Validité	01.01.25 - 31.12.99
Pt (AA/AM/AI)	26.10
Pt (PP) max	30.00
Pt (PP) min	22.20
Taux de TVA	Aucun taux
Chapitre	<b>01.15</b>
Prise en charge	AA/AM/AI
Membre du LP	<b>4.0000.LP</b>

**4.0930 Désensibilisation de collets hypersensibles, par dent**

Validité	01.01.25 - 31.12.99
Pt (AA/AM/AI)	12.20
Pt (PP) max	14.00
Pt (PP) min	10.40
Taux de TVA	Aucun taux
Chapitre	<b>01.15</b>
Prise en charge	AA/AM/AI

**4.0940 Pose d'une digue en caoutchouc, jusqu'à trois dents**

Validité	01.01.25 - 31.12.99
Pt (AA/AM/AI)	22.70
Pt (PP) max	26.10
Pt (PP) min	19.30
Taux de TVA	Aucun taux
Chapitre	<b>01.15</b>
Prise en charge	AA/AM/AI
Membre du LP	<b>4.4990.LP, 4.4991.LP, 4.5990.LP</b>

Prestation **4.0940** non cumulable avec

- Groupe de prestations **4.4990.LP** «+ Prestations groupées complémentaires traitement radiculaire, petit AA/AM»
- Groupe de prestations **4.4991.LP** «+ Prestations groupées complémentaires traitement radiculaire, grand AA/AM»
- Groupe de prestations **4.5990.LP** «+ Prestations groupées complémentaires obturation en composite, par séance AA/AM»

**4.0950 Pose d'une digue en caoutchouc, pour quatre dents ou plus**

Validité	01.01.25 - 31.12.99
Pt (AA/AM/AI)	38.40
Pt (PP) max	44.20
Pt (PP) min	32.60
Taux de TVA	Aucun taux
Chapitre	<b>01.15</b>
Prise en charge	AA/AM/AI
Membre du LP	<b>4.5990.LP</b>

Est inclus dans les prestations groupées complémentaires diverses et ne peut pas être facturé séparément.

**4.0960 Petites retouches par meulage, imprégnation éventuelle incluse, par dent ou par slice**

Validité	01.01.25 - 31.12.99
Pt (AA/AM/AI)	24.40
Pt (PP) max	28.10
Pt (PP) min	20.70
Taux de TVA	Aucun taux
Chapitre	<b>01.15</b>
Prise en charge	AA/AM/AI

**4.0970 Photographie extraorale ou intraorale ou photographie d'un modèle, par prise de vue**

Validité	01.01.25 - 31.12.99
Pt (AA/AM/AI)	19.20
Pt (PP) max	22.10
Pt (PP) min	16.30
Taux de TVA	Aucun taux
Chapitre	<b>01.15</b>
Prise en charge	AA/AM/AI
Membre du LP	<b>4.0000.LP, 4.0055.LP, 4.2530.LP, 4.2550.LP, 4.2610.LP, 4.2620.LP</b>

Dans les relations avec l'assureur selon l'AA/AM/AI, l'image doit être envoyée en qualité photographique et sous forme numérique. Un format numérique correspondant doit être choisi. Le format PDF n'est pas autorisé.

Dans les relations avec l'assureur, l'image doit être envoyée en qualité photographique et sous forme numérique. Un format numérique correspondant doit être choisi. Le format PDF n'est pas autorisé.

Les divers réglages de l'appareil pour la photographie du même sujet sont comptés comme photographie unique.

Facturation d'un maximum de six photographies par documentation, inclut une copie imprimée en qualité photo pour chaque prise de vue.

**4.0980 Utilisation d'un microscope opératoire**

Validité	01.01.25 - 31.12.99
Pt (AA/AM/AI)	69.70
Pt (PP) max	80.20
Pt (PP) min	59.20
Taux de TVA	Aucun taux
Chapitre	<b>01.15</b>
Prise en charge	AA/AM/AI

Ne peut être facturée qu'après concertation avec les assureurs

## Chapitre 02: Hygiène bucco-dentaire, prophylaxie

### Chapitre 02.01: Examen, hygiène bucco-dentaire, prévention du tabagisme et motivation

#### 4.1000 Anamnèse de l'hygiène bucco-dentaire, instructions, motivation, par tranche de 5 min.

Validité	01.01.25 - 31.12.99
Pt (AA/AM/AI)	36.60
Pt (PP) max	42.10
Pt (PP) min	31.10
Taux de TVA	Aucun taux
Chapitre	<b>02.01</b>
Prise en charge	AA/AM/AI

- Anamnèse de l'hygiène bucco-dentaire, de la carie, de l'alimentation ou de la fluoruration
- Conseils en matière d'hygiène bucco-dentaire, voire motivation du patient, démonstration et exercice des techniques de nettoyage
- Position également applicable à l'intervention brève antitabac

Temps max. facturable plafonné à 30 min par séance; au maximum 4 fois par an. Si plus de 4 séances sont nécessaires: une nouvelle demande de prise en charge doit être présentée.

#### 4.1010 Coloration de la plaque, par sextant

Validité	01.01.25 - 31.12.99
Pt (AA/AM/AI)	7.00
Pt (PP) max	8.10
Pt (PP) min	6.00
Taux de TVA	Aucun taux
Chapitre	<b>02.01</b>
Prise en charge	AA/AM/AI

- Peut être facturée au maximum 6 fois par séance
- Ne peut être facturé qu'après concertation avec les assureurs AA/AM/AI

#### 4.1020 Indice de plaque, par sextant

Validité	01.01.25 - 31.12.99
Pt (AA/AM/AI)	5.20
Pt (PP) max	6.00
Pt (PP) min	4.40
Taux de TVA	Aucun taux
Chapitre	<b>02.01</b>
Prise en charge	AA/AM/AI

- Peut être facturée au maximum 6 fois par séance.
- Ne peut être facturé qu'après concertation avec les assureurs AA/AM/AI.

**4.1030 Indice gingival, par sextant**

Validité	01.01.25 - 31.12.99
Pt (AA/AM/AI)	7.00
Pt (PP) max	8.10
Pt (PP) min	6.00
Taux de TVA	Aucun taux
Chapitre	<b>02.01</b>
Prise en charge	AA/AM/AI

Évaluation quantitative de l'inflammation gingivale (p. ex., indice du saignement des papilles), par sextant.

Peut être facturée au maximum 6 fois par séance.

**4.1040 Indice gingival détaillé, par sextant**

Validité	01.01.25 - 31.12.99
Pt (AA/AM/AI)	12.20
Pt (PP) max	14.00
Pt (PP) min	10.40
Taux de TVA	Aucun taux
Chapitre	<b>02.01</b>
Prise en charge	AA/AM/AI

Peut être facturée au maximum 6 fois par séance.

**4.1050 Microbiologie, par tranche de 5 min.**

Validité	01.01.25 - 31.12.99
Pt (AA/AM/AI)	36.60
Pt (PP) max	42.10
Pt (PP) min	31.10
Taux de TVA	Aucun taux
Chapitre	<b>02.01</b>
Prise en charge	AA/AM/AI

Test microbiologique, test salivaire, test génétique, tests divers, par tranche de 5 min.

- Frais de laboratoire conformément à la liste fédérale des analyses
- Ces prestations ne peuvent être facturées qu'après concertation avec les assureurs .

**Chapitre 02.02: Prophylaxie par fluorure****4.1070 Gelée fluorure ou solution fluorure, pour les deux arcades**

Validité	01.01.25 - 31.12.99
Pt (AA/AM/AI)	10.50
Pt (PP) max	12.10
Pt (PP) min	8.90
Taux de TVA	Aucun taux
Chapitre	<b>02.02</b>
Prise en charge	AA/AM/AI

Application de gelée fluorure ou de solution fluorure, pour les deux arcades

**4.1080 Vernis fluorure, jusqu'à quatre dents**

Validité	01.01.25 - 31.12.99
Pt (AA/AM/AI)	26.10
Pt (PP) max	30.00
Pt (PP) min	22.20
Taux de TVA	Aucun taux
Chapitre	<b>02.02</b>
Prise en charge	AA/AM/AI

Élimination de la plaque incluse

**4.1090 Vernis fluorure, plus de quatre dents**

Validité	01.01.25 - 31.12.99
Pt (AA/AM/AI)	41.80
Pt (PP) max	48.10
Pt (PP) min	35.50
Taux de TVA	Aucun taux
Chapitre	<b>02.02</b>
Prise en charge	AA/AM/AI

Élimination de la plaque incluse

**Chapitre 02.03: Traitement par l'hygiéniste dentaire/l'assistante en prophylaxie**

Toutes les prestations sont facturées au temps consacré, à l'exception des positions du chapitre **01.11** (radiographies), de la position **4.0890** et des positions du chapitre **04.04** (physiothérapie et thérapie fonctionnelle).

**4.1100 Traitement par l'hygiéniste dentaire stagiaire, par tranche de 5 min.**

Validité	01.01.25 - 31.12.99
Pt (AA/AM/AI)	13.90
Pt (PP) max	16.00
Pt (PP) min	11.80
Taux de TVA	Aucun taux
Chapitre	<b>02.03</b>
Prise en charge	AA/AM/AI

**4.1105 Traitement par l'assistante en prophylaxie stagiaire, par tranche de 5 min.**

Validité	01.01.25 - 31.12.99
Pt (AA/AM/AI)	10.50
Pt (PP) max	12.10
Pt (PP) min	8.90
Taux de TVA	Aucun taux
Chapitre	<b>02.03</b>
Prise en charge	AA/AM/AI

**4.1110 Traitement par l'hygiéniste dentaire, par tranche de 5 min.**

Validité	01.01.25 - 31.12.99
Pt (AA/AM/AI)	15.70
Pt (PP) max	18.10
Pt (PP) min	13.30
Taux de TVA	Aucun taux
Chapitre	<b>02.03</b>
Prise en charge	AA/AM/AI

**4.1120 Traitement par l'assistante en prophylaxie, par tranche de 5 min.**

Validité	01.01.25 - 31.12.99
Pt (AA/AM/AI)	12.20
Pt (PP) max	14.00
Pt (PP) min	10.40
Taux de TVA	Aucun taux
Chapitre	<b>02.03</b>
Prise en charge	AA/AM/AI

**Chapitre 02.04: Prophylaxie de groupe**

Prophylaxie de groupe à l'école/dans un home/au cabinet

**4.1130 Prophylaxie de groupe par le médecin-dentiste, par tranche de 15 min.**

Validité	01.01.25 - 31.12.99
Pt (PP) max	104.20
Pt (PP) min	77.00
Taux de TVA	Aucun taux
Chapitre	<b>02.04</b>
Prise en charge	

- N'est pas remboursée par les assureurs AA/AM/AI
- Prophylaxie de groupe à l'école/dans un home/au cabinet par le médecin-dentiste, par tranche de 15minutes

**4.1140 Prophylaxie de groupe par l'hygiéniste dentaire, par 15 min.**

Validité	01.01.25 - 31.12.99
Pt (PP) max	48.10
Pt (PP) min	35.50
Taux de TVA	Aucun taux
Chapitre	<b>02.04</b>
Prise en charge	

- N'est pas remboursée par les assureurs AA/AM/AI
- Prophylaxie de groupe à l'école/dans un home/au cabinet par l'hygiéniste dentaire, par tranche de 15minutes

**4.1150 Prophylaxie de groupe par d'autres catégories de professionnels, par tranche de 15 min.**

Validité	01.01.25 - 31.12.99
Pt (PP) max	26.10
Pt (PP) min	19.30
Taux de TVA	Aucun taux
Chapitre	<b>02.04</b>
Prise en charge	

- N'est pas remboursée par les assureurs AA/AM/AI
- Prophylaxie de groupe à l'école/dans un home/au cabinet par la monitrice dentaire scolaire/l'assistante dentaire, par tranche de 15minutes

**4.1160 Exposé de prophylaxie par le médecin-dentiste, par tranche de 15 min.**

Validité	01.01.25 - 31.12.99
Pt (PP) max	120.30
Pt (PP) min	88.90
Taux de TVA	Aucun taux
Chapitre	<b>02.04</b>
Prise en charge	

- N'est pas remboursée par les assureurs AA/AM/AI
- Exposé de prophylaxie par le médecin-dentiste, préparation et matériel inclus, par tranche de 15minutes

**4.1170 Exposé de prophylaxie par l'hygiéniste dentaire, par tranche de 15 min.**

Validité	01.01.25 - 31.12.99
Pt (PP) max	56.10
Pt (PP) min	41.50
Taux de TVA	Aucun taux
Chapitre	<b>02.04</b>
Prise en charge	

- N'est pas remboursée par les assureurs AA/AM/AI
- Exposé de prophylaxie par l'hygiéniste dentaire, préparation et matériel inclus, par tranche de 15minutes

**4.1180 Exposé de prophylaxie par d'autres catégories de professionnels, par tranche de 15 min.**

Validité	01.01.25 - 31.12.99
Pt (PP) max	40.10
Pt (PP) min	29.70
Taux de TVA	Aucun taux
Chapitre	<b>02.04</b>
Prise en charge	

- N'est pas remboursée par les assureurs AA/AM/AI
- Exposé de prophylaxie par la monitrice dentaire scolaire/l'assistante dentaire, préparation et matériel inclus, par tranche de 15minutes

## Chapitre 03: Parodontologie

### Chapitre 03.01: Examen parodontal

- Rédaction complète d'une fiche d'examen avec mesure des profondeurs des poches (six mesures par dent)
- Évaluation de la mobilité dentaire
- Évaluation des furcations
- Évaluation des sécrétions des poches
- Examen des tissus mous (morphologie gingivale, hauteur de la gencive kératinisée, freins labiaux et jugaux)
- Mise en évidence de débordements d'obturations

Analyse fonctionnelle: voir positions 4.1610, 4.1620, 4.1630, 4.1650, 4.1660, 4.1670, 4.1680 et 4.1690

#### 4.1200 Bref examen parodontal, pour les deux arcades

Validité	01.01.25 - 31.12.99
Pt (AA/AM/AI)	24.40
Pt (PP) max	28.10
Pt (PP) min	20.70
Taux de TVA	Aucun taux
Chapitre	03.01
Prise en charge	AA/AM/AI

Cette prestation peut être cumulée avec les positions 4.000 et 4.0010, mais pas systématiquement ni d'une manière générale pour chaque patient en urgence (position 4.0020)

#### 4.1210 Examen parodontal, cas simple

Validité	01.01.25 - 31.12.99
Pt (AA/AM/AI)	177.80
Pt (PP) max	204.50
Pt (PP) min	151.10
Taux de TVA	Aucun taux
Chapitre	03.01
Prise en charge	AA/AM/AI

Gingivite simple ou parodontite marginale avec mesures de profondeur de poches jusqu'à 4 mm, pas d'atteinte de la zone de furcation, troubles fonctionnels mineurs

#### 4.1220 Examen parodontal, cas de complexité moyenne

Validité	01.01.25 - 31.12.99
Pt (AA/AM/AI)	268.50
Pt (PP) max	308.80
Pt (PP) min	228.20
Taux de TVA	Aucun taux
Chapitre	03.01
Prise en charge	AA/AM/AI

Parodontite nécessitant de nombreuses mesures de profondeur de poches jusqu'à 6 mm, avec ou sans atteintes isolées au niveau de la furcation, présence de troubles fonctionnels notables

**4.1230 Examen parodontal, cas complexe**

Validité	01.01.25 - 31.12.99
Pt (AA/AM/AI)	369.60
Pt (PP) max	425.00
Pt (PP) min	314.20
Taux de TVA	Aucun taux
Chapitre	<b>03.01</b>
Prise en charge	AA/AM/AI

Parodontite avancée nécessitant de nombreuses mesures de profondeur de poches de plus de 6 mm, atteintes généralisées au niveau de la furcation, présence de troubles fonctionnels graves

**4.1240 Mesure et enregistrement du niveau d'attache, pour les deux arcades**

Validité	01.01.25 - 31.12.99
Pt (AA/AM/AI)	83.70
Pt (PP) max	96.30
Pt (PP) min	71.10
Taux de TVA	Aucun taux
Chapitre	<b>03.01</b>
Prise en charge	AA/AM/AI

Ne peut pas être facturée qu'une fois par cas.

**Chapitre 03.02: Traitement parodontal conservateur****4.1250 Nettoyage des dents par le médecin-dentiste, par tranche de 5 min.**

Validité	01.01.25 - 31.12.99
Pt (AA/AM/AI)	36.60
Pt (PP) max	42.10
Pt (PP) min	31.10
Taux de TVA	Aucun taux
Chapitre	<b>03.02</b>
Prise en charge	AA/AM/AI

Elimination de la plaque et des colorations dentaires et détartrage supra- et sous-gingival, mécanique ou manuel, par tranche de 5 minutes

**4.1260 Élimination du tartre par le médecin-dentiste, par tranche de 5 min.**

Validité	01.01.25 - 31.12.99
Pt (AA/AM/AI)	36.60
Pt (PP) max	42.10
Pt (PP) min	31.10
Taux de TVA	Aucun taux
Chapitre	<b>03.02</b>
Prise en charge	AA/AM/AI

Elimination systématique du tartre sous-gingival et surfaçage radiculaire (deepscaling), par tranche de 5 minutes

**4.1270 Élimination de débordements d'obturations**

Validité	01.01.25 - 31.12.99
Pt (AA/AM/AI)	22.70
Pt (PP) max	26.10
Pt (PP) min	19.30
Taux de TVA	Aucun taux
Chapitre	<b>03.02</b>
Prise en charge	AA/AM/AI

Elimination d'irritations marginales dues à des obturations posées en technique directe, par face

**4.1280 Élimination de débordements de couronnes**

Validité	01.01.25 - 31.12.99
Pt (AA/AM/AI)	113.00
Pt (PP) max	130.00
Pt (PP) min	96.10
Taux de TVA	Aucun taux
Chapitre	<b>03.02</b>
Prise en charge	AA/AM/AI

Elimination d'irritations marginales dues à des obturations posées en technique indirecte (inlays, onlays, couronnes), par dent

**Chapitre 03.03: Traitement parodontal chirurgical**

Sont facturables en supplément:

- Anesthésie
- 4 sutures au maximum (matériel de suture inclus)

**4.1290 Gingivectomie, une seule dent**

Validité	01.01.25 - 31.12.99
Pt (AA/AM/AI)	55.80
Pt (PP) max	64.20
Pt (PP) min	47.40
Taux de TVA	Aucun taux
Chapitre	<b>03.03</b>
Prise en charge	AA/AM/AI

Ne peut pas être facturée dans le cadre d'une prise d'empreinte

**4.1300 Gingivectomie, par sextant**

Validité	01.01.25 - 31.12.99
Pt (AA/AM/AI)	282.40
Pt (PP) max	324.80
Pt (PP) min	240.00
Taux de TVA	Aucun taux
Chapitre	<b>03.03</b>
Prise en charge	AA/AM/AI

**4.1310 Greffe muqueuse libre, par greffe**

Validité	01.01.25 - 31.12.99
Pt (AA/AM/AI)	383.50
Pt (PP) max	441.00
Pt (PP) min	326.00
Taux de TVA	Aucun taux
Chapitre	03.03
Prise en charge	AA/AM/AI

Prélèvement inclus

**4.1320 + chaque greffe muqueuse libre supplémentaire effectuée durant la même séance, par greffe**

Validité	01.01.25 - 31.12.99
Pt (AA/AM/AI)	122.00
Pt (PP) max	140.30
Pt (PP) min	103.70
Code de réf.	nécessaire
Taux de TVA	Aucun taux
Chapitre	03.03
Prise en charge	AA/AM/AI

Prélèvement inclus

**4.1330 Greffe de tissu conjonctif, par dent/implant**

Validité	01.01.25 - 31.12.99
Pt (AA/AM/AI)	453.20
Pt (PP) max	521.20
Pt (PP) min	385.20
Taux de TVA	Aucun taux
Chapitre	03.03
Prise en charge	AA/AM/AI

Prélèvement et traitement de la plaie du site de prélèvement inclus; en tant qu'intervention distincte

**4.1340 + chaque greffe de tissu conjonctif supplémentaire durant la même séance, par dent/implant**

Validité	01.01.25 - 31.12.99
Pt (AA/AM/AI)	156.90
Pt (PP) max	180.40
Pt (PP) min	133.40
Code de réf.	nécessaire
Taux de TVA	Aucun taux
Chapitre	03.03
Prise en charge	AA/AM/AI

`- Prélèvement et traitement de la plaie du site donneur inclus

- Position également applicable à une greffe de tissu 'Definition LP!', durant la même séance

**4.1350 Recouvrement de récession avec prélèvement, par dent**

Validité	01.01.25 - 31.12.99
Pt (AA/AM/AI)	404.40
Pt (PP) max	465.10
Pt (PP) min	343.70
Taux de TVA	Aucun taux
Chapitre	<b>03.03</b>
Prise en charge	AA/AM/AI

**4.1360 + chaque recouvrement de récession supplémentaire avec prélèvement, durant la même séance**

Validité	01.01.25 - 31.12.99
Pt (AA/AM/AI)	156.90
Pt (PP) max	180.40
Pt (PP) min	133.40
Code de réf.	<b>nécessaire</b>
Taux de TVA	Aucun taux
Chapitre	<b>03.03</b>
Prise en charge	AA/AM/AI

**4.1370 Intervention avec lambeau triangulaire, par dent**

Validité	01.01.25 - 31.12.99
Pt (AA/AM/AI)	240.60
Pt (PP) max	276.70
Pt (PP) min	204.50
Taux de TVA	Aucun taux
Chapitre	<b>03.03</b>
Prise en charge	AA/AM/AI

Intervention avec lambeau triangulaire/allongement de la couronne, par dent; recouvrement de récession sans prélèvement, par dent

**4.1380 + chaque intervention avec lambeau triangulaire supplémentaire durant la même séance, par dent**

Validité	01.01.25 - 31.12.99
Pt (AA/AM/AI)	122.00
Pt (PP) max	140.30
Pt (PP) min	103.70
Code de réf.	<b>nécessaire</b>
Taux de TVA	Aucun taux
Chapitre	<b>03.03</b>
Prise en charge	AA/AM/AI

Chaque intervention avec lambeau triangulaire/allongement de la couronne supplémentaire durant la même séance, par dent; recouvrement de récession durant la même séance, sans prélèvement et par dent

**4.1400 Intervention avec lambeau, cas de complexité moyenne, par sextant**

Validité	01.01.25 - 31.12.99
Pt (AA/AM/AI)	557.80
Pt (PP) max	641.50
Pt (PP) min	474.10
Taux de TVA	Aucun taux
Chapitre	<b>03.03</b>
Prise en charge	AA/AM/AI

- Gingivectomie interne incluse
- Supplément pour amputation radiculaire et hémisection: voir chapitre **05.01**, position **4.2050**

**4.1410 Intervention avec lambeau, cas complexe, par sextant**

Validité	01.01.25 - 31.12.99
Pt (AA/AM/AI)	648.50
Pt (PP) max	745.80
Pt (PP) min	551.20
Taux de TVA	Aucun taux
Chapitre	<b>03.03</b>
Prise en charge	AA/AM/AI

- Gingivectomie interne incluse
- Supplément pour amputation radiculaire et hémisection: voir chapitre **05.01**, position **4.2050**

**4.1420 Intervention parodontale sur une seule dent ou traitement d'une périimplantite**

Validité	01.01.25 - 31.12.99
Pt (AA/AM/AI)	289.40
Pt (PP) max	332.80
Pt (PP) min	246.00
Taux de TVA	Aucun taux
Chapitre	<b>03.03</b>
Prise en charge	AA/AM/AI

- Intervention parodontale sur une seule dent ou intervention avec lambeau distal de la dernière dent

-Traitement d'une périimplantite: pour les cas AA/AM/AI des mesures supplémentaires sont facturables avec une justification écrite

**4.1430 Intervention avec lambeau, en association**

Validité	01.01.25 - 31.12.99
Pt (AA/AM/AI)	156.90
Pt (PP) max	180.40
Pt (PP) min	133.40
Taux de TVA	Aucun taux
Chapitre	<b>03.03</b>
Prise en charge	AA/AM/AI

Intervention avec lambeau distal de la dernière molaire, en association à une intervention avec lambeau selon positions **4.1400** ou **4.1410**

Gingivectomie interne incluse

**4.1440 Mesures visant à réaliser une nouvelle attache**

Validité	01.01.25 - 31.12.99
Pt (AA/AM/AI)	109.80
Pt (PP) max	126.30
Pt (PP) min	93.30
Taux de TVA	Aucun taux
Chapitre	<b>03.03</b>
Prise en charge	AA/AM/AI

- Mesures supplémentaires visant à réaliser une nouvelle attache
- Matériel facturé à part, avec position cluster (voir chapitre **20**)
- Ne peut être facturée qu'après concertation avec les assureurs AA/AM/AI

**4.1460 Abcès parodontal**

Validité	01.01.25 - 31.12.99
Pt (AA/AM/AI)	122.00
Pt (PP) max	140.30
Pt (PP) min	103.70
Taux de TVA	Aucun taux
Chapitre	<b>03.03</b>
Prise en charge	AA/AM/AI

Traitements d'un abcès parodontal par curetage

- Médicament, rinçage de la plaie et drain inclus
- Simple incision d'un abcès: voir position **4.2270**

#### 4.1470 Soins postopératoires à la suite d'une intervention parodontale

Validité	01.01.25 - 31.12.99
Pt (AA/AM/AI)	111.60
Pt (PP) max	128.30
Pt (PP) min	94.90
Taux de TVA	Aucun taux
Chapitre	03.03
Prise en charge	AA/AM/AI

- Ablation des sutures, traitement de la plaie, nettoyage des dents touchées et pose d'un pansement inclus
- Ablation des sutures et/ou traitement de la plaie en tant qu'interventions distinctes: voir positions 4.2900 et 4.2910

#### Chapitre 03.04: Attelles parodontales

Attelles d'accident: voir chapitre 05.07

#### 4.1500 Attelle parodontale, premier espace interdentaire

Validité	01.01.25 - 31.12.99
Pt (AA/AM/AI)	139.50
Pt (PP) max	160.40
Pt (PP) min	118.60
Taux de TVA	Aucun taux
Chapitre	03.04
Prise en charge	AA/AM/AI

Fixation par technique de mordançage, premier espace interdentaire

Prestation 4.1500 non cumulable avec

- Prestation 4.5800 «Mordançage de l'émail et application de l'adhésif»
- Prestation 4.5810 «Préparation de la dentine et application de l'adhésif dentinaire»

#### 4.1510 + attelle parodontale, chaque espace interdentaire supplémentaire dans la même séance

Validité	01.01.25 - 31.12.99
Pt (AA/AM/AI)	87.20
Pt (PP) max	100.30
Pt (PP) min	74.10
Code de réf.	nécessaire
Taux de TVA	Aucun taux
Chapitre	03.04
Prise en charge	AA/AM/AI

Fixation par technique de mordançage pour chaque espace interdentaire supplémentaire

Prestation 4.1510 non cumulable avec

- Prestation 4.5800 «Mordançage de l'émail et application de l'adhésif»
- Prestation 4.5810 «Préparation de la dentine et application de l'adhésif dentinaire»

**4.1520 Insertion d'éléments auxiliaires dans une attelle en résine acrylique, premier espace interdentaire**

Validité	01.01.25 - 31.12.99
Pt (AA/AM/AI)	55.80
Pt (PP) max	64.20
Pt (PP) min	47.40
Taux de TVA	Aucun taux
Chapitre	<b>03.04</b>
Prise en charge	AA/AM/AI

- Matériel facturé à part, avec position cluster (voir chapitre 20)
- Position également applicable pour les ponts directs en résine renforcés à la fibre de verre

**4.1530 + Insertion d'éléments auxiliaires chaque espace interdentaire supplémentaire dans la même séance**

Validité	01.01.25 - 31.12.99
Pt (AA/AM/AI)	34.90
Pt (PP) max	40.10
Pt (PP) min	29.70
Code de réf.	<b>nécessaire</b>
Taux de TVA	Aucun taux
Chapitre	<b>03.04</b>
Prise en charge	AA/AM/AI

- Matériel facturé à part, avec position cluster (voir chapitre 20)
- Position également applicable pour les ponts directs en résine renforcés à la fibre de verre

**4.1540 Ablation d'une attelle interdentaire collée, par espace interdentaire**

Validité	01.01.25 - 31.12.99
Pt (AA/AM/AI)	52.30
Pt (PP) max	60.10
Pt (PP) min	44.50
Taux de TVA	Aucun taux
Chapitre	<b>03.04</b>
Prise en charge	AA/AM/AI

## Chapitre 03.05: Épithèse gingivale

### 4.1550 Épithèse gingivale

Validité 01.01.25 - 31.12.99

Pt (AA/AM/AI) 366.10

Pt (PP) max 421.00

Pt (PP) min 311.20

Taux de TVA Aucun taux

Chapitre 03.05

Prise en charge AA/AM/AI

- Prise d'empreintes, mise en bouche et instruction incluses
- Prestations du laboratoire de technique dentaire facturées à part

## Chapitre 04: Dysfonctions et myoarthropathies (MAP)

### Chapitre 04.01: Examen

#### 4.1600 Anamnèse des MAP, par tranche de 5 min..

Validité	01.01.25 - 31.12.99
Pt (AA/AM/AI)	36.60
Pt (PP) max	42.10
Pt (PP) min	31.10
Taux de TVA	Aucun taux
Chapitre	04.01
Prise en charge	AA/AM/AI

Anamnèse et information du patient souffrant de MAP, évaluation de questionnaires psychosociaux, par tranche de 5 minutes.

Lorsque d'autres examens sont effectués, ils sont facturés conformément aux positions correspondantes.

#### 4.1610 Examen périodique du patient souffrant de MAP (recall), par tranche de 5 min..

Validité	01.01.25 - 31.12.99
Pt (AA/AM/AI)	36.60
Pt (PP) max	42.10
Pt (PP) min	31.10
Taux de TVA	Aucun taux
Chapitre	04.01
Prise en charge	AA/AM/AI

Examen du patient souffrant de MAP dans les douze mois qui suivent la dernière consultation dans le même cabinet, par tranche de 5 minutes

#### 4.1620 Examen fonctionnel

Validité	01.01.25 - 31.12.99
Pt (AA/AM/AI)	45.30
Pt (PP) max	52.10
Pt (PP) min	38.50
Taux de TVA	Aucun taux
Chapitre	04.01
Prise en charge	AA/AM/AI

Évaluation clinique du status fonctionnel, sans marquage par coloration

Comprend:

- Mesure de la liberté de mouvement (latérale, protrusion et rétrusion)
- Mesure du mouvement d'ouverture et de fermeture avec déviation dans le plan frontal
- Mesure de la distance interincisive lors de l'ouverture maximale

**4.1630 Test de provocation**

Validité	01.01.25 - 31.12.99
Pt (AA/AM/AI)	55.80
Pt (PP) max	64.20
Pt (PP) min	47.40
Taux de TVA	Aucun taux
Chapitre	<b>04.01</b>
Prise en charge	AA/AM/AI

**4.1650 Examen musculaire**

Validité	01.01.25 - 31.12.99
Pt (AA/AM/AI)	55.80
Pt (PP) max	64.20
Pt (PP) min	47.40
Taux de TVA	Aucun taux
Chapitre	<b>04.01</b>
Prise en charge	AA/AM/AI

Comprend la palpation de l'ensemble de la musculature de l'appareil de la mastication

**4.1660 Détermination de la relation intermaxillaire**

Validité	01.01.25 - 31.12.99
Pt (AA/AM/AI)	115.10
Pt (PP) max	132.40
Pt (PP) min	97.80
Taux de TVA	Aucun taux
Chapitre	<b>04.01</b>
Prise en charge	AA/AM/AI

Détermination de la relation intermaxillaire (sagittale, transversale, verticale) et du schéma occlusal, avec maquage par coloration

**4.1670 Marquage par coloration des points de contact prématûrés**

Validité	01.01.25 - 31.12.99
Pt (AA/AM/AI)	45.30
Pt (PP) max	52.10
Pt (PP) min	38.50
Taux de TVA	Aucun taux
Chapitre	<b>04.01</b>
Prise en charge	AA/AM/AI

Détermination et marquage par coloration des points de contact prématûrés en RC/IM et des obstacles au glissement

#### 4.1680 Diagnostic des parafonctions oro-faciales

Validité	01.01.25 - 31.12.99
Pt (AA/AM/AI)	33.10
Pt (PP) max	38.10
Pt (PP) min	28.10
Taux de TVA	Aucun taux
Chapitre	<b>04.01</b>
Prise en charge	AA/AM/AI

Localisation des facettes d'usure et des facettes de bruxomanie ou diagnostic des parafonctions oro-faciales, avec marquage par coloration

#### 4.1690 Palpation des articulations temporo-mandibulaire

Validité	01.01.25 - 31.12.99
Pt (AA/AM/AI)	17.40
Pt (PP) max	20.00
Pt (PP) min	14.80
Taux de TVA	Aucun taux
Chapitre	<b>04.01</b>
Prise en charge	AA/AM/AI

Comprend:

- la palpation sur l'articulation et dans le conduit auditif externe
- l'auscultation des bruits articulaires
- la détermination de la position des condyles

### Chapitre 04.02: Traitement par meulage sélectif

#### 4.1700 Analyse de l'occlusion

Validité	01.01.25 - 31.12.99
Pt (AA/AM/AI)	80.20
Pt (PP) max	92.20
Pt (PP) min	68.20
Taux de TVA	Aucun taux
Chapitre	<b>04.02</b>
Prise en charge	AA/AM/AI

Analyse de l'occlusion en articulateur, par le médecin-dentiste

- Enregistrement: voir positions **4.0750**, **4.0760**, **4.0770** et **4.0780**
- Modèles: voir position **4.0900**

#### 4.1710 Plan de meulage

Validité	01.01.25 - 31.12.99
Pt (AA/AM/AI)	139.50
Pt (PP) max	160.40
Pt (PP) min	118.60
Taux de TVA	Aucun taux
Chapitre	<b>04.02</b>
Prise en charge	AA/AM/AI

Établissement, par le médecin-dentiste, d'un plan de meulage à partir de modèles en articulateur

#### 4.1720 Meulage, par tranche de 5 min.

Validité	01.01.25 - 31.12.99
Pt (AA/AM/AI)	36.60
Pt (PP) max	42.10
Pt (PP) min	31.10
Taux de TVA	Aucun taux
Chapitre	<b>04.02</b>
Prise en charge	AA/AM/AI

- Polissage et fluoruration des dents polies inclus
- Peut être facturée au maximum trois fois par séance.

### Chapitre 04.03: Traitement par gouttières occlusales

Sans enregistrement de l'occlusion, mais prise d'empreintes, mise en bouche et instructions incluses

#### 4.1750 Gouttière thermoformée; Gabarit de perçage; par arcade

Validité	01.01.25 - 31.12.99
Pt (AA/AM/AI)	104.60
Pt (PP) max	120.30
Pt (PP) min	88.90
Taux de TVA	Aucun taux
Chapitre	<b>04.03</b>
Prise en charge	AA/AM/AI

- Gabarit de perçage ne peut être facturé qu'après concertation avec les assureurs AA/AM/AI
- Prestations du laboratoire de technique dentaire facturées à part

**4.1760 Gouttière en résine**

Validité	01.01.25 - 31.12.99
Pt (AA/AM/AI)	275.40
Pt (PP) max	316.70
Pt (PP) min	234.10
Taux de TVA	Aucun taux
Chapitre	<b>04.03</b>
Prise en charge	AA/AM/AI

Gouttières en résine telles que gouttières de fixation, gouttière de repositionnement et autres gouttières assimilables (confectionnées en articulateur) et adaptation par meulage en bouche

Prestations du laboratoire de technique dentaire facturées à part

**4.1770 Gouttière Michigan**

Validité	01.01.25 - 31.12.99
Pt (AA/AM/AI)	303.30
Pt (PP) max	348.80
Pt (PP) min	257.80
Taux de TVA	Aucun taux
Chapitre	<b>04.03</b>
Prise en charge	AA/AM/AI

Prestations du laboratoire de technique dentaire facturées à part

**4.1780 Gouttière semi-permanente en métal**

Validité	01.01.25 - 31.12.99
Pt (AA/AM/AI)	477.70
Pt (PP) max	549.40
Pt (PP) min	406.00
Taux de TVA	Aucun taux
Chapitre	<b>04.03</b>
Prise en charge	AA/AM/AI

- Porte-empreinte individuel inclus
- Prestations du laboratoire de technique dentaire facturées à part

**4.1790 Gouttière de décompression avec butée postérieure**

Validité	01.01.25 - 31.12.99
Pt (AA/AM/AI)	122.00
Pt (PP) max	140.30
Pt (PP) min	103.70
Taux de TVA	Aucun taux
Chapitre	<b>04.03</b>
Prise en charge	AA/AM/AI

- Confection en articulateur
- Prestations du laboratoire de technique dentaire facturées à part

**4.1800 Confection d'un jig incisif, direct**

Validité	01.01.25 - 31.12.99
Pt (AA/AM/AI)	125.50
Pt (PP) max	144.30
Pt (PP) min	106.70
Taux de TVA	Aucun taux
Chapitre	<b>04.03</b>
Prise en charge	AA/AM/AI

**4.1810 Petite modification/réparation en bouche d'une gouttière existante**

Validité	01.01.25 - 31.12.99
Pt (AA/AM/AI)	118.50
Pt (PP) max	136.30
Pt (PP) min	100.70
Taux de TVA	Aucun taux
Chapitre	<b>04.03</b>
Prise en charge	AA/AM/AI

**4.1820 Importante modification/réparation d'une gouttière existante, avec prise d'empreintes**

Validité	01.01.25 - 31.12.99
Pt (AA/AM/AI)	195.20
Pt (PP) max	224.50
Pt (PP) min	165.90
Taux de TVA	Aucun taux
Chapitre	<b>04.03</b>
Prise en charge	AA/AM/AI

Prestations du laboratoire de technique dentaire facturées à part

**4.1830 Gouttière de surélévation occlusale pour dents frontales**

Validité	01.01.25 - 31.12.99
Pt (AA/AM/AI)	345.20
Pt (PP) max	397.00
Pt (PP) min	293.40
Taux de TVA	Aucun taux
Chapitre	<b>04.03</b>
Prise en charge	AA/AM/AI

Matériel inclus (p. ex NTI-tss, système AP, gouttière FOS)

## Chapitre 04.04: Physiothérapie et thérapie fonctionnelle

### 4.1850 Instructions de thérapie physique

Validité	01.01.25 - 31.12.99
Pt (AA/AM/AI)	48.80
Pt (PP) max	56.10
Pt (PP) min	41.50
Taux de TVA	Aucun taux
Chapitre	<b>04.04</b>
Prise en charge	AA/AM/AI

Instructions relatives au traitement par la chaleur et par le froid, massage

### 4.1860 Instructions de physiothérapie

Validité	01.01.25 - 31.12.99
Pt (AA/AM/AI)	94.10
Pt (PP) max	108.20
Pt (PP) min	80.00
Taux de TVA	Aucun taux
Chapitre	<b>04.04</b>
Prise en charge	AA/AM/AI

À titre exceptionnel, peut être facturée plus d'une fois pour les patients maladroits.

### 4.1870 Traitement par ultrasons/Sollux/micro-ondes ou ondes courtes/UV

Validité	01.01.25 - 31.12.99
Pt (PP) max	48.10
Pt (PP) min	35.50
Taux de TVA	Aucun taux
Chapitre	<b>04.04</b>
Prise en charge	

N'est pas remboursée par les assureurs AA/AM/AI

### 4.1880 Traitement myofonctionnel, par tranche de 5 min.

Validité	01.01.25 - 31.12.99
Pt (AA/AM/AI)	36.60
Pt (PP) max	42.10
Pt (PP) min	31.10
Taux de TVA	Aucun taux
Chapitre	<b>04.04</b>
Prise en charge	AA/AM/AI

Ne peut être facturée qu'après concertation avec les assureurs AA/AM/AI

## Chapitre 04.05: Suivi

### 4.1900 Contrôle de suivi des MAP

Validité	01.01.25 - 31.12.99
Pt (AA/AM/AI)	55.80
Pt (PP) max	64.20
Pt (PP) min	47.40
Taux de TVA	Aucun taux
Chapitre	<b>04.05</b>
Prise en charge	AA/AM/AI

### 4.1910 Meulage correctif d'une gouttière, par tranche de 5 min.

Validité	01.01.25 - 31.12.99
Pt (AA/AM/AI)	36.60
Pt (PP) max	42.10
Pt (PP) min	31.10
Taux de TVA	Aucun taux
Chapitre	<b>04.05</b>
Prise en charge	AA/AM/AI

Peut être facturée au maximum trois fois par séance.

## Chapitre 05: Chirurgie dentaire, chirurgie orale

### Chapitre 05.01: Extractions

Sont facturables en supplément: 4 sutures au maximum (matériel de suture inclus)

#### 4.2000 Extraction simple

Validité	01.01.25 - 31.12.99
Pt (AA/AM/AI)	52.30
Pt (PP) max	60.10
Pt (PP) min	44.50
Taux de TVA	Aucun taux
Chapitre	<b>05.01</b>
Prise en charge	AA/AM/AI
Membre du LP	<b>4.2000.LP</b>

Position également applicable aux dents de lait

#### 4.2000.LP Intervention chirurgicale simple AA/AM

#### 4.2010 Extraction complexe

Validité	01.01.25 - 31.12.99
Pt (AA/AM/AI)	104.60
Pt (PP) max	120.30
Pt (PP) min	88.90
Taux de TVA	Aucun taux
Chapitre	<b>05.01</b>
Prise en charge	AA/AM/AI
Membre du LP	<b>4.2010.LP</b>

Position également applicable aux dents de lait

#### 4.2010.LP Intervention chirurgicale moyenne AA/AM

#### 4.2020 Extraction avec séparation radiculaire

Validité	01.01.25 - 31.12.99
Pt (AA/AM/AI)	136.00
Pt (PP) max	156.40
Pt (PP) min	115.60
Taux de TVA	Aucun taux
Chapitre	<b>05.01</b>
Prise en charge	AA/AM/AI
Membre du LP	<b>4.2010.LP</b>

Position également applicable aux dents de lait

**4.2030 Extraction avec volet**

Validité	01.01.25 - 31.12.99
Pt (AA/AM/AI)	226.60
Pt (PP) max	260.60
Pt (PP) min	192.60
Taux de TVA	Aucun taux
Chapitre	<b>05.01</b>
Prise en charge	AA/AM/AI
Membre du LP	<b>4.2030.LP</b>

- Position également applicable aux dents de lait
- Chaque extraction supplémentaire dans une même ouverture est facturée au moyen de la position **4.2000**, **4.2010** ou **4.2020**

**4.2030.LP Intervention chirurgicale difficile AA/AM****4.2040 Extraction avec volet et séparation radiculaire**

Validité	01.01.25 - 31.12.99
Pt (AA/AM/AI)	313.80
Pt (PP) max	360.90
Pt (PP) min	266.70
Taux de TVA	Aucun taux
Chapitre	<b>05.01</b>
Prise en charge	AA/AM/AI
Membre du LP	<b>4.2030.LP</b>

- Position également applicable aux dents de lait
- Chaque extraction supplémentaire dans une même ouverture est facturée au moyen de la position **4.2000**, **4.2010** ou **4.2020**

**4.2050 Hémisection ou amputation radiculaire**

Validité	01.01.25 - 31.12.99
Pt (AA/AM/AI)	83.70
Pt (PP) max	96.30
Pt (PP) min	71.10
Taux de TVA	Aucun taux
Chapitre	<b>05.01</b>
Prise en charge	AA/AM/AI
Membre du LP	<b>4.2010.LP</b> , <b>4.2030.LP</b>

Ouverture du volet facturée au moyen de la position **4.1370**, **4.1400**, **4.1410** ou **4.2030**

**4.2060 Extraction chirurgicale d'une dent incluse, cas simple**

Validité	01.01.25 - 31.12.99
Pt (AA/AM/AI)	289.40
Pt (PP) max	332.80
Pt (PP) min	246.00
Taux de TVA	Aucun taux
Chapitre	<b>05.01</b>
Prise en charge	AA/AM/AI
Membre du LP	<b>4.2060.LP</b>

Extraction chirurgicale d'une dent incluse/enclavée sans fractionnement

**4.2060.LP Intervention chirurgicale complexe AA/AM****4.2070 Extraction chirurgicale d'une dent incluse, cas complexe**

Validité	01.01.25 - 31.12.99
Pt (AA/AM/AI)	404.40
Pt (PP) max	465.10
Pt (PP) min	343.70
Taux de TVA	Aucun taux
Chapitre	<b>05.01</b>
Prise en charge	AA/AM/AI
Membre du LP	<b>4.2060.LP</b>

Extraction chirurgicale d'une dent incluse/enclavée avec fractionnement

**4.2080 Prélèvement d'un germe dentaire pour transplantation**

Validité	01.01.25 - 31.12.99
Pt (AA/AM/AI)	404.40
Pt (PP) max	465.10
Pt (PP) min	343.70
Taux de TVA	Aucun taux
Chapitre	<b>05.01</b>
Prise en charge	AA/AM/AI

**4.2090 Préservation de l'os alvéolaire, Socket Preservation/Alveolar Ridge Preservation**

Validité	01.01.25 - 31.12.99
Pt (AA/AM/AI)	109.80
Pt (PP) max	126.30
Pt (PP) min	93.30
Taux de TVA	Aucun taux
Chapitre	<b>05.01</b>
Prise en charge	AA/AM/AI

- Comblement inclus. Ne s'applique pas aux éponges de mousse de gélatine
- Matériel facturé à part, avec position cluster (voir chapitre 20)
- En cas AA/AM/AI la position s'applique uniquement au front de la mâchoire supérieure et avec une foto
- En cas d'une implantation ultérieure, que la position **4.2610** peut être facturée

**Chapitre 05.02: Interventions chirurgicales sur les tissus mous**

Sont facturables en supplément: 4 sutures au maximum (matériel de suture inclus)

**4.2100 Petite excision**

Validité	01.01.25 - 31.12.99
Pt (AA/AM/AI)	48.80
Pt (PP) max	56.10
Pt (PP) min	41.50
Taux de TVA	Aucun taux
Chapitre	<b>05.02</b>
Prise en charge	AA/AM/AI
Membre du LP	<b>4.2000.LP</b>

Excision d'un capuchon muqueux, de papilles ou autres petites excisions.  
Position à appliquer également au curetage du tissu de granulation lors de l'extraction.

**4.2120 Traitement de la muqueuse**

Validité	01.01.25 - 31.12.99
Pt (AA/AM/AI)	38.40
Pt (PP) max	44.20
Pt (PP) min	32.60
Taux de TVA	Aucun taux
Chapitre	<b>05.02</b>
Prise en charge	AA/AM/AI

**4.2130 Biopsie**

Validité	01.01.25 - 31.12.99
Pt (AA/AM/AI)	146.40
Pt (PP) max	168.40
Pt (PP) min	124.40
Taux de TVA	Aucun taux
Chapitre	<b>05.02</b>
Prise en charge	AA/AM/AI
Membre du LP	<b>4.2010.LP</b>

Prélèvement d'échantillons; Excision d'un fibrome, d'un papillome ou d'un mucocèle

**4.2140 Excision**

Validité	01.01.25 - 31.12.99
Pt (AA/AM/AI)	212.70
Pt (PP) max	244.60
Pt (PP) min	180.80
Taux de TVA	Aucun taux
Chapitre	<b>05.02</b>
Prise en charge	AA/AM/AI

Excision d'un épulis, d'un granulome périphérique à cellules géantes ou d'une hyperplasie papillaire

**4.2150 Opération d'une grenouillette**

Validité	01.01.25 - 31.12.99
Pt (AA/AM/AI)	320.80
Pt (PP) max	368.90
Pt (PP) min	272.70
Taux de TVA	Aucun taux
Chapitre	<b>05.02</b>
Prise en charge	AA/AM/AI

**4.2160 Ablation d'un calcul salivaire à l'orifice du canal salivaire**

Validité	01.01.25 - 31.12.99
Pt (AA/AM/AI)	174.30
Pt (PP) max	200.40
Pt (PP) min	148.20
Taux de TVA	Aucun taux
Chapitre	<b>05.02</b>
Prise en charge	AA/AM/AI

**4.2170 Ablation d'un corps étranger dans les tissus mous**

Validité	01.01.25 - 31.12.99
Pt (AA/AM/AI)	258.00
Pt (PP) max	296.70
Pt (PP) min	219.30
Taux de TVA	Aucun taux
Chapitre	<b>05.02</b>
Prise en charge	AA/AM/AI

**4.2180 Excision/correction de freins labiaux, linguaux ou jugaux**

Validité	01.01.25 - 31.12.99
Pt (AA/AM/AI)	122.00
Pt (PP) max	140.30
Pt (PP) min	103.70
Taux de TVA	Aucun taux
Chapitre	<b>05.02</b>
Prise en charge	AA/AM/AI
Membre du LP	<b>4.2010.LP</b>

**4.2190 Excision de la crête flottante, par quadrant**

Validité	01.01.25 - 31.12.99
Pt (AA/AM/AI)	251.00
Pt (PP) max	288.70
Pt (PP) min	213.40
Taux de TVA	Aucun taux
Chapitre	<b>05.02</b>
Prise en charge	AA/AM/AI

Excision cunéiforme de la crête flottante, par quadrant

**4.2200 Vestibuloplastie, par arcade**

Validité	01.01.25 - 31.12.99
Pt (AA/AM/AI)	435.80
Pt (PP) max	501.20
Pt (PP) min	370.40
Taux de TVA	Aucun taux
Chapitre	<b>05.02</b>
Prise en charge	AA/AM/AI

Greffon non inclus

**4.2210 Plastie du plancher buccal**

Validité	01.01.25 - 31.12.99
Pt (AA/AM/AI)	505.50
Pt (PP) max	581.30
Pt (PP) min	429.70
Taux de TVA	Aucun taux
Chapitre	<b>05.02</b>
Prise en charge	AA/AM/AI

Plastie du plancher buccal sans séparation du muscle mylo-hyoïdien.

Greffon non inclus

**4.2220 Ouverture d'un volet d'exploration**

Validité	01.01.25 - 31.12.99
Pt (AA/AM/AI)	177.80
Pt (PP) max	204.50
Pt (PP) min	151.10
Taux de TVA	Aucun taux
Chapitre	<b>05.02</b>
Prise en charge	AA/AM/AI

Le diagnostic périopétatoire peut nécessiter une adaptation du plan de traitement.

**4.2230 Prélèvement d'un greffon de muqueuse palatine**

Validité	01.01.25 - 31.12.99
Pt (AA/AM/AI)	383.50
Pt (PP) max	441.00
Pt (PP) min	326.00
Taux de TVA	Aucun taux
Chapitre	<b>05.02</b>
Prise en charge	AA/AM/AI

Prélèvement d'un greffon de muqueuse palatine important.

Sont inclus: pansement, greffe, fixation de la plaque par trois points.

Sont facturables en supplément: 4 sutures au maximum (matériel de suture inclus).

**4.2240 Prélèvement d'un greffon de muqueuse jugale**

Validité	01.01.25 - 31.12.99
Pt (AA/AM/AI)	313.80
Pt (PP) max	360.90
Pt (PP) min	266.70
Taux de TVA	Aucun taux
Chapitre	<b>05.02</b>
Prise en charge	AA/AM/AI

Sont inclus: greffe, fixation de la plaque avec trois suspensions.

Sont facturables en supplément: 4 sutures au maximum (matériel de suture inclus).

**4.2250 Rebasage d'une plaque**

Validité	01.01.25 - 31.12.99
Pt (AA/AM/AI)	38.40
Pt (PP) max	44.20
Pt (PP) min	32.60
Taux de TVA	Aucun taux
Chapitre	<b>05.02</b>
Prise en charge	AA/AM/AI

Rebasage d'une plaque avec un matériau thermoplastique

Prestation **4.2250** non cumulable avec

- Prestation **4.9830** «Utilisation d'une salle d'opération, par 5 min.»

**4.2260 Prélèvement simple de tissu conjonctif**

Validité	01.01.25 - 31.12.99
Pt (AA/AM/AI)	146.40
Pt (PP) max	168.40
Pt (PP) min	124.40
Taux de TVA	Aucun taux
Chapitre	<b>05.02</b>
Prise en charge	AA/AM/AI

Prélèvement simple de tissu conjonctif, associé à d'autres interventions chirurgicales

**4.2270 Incision d'un abcès**

Validité	01.01.25 - 31.12.99
Pt (AA/AM/AI)	73.20
Pt (PP) max	84.20
Pt (PP) min	62.20
Taux de TVA	Aucun taux
Chapitre	<b>05.02</b>
Prise en charge	AA/AM/AI

Drainage inclus

**4.2280 Incision d'un abcès de loge**

Validité	01.01.25 - 31.12.99
Pt (AA/AM/AI)	156.90
Pt (PP) max	180.40
Pt (PP) min	133.40
Taux de TVA	Aucun taux
Chapitre	<b>05.02</b>
Prise en charge	AA/AM/AI

Incision intraorale d'un abcès de loge

Drainage inclus

**Chapitre 05.03: Interventions chirurgicales sur l'os**

Sont facturables en supplément: 4 sutures au maximum (matériel de suture inclus).

**4.2310 Résection apicale, par racine**

Validité	01.01.25 - 31.12.99
Pt (AA/AM/AI)	296.40
Pt (PP) max	340.90
Pt (PP) min	251.90
Taux de TVA	Aucun taux
Chapitre	<b>05.03</b>
Prise en charge	AA/AM/AI

Curetage périapical inclus

**4.2320 + chaque résection apicale supplémentaire dans le même lambeau, par racine**

Validité	01.01.25 - 31.12.99
Pt (AA/AM/AI)	216.20
Pt (PP) max	248.60
Pt (PP) min	183.80
Code de réf.	nécessaire
Taux de TVA	Aucun taux
Chapitre	<b>05.03</b>
Prise en charge	AA/AM/AI

Curetage périapical inclus

**4.2330 Résection apicale avec obturation rétrograde, par racine**

Validité	01.01.25 - 31.12.99
Pt (AA/AM/AI)	505.50
Pt (PP) max	581.30
Pt (PP) min	429.70
Taux de TVA	Aucun taux
Chapitre	<b>05.03</b>
Prise en charge	AA/AM/AI

- Curetage périapical inclus
- Matériel facturer à part, avec position cluster (voir chapitre **20**)

**4.2340 + chaque résection apicale avec obturation rétrograde supplémentaire dans le même lambeau, par racine**

Validité	01.01.25 - 31.12.99
Pt (AA/AM/AI)	369.60
Pt (PP) max	425.00
Pt (PP) min	314.20
Code de réf.	nécessaire
Taux de TVA	Aucun taux
Chapitre	<b>05.03</b>
Prise en charge	AA/AM/AI

- Curetage périapical inclus
- Matériel facturer à part, avec position cluster (voir chapitre **20**)

#### 4.2350 Opération d'un kyste sans remplissage de la cavité osseuse

Validité	01.01.25 - 31.12.99
Pt (AA/AM/AI)	345.20
Pt (PP) max	397.00
Pt (PP) min	293.40
Taux de TVA	Aucun taux
Chapitre	<b>05.03</b>
Prise en charge	AA/AM/AI

- Extraction simultanée de la dent impliquée facturée au moyen de la position **4.2000**, **4.2010** ou **4.2020**
- En cas AA/AM/AI la position ne peut être facturée qu' avec le rapport histologique disponible

#### 4.2360 Opération d'un kyste avec remplissage de la cavité osseuse

Validité	01.01.25 - 31.12.99
Pt (AA/AM/AI)	401.00
Pt (PP) max	461.20
Pt (PP) min	340.80
Taux de TVA	Aucun taux
Chapitre	<b>05.03</b>
Prise en charge	AA/AM/AI

- Diamètre supérieur à 1 cm
- Extraction simultanée de la dent impliquée facturée au moyen de la position **4.2000**, **4.2010** ou **4.2020**
- Extraction simultanée de la dent malpositionnée au moyen de la position **4.2060** ou **4.2070**
- En cas AA/AM/AI la position ne peut être facturée qu' avec le rapport histologique disponible
- Décompte séparé des frais de matériel possible au moyen de plusieurs positions standardisées (chapitre **19**).

#### 4.2370 Opération d'un kyste en direction de la cavité buccale

Validité	01.01.25 - 31.12.99
Pt (AA/AM/AI)	383.50
Pt (PP) max	441.00
Pt (PP) min	326.00
Taux de TVA	Aucun taux
Chapitre	<b>05.03</b>
Prise en charge	AA/AM/AI

Extraction simultanée de la dent impliquée facturée au moyen de la position **4.2000**, **4.2010** ou **4.2020**

## 4.2380 Opération d'un kyste en direction de la cavité nasale ou du sinus maxillaire

Validité	01.01.25 - 31.12.99
Pt (AA/AM/AI)	505.50
Pt (PP) max	581.30
Pt (PP) min	429.70
Taux de TVA	Aucun taux
Chapitre	<b>05.03</b>
Prise en charge	AA/AM/AI

Opération d'un kyste en direction de la cavité nasale ou du sinus maxillaire ou d'un kyste étendu de la mandibule empiétant sur le ramus ascendens ou le corpus mandibulae.

Extraction simultanée de la dent impliquée facturée au moyen de la position **4.2000**, **4.2010** ou **4.2020**

## 4.2390 Insertion d'un obturateur

Validité	01.01.25 - 31.12.99
Pt (AA/AM/AI)	118.50
Pt (PP) max	136.30
Pt (PP) min	100.70
Taux de TVA	Aucun taux
Chapitre	<b>05.03</b>
Prise en charge	AA/AM/AI

- Prise d'empreinte incluse
- Prestations du laboratoire de technique dentaire facturées à part

## 4.2400 Ajustage de l'obturateur

Validité	01.01.25 - 31.12.99
Pt (AA/AM/AI)	80.20
Pt (PP) max	92.20
Pt (PP) min	68.20
Taux de TVA	Aucun taux
Chapitre	<b>05.03</b>
Prise en charge	AA/AM/AI

## 4.2410 Révision du procès alvéolaire

Validité	01.01.25 - 31.12.99
Pt (AA/AM/AI)	191.80
Pt (PP) max	220.60
Pt (PP) min	163.00
Taux de TVA	Aucun taux
Chapitre	<b>05.03</b>
Prise en charge	AA/AM/AI

Révision du procès alvéolaire; ablation de foyers d'ostéite ou ablation d'esquilles osseuses, en tant qu'intervention distincte par sextant

**4.2420 Ablation d'un corps étranger**

Validité	01.01.25 - 31.12.99
Pt (AA/AM/AI)	275.40
Pt (PP) max	316.70
Pt (PP) min	234.10
Taux de TVA	Aucun taux
Chapitre	<b>05.03</b>
Prise en charge	AA/AM/AI

Ablation d'un corps étranger dans l'os ou séquestratomie en tant qu'intervention distincte

**4.2430 Correction de l'épine nasale**

Validité	01.01.25 - 31.12.99
Pt (AA/AM/AI)	320.80
Pt (PP) max	368.90
Pt (PP) min	272.70
Taux de TVA	Aucun taux
Chapitre	<b>05.03</b>
Prise en charge	AA/AM/AI

Correction de l'épine nasale, de la ligne mylo-hyoïdienne ou du cintre malaire

**4.2440 Ostéotomie du procès alvéolaire, par sextant**

Validité	01.01.25 - 31.12.99
Pt (AA/AM/AI)	352.10
Pt (PP) max	404.90
Pt (PP) min	299.30
Taux de TVA	Aucun taux
Chapitre	<b>05.03</b>
Prise en charge	AA/AM/AI

N'est pas cumulable avec une extraction dentaire

**4.2450 Ablation d'une tumeur bénigne**

Validité	01.01.25 - 31.12.99
Pt (AA/AM/AI)	373.10
Pt (PP) max	429.10
Pt (PP) min	317.10
Taux de TVA	Aucun taux
Chapitre	<b>05.03</b>
Prise en charge	AA/AM/AI

Ablation d'une tumeur bénigne, d'un diamètre jusqu'à 1 cm, dans la région du procès alvéolaire

#### 4.2460 Greffe d'un germe dentaire

Validité	01.01.25 - 31.12.99
Pt (AA/AM/AI)	331.20
Pt (PP) max	380.90
Pt (PP) min	281.50
Taux de TVA	Aucun taux
Chapitre	<b>05.03</b>
Prise en charge	AA/AM/AI

Prélèvement du germe dentaire facturé au moyen de la position **4.2080**

#### 4.2470 Obturatrion rétrograde d'une racine lors de l'opération d'un kyste

Validité	01.01.25 - 31.12.99
Pt (AA/AM/AI)	108.10
Pt (PP) max	124.30
Pt (PP) min	91.90
Taux de TVA	Aucun taux
Chapitre	<b>05.03</b>
Prise en charge	AA/AM/AI

Matériel facturé à part, avec position cluster (voir chapitre **20**)

#### 4.2480 Résection apicale lors de l'opération d'un kyste

Validité	01.01.25 - 31.12.99
Pt (AA/AM/AI)	73.20
Pt (PP) max	84.20
Pt (PP) min	62.20
Taux de TVA	Aucun taux
Chapitre	<b>05.03</b>
Prise en charge	AA/AM/AI

### Chapitre 05.04: Implantologie

Implants pour ancrages orthodontiques voir chapitre **11** Orthopédie dento-faciale, positions **4.8950**, **4.8960** et **4.8970**

Ne peut être facturée qu'après concertation avec les assureurs AA/AM/AI.

Matériel :

Les instruments pour la chirurgie de base et la pose d'implants (clés à cliquet, contre-angles spéciaux, etc.) font partie de l'inventaire du cabinet et ne peuvent être facturés à part.

Valable pour cas AA/AM/AI:

Les implants, les éléments auxiliaires conjoints, le matériel à usage unique (instruments et éléments auxiliaires) sont facturés au prix indiqué par le fabricant.

Valable uniquement pour DENTOTAR®:

Les implants, les éléments auxiliaires conjoints, le matériel à usage unique (instruments et éléments auxiliaires) sont facturés au prix indiqué par le fabricant avec une majoration de 20 % afin de tenir compte de leur stockage et de l'usure des instruments spéciaux.

4.2500 Première évaluation et information du patient, par cas	
Validité	01.01.25 - 31.12.99
Pt (AA/AM/AI)	237.10
Pt (PP) max	272.70
Pt (PP) min	201.50
Taux de TVA	Aucun taux
Chapitre	05.04
Prise en charge	AA/AM/AI
Membre du LP	4.2530.LP

Prestation 4.2500 non cumulable avec

- Prestation 4.0110 «Instruction et information du patient»
- Prestation 4.9830 «Utilisation d'une salle d'opération, par 5 min.»

4.2510 Élévation du plancher sinusien avec pose simultanée de l'implant (accès latéral)	
Validité	01.01.25 - 31.12.99
Pt (AA/AM/AI)	324.20
Pt (PP) max	372.80
Pt (PP) min	275.60
Taux de TVA	Aucun taux
Chapitre	05.04
Prise en charge	AA/AM/AI

- Ne peut être facturée qu'après concertation avec les assureurs
- Pose et fixation d'une membrane incluses
- Prélèvement osseux éventuel facturé au moyen de la position 4.3600
- Des sutures additionnelles en sus des 4 comprises dans 4.2530 ne sont pas facturables

Décompte séparé des frais de matériel possible au moyen de plusieurs positions standardisées (chapitre 19).

4.2520 Élévation du plancher sinusien en tant qu'intervention distincte (accès latéral)	
Validité	01.01.25 - 31.12.99
Pt (AA/AM/AI)	659.00
Pt (PP) max	757.80
Pt (PP) min	560.20
Taux de TVA	Aucun taux
Chapitre	05.04
Prise en charge	AA/AM/AI

- Ne peut être facturée qu'après concertation avec les assureurs
- Pose et fixation d'une membrane incluses
- Prélèvement osseux éventuel facturé au moyen de la position 4.3600
- Jusqu'à quatre sutures peuvent être facturées à part

Décompte séparé des frais de matériel possible au moyen de plusieurs positions standardisées (chapitre 19).

**4.2530 Pose d'implant**

Validité	01.01.25 - 31.12.99
Pt (AA/AM/AI)	669.40
Pt (PP) max	769.80
Pt (PP) min	569.00
Taux de TVA	Aucun taux
Chapitre	<b>05.04</b>
Prise en charge	AA/AM/AI
Membre du LP	<b>4.2530.LP, 4.2550.LP</b>

- Ne peut être facturée qu'après concertation avec les assureurs
- Intervention à lambeau, préparation du lit de l'implant, pose d'une vis de fermeture ou d'une coiffe de cicatrisation et fermeture de la plaie inclus
- Jusqu'à quatre sutures peuvent être facturées à part

Décompte séparé des frais de matériel possible au moyen de plusieurs positions standardisées (chapitre **19**).

**4.2530.LP Pose d'implant, par cas / planification du traitement AA/AM****4.2540 + Pose d'implant supplémentaire au cours de la même séance, dans le même lambeau**

Validité	01.01.25 - 31.12.99
Pt (PP) max	461.20
Pt (PP) min	340.80
Code de réf.	<b>nécessaire</b>
Taux de TVA	Aucun taux
Chapitre	<b>05.04</b>
Prise en charge	
Membre du LP	<b>4.2540.LP</b>

- Cette position est uniquement valable pour DENTOTAR®
- Intervention à lambeau, préparation du lit de l'implant et pose d'une vis de fermeture ou d'une coiffe de cicatrisation inclus
- Sutures incluses dans la pose du premier implant

**4.2540.LP Chaque pose d'implant supplémentaire dans la même planification, au cours de la même séance, par implant AA/AM**

**4.2545 Pose de mini-implant**

Validité	01.01.25 - 31.12.99
Pt (AA/AM/AI)	334.70
Pt (PP) max	384.90
Pt (PP) min	284.50
Taux de TVA	Aucun taux
Chapitre	<b>05.04</b>
Prise en charge	AA/AM/AI

Ne peut être facturée qu'après concertation avec les assureurs AA/AM/AI  
 Décompte séparé des frais de matériel possible au moyen de plusieurs positions standardisées (chapitre 19).

**4.2550 + Pose de mini-implant supplémentaire au cours de la même séance, dans le même lambeau**

Validité	01.01.25 - 31.12.99
Pt (AA/AM/AI)	209.20
Pt (PP) max	240.60
Pt (PP) min	177.80
Code de réf.	<b>nécessaire</b>
Taux de TVA	Aucun taux
Chapitre	<b>05.04</b>
Prise en charge	AA/AM/AI

Ne peut être facturée qu'après concertation avec les assureurs AA/AM/AI  
 Décompte séparé des frais de matériel possible au moyen de plusieurs positions standardisées (chapitre 19).

**4.2550.LP Pose d'implant dans la même planification, au cours d'une séance distincte, par implant AA/AM****4.2555 Premiers soins postopératoires après pose d'implants**

Validité	01.01.25 - 31.12.99
Pt (PP) max	100.30
Pt (PP) min	74.10
Taux de TVA	Aucun taux
Chapitre	<b>05.04</b>
Prise en charge	

Valable uniquement pour Dentotar:  
 Pour les soins postopératoires ultérieurs la position **4.2900** est facturable

Valable pour cas AA/AM/AI:

- La position **4.2555** n'est pas remboursée
- La position **4.2900** ou **4.2910** est facturable
- Pour les soins postopératoires ultérieurs la position **4.2900** est facturable

**4.2570 Réouverture**

Validité	01.01.25 - 31.12.99
Pt (AA/AM/AI)	118.50
Pt (PP) max	136.30
Pt (PP) min	100.70
Taux de TVA	Aucun taux
Chapitre	<b>05.04</b>
Prise en charge	AA/AM/AI
Membre du LP	<b>4.2530.LP, 4.2540.LP, 4.2550.LP</b>

Réouverture lors de la pose d'implants en deux temps

**4.2575 + Chaque réouverture supplémentaire durant la même séance**

Validité	01.01.25 - 31.12.99
Pt (AA/AM/AI)	69.70
Pt (PP) max	80.20
Pt (PP) min	59.20
Code de réf.	<b>nécessaire</b>
Taux de TVA	Aucun taux
Chapitre	<b>05.04</b>
Prise en charge	AA/AM/AI

- chaque réouverture supplémentaire effectuée durant la même séance lors de la pose d'implants en deux temps

**4.2580 Montage et démontage d'éléments auxiliaires**

Validité	01.01.25 - 31.12.99
Pt (AA/AM/AI)	80.20
Pt (PP) max	92.20
Pt (PP) min	68.20
Taux de TVA	Aucun taux
Chapitre	<b>05.04</b>
Prise en charge	AA/AM/AI
Membre du LP	<b>4.7070.LP</b>

- Vis de fermeture, coiffes de cicatrisation, piliers préfabriqués.
- Peut être facturée une fois par implant
- Décompte séparé des frais de matériel possible au moyen de la position standard **4.2580.C.n** (chapitre **19**).

**4.2590 Ablation d'un implant ostéointégré**

Validité	01.01.25 - 31.12.99
Pt (AA/AM/AI)	289.40
Pt (PP) max	332.80
Pt (PP) min	246.00
Taux de TVA	Aucun taux
Chapitre	<b>05.04</b>
Prise en charge	AA/AM/AI
Membre du LP	<b>4.2060.LP</b>

Facturation de quatre sutures au maximum

**4.2600 Ablation d'un implant non ostéointégré, instable**

Validité	01.01.25 - 31.12.99
Pt (AA/AM/AI)	52.30
Pt (PP) max	60.10
Pt (PP) min	44.50
Taux de TVA	Aucun taux
Chapitre	<b>05.04</b>
Prise en charge	AA/AM/AI
Membre du LP	<b>4.2000.LP</b>

**4.2610 Augmentation osseuse simultanée à la pose d'un implant**

Validité	01.01.25 - 31.12.99
Pt (AA/AM/AI)	289.40
Pt (PP) max	332.80
Pt (PP) min	246.00
Taux de TVA	Aucun taux
Chapitre	<b>05.04</b>
Prise en charge	AA/AM/AI
Membre du LP	<b>4.2610.LP</b>

- Pose de l'implant: positions **4.2530** et **4.2540**
- Pose et fixation d'une membrane incluses
- Prélèvement osseux éventuel facturé au moyen de la position **4.3600**

Décompte séparé des frais de matériel possible au moyen de plusieurs positions standardisées (chapitre **19**).

**4.2610.LP Augmentation osseuse simultanée à la pose d'un implant AA/AM**

**4.2615 + chaque augmentation osseuse supplémentaire simultanée à la pose d'un implant, dans un même lambeau, par implant**

Validité	01.01.25 - 31.12.99
Pt (AA/AM/AI)	109.80
Pt (PP) max	126.30
Pt (PP) min	93.30
Code de réf.	nécessaire
Taux de TVA	Aucun taux
Chapitre	<b>05.04</b>
Prise en charge	AA/AM/AI

Décompte séparé des frais de matériel possible au moyen de plusieurs positions standardisées (chapitre 19).

**4.2620 Augmentation osseuse en tant qu'intervention distincte**

Validité	01.01.25 - 31.12.99
Pt (AA/AM/AI)	578.80
Pt (PP) max	665.60
Pt (PP) min	492.00
Taux de TVA	Aucun taux
Chapitre	<b>05.04</b>
Prise en charge	AA/AM/AI
Membre du LP	<b>4.2620.LP</b>

Valable uniquement pour DENTOTAR®:

- Sont incluses: la pose et la fixation d'une membrane
- Prélèvement osseux éventuel facturé au moyen de la position **4.3600**
- Jusqu'à quatre sutures peuvent être facturées à part
- Décompte séparé des frais de matériel possible au moyen de plusieurs positions standardisées (chapitre **19**)

Valable pour cas AA/AM/AI:

- Sont incluses: la pose et la fixation d'une membrane
- Prélèvement osseux éventuel facturé au moyen de la position **4.3600**
- Jusqu'à quatre sutures peuvent être facturées à part
- Après un traitement préalable selon la position **4.2090**, que la position **4.2610** est facturable
- Décompte séparé des frais de matériel possible au moyen de plusieurs positions standardisées (chapitre **19**).

**4.2620.LP Augmentation osseuse en tant qu'intervention distincte AA/AM**
**4.2630 Ablation d'une membrane**

Validité	01.01.25 - 31.12.99
Pt (AA/AM/AI)	87.20
Pt (PP) max	100.30
Pt (PP) min	74.10
Taux de TVA	Aucun taux
Chapitre	<b>05.04</b>
Prise en charge	AA/AM/AI

Jusqu'à quatre sutures peuvent être facturées à part

#### 4.2640 Élévation indirecte du plancher sinusien

Validité	01.01.25 - 31.12.99
Pt (AA/AM/AI)	94.10
Pt (PP) max	108.20
Pt (PP) min	80.00
Taux de TVA	Aucun taux
Chapitre	<b>05.04</b>
Prise en charge	AA/AM/AI

- P. ex. technique de Summers

Décompte séparé des frais de matériel possible au moyen de plusieurs positions standardisées (chapitre **19**).

#### Chapitre 05.05: Traitement du sinus maxillaire

Voir également les positions **4.2510**, **4.2520** et **4.2640**

#### 4.2650 Rinçage du sinus maxillaire par l'alvéole

Validité	01.01.25 - 31.12.99
Pt (AA/AM/AI)	80.20
Pt (PP) max	92.20
Pt (PP) min	68.20
Taux de TVA	Aucun taux
Chapitre	<b>05.05</b>
Prise en charge	AA/AM/AI

#### 4.2660 Rinçage du sinus maxillaire par la fosse canine

Validité	01.01.25 - 31.12.99
Pt (AA/AM/AI)	101.10
Pt (PP) max	116.30
Pt (PP) min	85.90
Taux de TVA	Aucun taux
Chapitre	<b>05.05</b>
Prise en charge	AA/AM/AI

#### 4.2670 Fermeture d'une communication buccosinusienne

Validité	01.01.25 - 31.12.99
Pt (AA/AM/AI)	470.70
Pt (PP) max	541.30
Pt (PP) min	400.10
Taux de TVA	Aucun taux
Chapitre	<b>05.05</b>
Prise en charge	AA/AM/AI

Fermeture d'une communication buccosinusienne par plastie au moyen d'un lambeau vestibulaire ou palatin, en tant qu'intervention distincte

**4.2680 Fermeture d'une communication buccosinunienne, après ouverture accidentelle**

Validité	01.01.25 - 31.12.99
Pt (AA/AM/AI)	209.20
Pt (PP) max	240.60
Pt (PP) min	177.80
Taux de TVA	Aucun taux
Chapitre	<b>05.05</b>
Prise en charge	AA/AM/AI

**4.2690 Ablation d'un corps étranger du sinus maxillaire**

Validité	01.01.25 - 31.12.99
Pt (AA/AM/AI)	195.20
Pt (PP) max	224.50
Pt (PP) min	165.90
Taux de TVA	Aucun taux
Chapitre	<b>05.05</b>
Prise en charge	AA/AM/AI

Sans fermeture

**Chapitre 05.06: Traumatologie**

Traitement de la muqueuse lésée par accident par analogie avec la position **4.2170**

**4.2700 Réimplantation ou repositionnement d'une dent**

Validité	01.01.25 - 31.12.99
Pt (AA/AM/AI)	38.40
Pt (PP) max	44.20
Pt (PP) min	32.60
Taux de TVA	Aucun taux
Chapitre	<b>05.06</b>
Prise en charge	AA/AM/AI

- Traitement radiculaire non inclus
- Pose d'attelle non incluse

**4.2710 Réduction d'une fracture fermée du procès alvéolaire avec déplacement en escalier, facile à réduire**

Validité	01.01.25 - 31.12.99
Pt (AA/AM/AI)	80.20
Pt (PP) max	92.20
Pt (PP) min	68.20
Taux de TVA	Aucun taux
Chapitre	<b>05.06</b>
Prise en charge	AA/AM/AI

Pose d'attelle non incluse

**4.2720 Réduction d'une fracture fermée du procès alvéolaire avec déplacement en escalier et fragments embarrés**

Validité	01.01.25 - 31.12.99
Pt (AA/AM/AI)	156.90
Pt (PP) max	180.40
Pt (PP) min	133.40
Taux de TVA	Aucun taux
Chapitre	<b>05.06</b>
Prise en charge	AA/AM/AI

Pose d'attelle non incluse

**Chapitre 05.07: Attelles**

Attelles parodontales: voir chapitre **03.04**

**4.2750 Ligatures métalliques par fil continu, par quadrant**

Validité	01.01.25 - 31.12.99
Pt (AA/AM/AI)	118.50
Pt (PP) max	136.30
Pt (PP) min	100.70
Taux de TVA	Aucun taux
Chapitre	<b>05.07</b>
Prise en charge	AA/AM/AI

Ligatures supplémentaires par quadrant commencé facturées au moyen de la position **4.2790**

**4.2760 Attelle métallique, directe, fixée par ligatures métalliques, par quadrant**

Validité	01.01.25 - 31.12.99
Pt (AA/AM/AI)	156.90
Pt (PP) max	180.40
Pt (PP) min	133.40
Taux de TVA	Aucun taux
Chapitre	<b>05.07</b>
Prise en charge	AA/AM/AI

- Trois ligatures incluses
- Ligatures supplémentaires facturées au moyen de la position **4.2790**

**4.2770 Attelle métallique, indirecte, fixée par ligatures métalliques, par quadrant**

Validité	01.01.25 - 31.12.99
Pt (AA/AM/AI)	139.50
Pt (PP) max	160.40
Pt (PP) min	118.60
Taux de TVA	Aucun taux
Chapitre	<b>05.07</b>
Prise en charge	AA/AM/AI

- Trois ligatures incluses
- Ligatures supplémentaires facturées au moyen de la position **4.2790**
- Prestations du laboratoire de technique dentaire facturées à part

**4.2780 Attelle en métal et résine, indirecte, fixée par ligatures métalliques, par quadrant**

Validité	01.01.25 - 31.12.99
Pt (AA/AM/AI)	139.50
Pt (PP) max	160.40
Pt (PP) min	118.60
Taux de TVA	Aucun taux
Chapitre	<b>05.07</b>
Prise en charge	AA/AM/AI

- Trois ligatures incluses
- Ligatures supplémentaires facturées au moyen de la position **4.2790**
- Prestations du laboratoire de technique dentaire facturées à part

**4.2790 + Chaque ligature supplémentaire**

Validité	01.01.25 - 31.12.99
Pt (AA/AM/AI)	19.20
Pt (PP) max	22.10
Pt (PP) min	16.30
Code de réf.	<b>nécessaire</b>
Taux de TVA	Aucun taux
Chapitre	<b>05.07</b>
Prise en charge	AA/AM/AI

**4.2800 Recouvrement d'une attelle métallique avec une résine**

Validité	01.01.25 - 31.12.99
Pt (AA/AM/AI)	156.90
Pt (PP) max	180.40
Pt (PP) min	133.40
Taux de TVA	Aucun taux
Chapitre	<b>05.07</b>
Prise en charge	AA/AM/AI

**4.2810 Attelle en résine, directe, par quadrant**

Validité	01.01.25 - 31.12.99
Pt (AA/AM/AI)	149.90
Pt (PP) max	172.40
Pt (PP) min	127.40
Taux de TVA	Aucun taux
Chapitre	<b>05.07</b>
Prise en charge	AA/AM/AI

**4.2820 Attelle en résine ou attelle coulée, indirecte, scellée**

Validité	01.01.25 - 31.12.99
Pt (AA/AM/AI)	352.10
Pt (PP) max	404.90
Pt (PP) min	299.30
Taux de TVA	Aucun taux
Chapitre	<b>05.07</b>
Prise en charge	AA/AM/AI

Prestations du laboratoire de technique dentaire facturées à part

**4.2830 Ablation d'une attelle scellée**

Validité	01.01.25 - 31.12.99
Pt (AA/AM/AI)	237.10
Pt (PP) max	272.70
Pt (PP) min	201.50
Taux de TVA	Aucun taux
Chapitre	<b>05.07</b>
Prise en charge	AA/AM/AI

**4.2840 Ablation d'une attelle fixée par ligatures**

Validité	01.01.25 - 31.12.99
Pt (AA/AM/AI)	118.50
Pt (PP) max	136.30
Pt (PP) min	100.70
Taux de TVA	Aucun taux
Chapitre	<b>05.07</b>
Prise en charge	AA/AM/AI

**4.2850 Rescellement d'une attelle**

Validité	01.01.25 - 31.12.99
Pt (AA/AM/AI)	195.20
Pt (PP) max	224.50
Pt (PP) min	165.90
Taux de TVA	Aucun taux
Chapitre	<b>05.07</b>
Prise en charge	AA/AM/AI

**4.2860 Remise en place d'une attelle fixée par ligatures, par ligature**

Validité	01.01.25 - 31.12.99
Pt (AA/AM/AI)	19.20
Pt (PP) max	22.10
Pt (PP) min	16.30
Taux de TVA	Aucun taux
Chapitre	<b>05.07</b>
Prise en charge	AA/AM/AI

**4.2870 Fronde mentonnière**

Validité	01.01.25 - 31.12.99
Pt (AA/AM/AI)	156.90
Pt (PP) max	180.40
Pt (PP) min	133.40
Taux de TVA	Aucun taux
Chapitre	<b>05.07</b>
Prise en charge	AA/AM/AI

- Prise d'empreinte individuelle incluse
- Prestations du laboratoire de technique dentaire facturées à part

**4.2880 Pose de tractions intermaxillaires pour l'immobilisation élastique ou rigide**

Validité	01.01.25 - 31.12.99
Pt (AA/AM/AI)	125.50
Pt (PP) max	144.30
Pt (PP) min	106.70
Taux de TVA	Aucun taux
Chapitre	<b>05.07</b>
Prise en charge	AA/AM/AI

**4.2890 Attelle TTS**

Validité	01.01.25 - 31.12.99
Pt (AA/AM/AI)	146.40
Pt (PP) max	168.40
Pt (PP) min	124.40
Taux de TVA	Aucun taux
Chapitre	<b>05.07</b>
Prise en charge	AA/AM/AI

- Chaque point de collage facturé au moyen de la position **4.8720**
- Matériel facturer à part, avec position cluster (voir chapitre **20**)

## Chapitre 05.08: Prestations diverses

### 4.2900 Contrôle de la plaie ou contrôle ultérieur de dents accidentées

Validité	01.01.25 - 31.12.99
Pt (AA/AM/AI)	41.80
Pt (PP) max	48.10
Pt (PP) min	35.50
Taux de TVA	Aucun taux
Chapitre	<b>05.08</b>
Prise en charge	AA/AM/AI
Membre du LP	<b>4.0055.LP, 4.2920.LP, 4.2990.LP</b>

Ablation d'éventuelles sutures incluse

### 4.2910 Traitement de la plaie

Validité	01.01.25 - 31.12.99
Pt (AA/AM/AI)	62.80
Pt (PP) max	72.20
Pt (PP) min	53.40
Taux de TVA	Aucun taux
Chapitre	<b>05.08</b>
Prise en charge	AA/AM/AI

- Ablation d'éventuelles sutures incluse
- Position applicable uniquement au changement de drain et au rinçage d'alvéoles

### 4.2920.LP Contrôles ultérieurs en cas d'implants AA/AM

### 4.2930 Traitement d'une hémorragie secondaire

Validité	01.01.25 - 31.12.99
Pt (AA/AM/AI)	97.60
Pt (PP) max	112.20
Pt (PP) min	83.00
Taux de TVA	Aucun taux
Chapitre	<b>05.08</b>
Prise en charge	AA/AM/AI

- Peut être facturée au maximum une fois par séance
- Deux sutures et pose d'un drain ou d'un tampon incluses

Patient sous anticoagulants: le cas échéant, appliquer cette position avant de recourir à la position **4.2940**

**4.2940 Mesures supplémentaires pour patient avec troubles de la coagulation**

Validité	01.01.25 - 31.12.99
Pt (AA/AM/AI)	38.40
Pt (PP) max	44.20
Pt (PP) min	32.60
Taux de TVA	Aucun taux
Chapitre	<b>05.08</b>
Prise en charge	AA/AM/AI

Ne peuvent être facturées qu'en relation avec une intervention chirurgicale

**4.2950 Sutures, par suture**

Validité	01.01.25 - 31.12.99
Pt (AA/AM/AI)	13.90
Pt (PP) max	16.00
Pt (PP) min	11.80
Taux de TVA	Aucun taux
Chapitre	<b>05.08</b>
Prise en charge	AA/AM/AI
Membre du LP	<b>4.2530.LP, 4.2550.LP, 4.2620.LP, 4.2990.LP</b>

Facturation de quatre sutures au maximum par intervention

**4.2970 Pansement**

Validité	01.01.25 - 31.12.99
Pt (AA/AM/AI)	22.70
Pt (PP) max	26.10
Pt (PP) min	19.30
Taux de TVA	Aucun taux
Chapitre	<b>05.08</b>
Prise en charge	AA/AM/AI

**4.2980 Plaque de pansement**

Validité	01.01.25 - 31.12.99
Pt (AA/AM/AI)	118.50
Pt (PP) max	136.30
Pt (PP) min	100.70
Taux de TVA	Aucun taux
Chapitre	<b>05.08</b>
Prise en charge	AA/AM/AI

Prestations du laboratoire de technique dentaire facturées à part

**4.2990 Injection dans l'articulation temporo-mandibulaire**

Validité	01.01.25 - 31.12.99
Pt (AA/AM/AI)	38.40
Pt (PP) max	44.20
Pt (PP) min	32.60
Taux de TVA	Aucun taux
Chapitre	<b>05.08</b>
Prise en charge	AA/AM/AI

**4.2990.LP + Prestations groupées complémentaires chirurgie AA/AM**

## Chapitre 06: Chirurgie maxillo-faciale

### Chapitre 06.01: Chirurgie secondaire des fentes

Chirurgie primaire des fentes: voir tarif médical.

Lorsque les deux côtés d'une fente bilatérale sont opérés durant la même séance, le nombre de points facturés pour le second côté est réduit de 25 %.

#### 4.3000 Correction secondaire de l'os en cas de fente palatine, avec fente maxillaire uni- ou bilatérale

Validité	01.01.25 - 31.12.99
Pt (AA/AM/AI)	1736.30
Pt (PP) max	1996.70
Pt (PP) min	1475.90
Taux de TVA	Aucun taux
Chapitre	06.01
Prise en charge	AA/AM/AI

#### 4.3010 Plastie osseuse

Validité	01.01.25 - 31.12.99
Pt (AA/AM/AI)	1000.60
Pt (PP) max	1150.70
Pt (PP) min	850.50
Taux de TVA	Aucun taux
Chapitre	06.01
Prise en charge	AA/AM/AI

Prélèvement osseux facturé au moyen de la position 4.3600

#### 4.3020 Correction secondaire des tissus mous en cas de fente palatine

Validité	01.01.25 - 31.12.99
Pt (AA/AM/AI)	944.90
Pt (PP) max	1086.60
Pt (PP) min	803.20
Taux de TVA	Aucun taux
Chapitre	06.01
Prise en charge	AA/AM/AI

#### 4.3030 Fermeture d'une fente résiduelle ou lambeau de recul

Validité	01.01.25 - 31.12.99
Pt (AA/AM/AI)	550.90
Pt (PP) max	633.50
Pt (PP) min	468.30
Taux de TVA	Aucun taux
Chapitre	06.01
Prise en charge	AA/AM/AI

**4.3040 Correction secondaire du palais mou**

Validité	01.01.25 - 31.12.99
Pt (AA/AM/AI)	1670.10
Pt (PP) max	1920.60
Pt (PP) min	1419.60
Taux de TVA	Aucun taux
Chapitre	<b>06.01</b>
Prise en charge	AA/AM/AI

P. ex. Widmaier-Perko

**4.3050 Pharyngoplastie**

Validité	01.01.25 - 31.12.99
Pt (AA/AM/AI)	1391.10
Pt (PP) max	1599.80
Pt (PP) min	1182.40
Taux de TVA	Aucun taux
Chapitre	<b>06.01</b>
Prise en charge	AA/AM/AI

**4.3060 Implant dans la paroi postérieure du pharynx**

Validité	01.01.25 - 31.12.99
Pt (AA/AM/AI)	278.90
Pt (PP) max	320.70
Pt (PP) min	237.10
Taux de TVA	Aucun taux
Chapitre	<b>06.01</b>
Prise en charge	AA/AM/AI

Prélèvement osseux ou cartilagineux facturé au moyen de la position **4.3600**

**4.3070 Correction secondaire d'une fente labio-maxillaire unilatérale**

Validité	01.01.25 - 31.12.99
Pt (AA/AM/AI)	1502.70
Pt (PP) max	1728.10
Pt (PP) min	1277.30
Taux de TVA	Aucun taux
Chapitre	<b>06.01</b>
Prise en charge	AA/AM/AI

**4.3080 Correction secondaire d'une fente labiale unilatérale**

Validité	01.01.25 - 31.12.99
Pt (AA/AM/AI)	1331.90
Pt (PP) max	1531.70
Pt (PP) min	1132.10
Taux de TVA	Aucun taux
Chapitre	<b>06.01</b>
Prise en charge	AA/AM/AI

**4.3090 Plastie par lambeau pédiculé en deux temps, des lèvres ou du palais, première intervention**

Validité	01.01.25 - 31.12.99
Pt (AA/AM/AI)	1157.50
Pt (PP) max	1331.10
Pt (PP) min	983.90
Taux de TVA	Aucun taux
Chapitre	<b>06.01</b>
Prise en charge	AA/AM/AI

**4.3100 Plastie par lambeau pédiculé en deux temps, des lèvres ou du palais, seconde intervention**

Validité	01.01.25 - 31.12.99
Pt (AA/AM/AI)	578.80
Pt (PP) max	665.60
Pt (PP) min	492.00
Taux de TVA	Aucun taux
Chapitre	<b>06.01</b>
Prise en charge	AA/AM/AI

**4.3110 Petite opération de correction des lèvres**

Validité	01.01.25 - 31.12.99
Pt (AA/AM/AI)	202.20
Pt (PP) max	232.50
Pt (PP) min	171.90
Taux de TVA	Aucun taux
Chapitre	<b>06.01</b>
Prise en charge	AA/AM/AI

Petite intervention telle que correction d'un dédoublement de lèvre, amincissement des lèvres ou correction du rouge des lèvres

**4.3120 Correction d'une « whistling deformity », épaississement du rouge des lèvres, allongement de la partie blanche des lèvres, formation d'un arc de Cupidon**

Validité	01.01.25 - 31.12.99
Pt (AA/AM/AI)	435.80
Pt (PP) max	501.20
Pt (PP) min	370.40
Taux de TVA	Aucun taux
Chapitre	<b>06.01</b>
Prise en charge	AA/AM/AI

**4.3130 Allongement de la columelle du nez**

Validité	01.01.25 - 31.12.99
Pt (AA/AM/AI)	578.80
Pt (PP) max	665.60
Pt (PP) min	492.00
Taux de TVA	Aucun taux
Chapitre	<b>06.01</b>
Prise en charge	AA/AM/AI

**4.3140 Correction d'un orifice narinaire**

Validité	01.01.25 - 31.12.99
Pt (AA/AM/AI)	289.40
Pt (PP) max	332.80
Pt (PP) min	246.00
Taux de TVA	Aucun taux
Chapitre	<b>06.01</b>
Prise en charge	AA/AM/AI

**Chapitre 06.02: Chirurgie orthopédique des maxillaires****4.3200 Ostéotomie horizontale du procès alvéolaire, par segment**

Validité	01.01.25 - 31.12.99
Pt (AA/AM/AI)	1506.20
Pt (PP) max	1732.10
Pt (PP) min	1280.30
Taux de TVA	Aucun taux
Chapitre	<b>06.02</b>
Prise en charge	AA/AM/AI

Région antérieure ou latérale de l'arcade supérieure ou inférieure

**4.3210 Ostéotomie verticale du procès alvéolaire, par site d'intervention**

Validité	01.01.25 - 31.12.99
Pt (AA/AM/AI)	435.80
Pt (PP) max	501.20
Pt (PP) min	370.40
Taux de TVA	Aucun taux
Chapitre	<b>06.02</b>
Prise en charge	AA/AM/AI

En cas de cumul avec la position **4.3200**

**4.3220 Ostéotomie verticale du procès alvéolaire en tant qu'intervention distincte**

Validité	01.01.25 - 31.12.99
Pt (AA/AM/AI)	523.00
Pt (PP) max	601.40
Pt (PP) min	444.60
Taux de TVA	Aucun taux
Chapitre	<b>06.02</b>
Prise en charge	AA/AM/AI

**4.3230 Ostéotomie sagittale ou autre ostéotomie interruptrice de la mandibule, par interruption**

Validité	01.01.25 - 31.12.99
Pt (AA/AM/AI)	1272.60
Pt (PP) max	1463.50
Pt (PP) min	1081.70
Taux de TVA	Aucun taux
Chapitre	<b>06.02</b>
Prise en charge	AA/AM/AI

**4.3240 Ostéotomie du menton ou du corps de la mandibule, sans interruption de la continuité de l'arcade**

Validité	01.01.25 - 31.12.99
Pt (AA/AM/AI)	1101.70
Pt (PP) max	1267.00
Pt (PP) min	936.40
Taux de TVA	Aucun taux
Chapitre	<b>06.02</b>
Prise en charge	AA/AM/AI

**4.3250 Plastie de réduction de la langue**

Validité	01.01.25 - 31.12.99
Pt (AA/AM/AI)	693.80
Pt (PP) max	797.90
Pt (PP) min	589.70
Taux de TVA	Aucun taux
Chapitre	<b>06.02</b>
Prise en charge	AA/AM/AI

#### 4.3260 Planification d'une intervention sur modèles

Validité	01.01.25 - 31.12.99
Pt (AA/AM/AI)	278.90
Pt (PP) max	320.70
Pt (PP) min	237.10
Taux de TVA	Aucun taux
Chapitre	<b>06.02</b>
Prise en charge	AA/AM/AI

Prestations du laboratoire de technique dentaire facturées à part

Prestation **4.3260** non cumulable avec

- Prestation **4.9830** «Utilisation d'une salle d'opération, par 5 min.»

#### 4.3270 Set-up diagnostique

Validité	01.01.25 - 31.12.99
Pt (AA/AM/AI)	435.80
Pt (PP) max	501.20
Pt (PP) min	370.40
Taux de TVA	Aucun taux
Chapitre	<b>06.02</b>
Prise en charge	AA/AM/AI

- Set-up des structures osseuses et dentaires à partir de radiographies et de modèles aux dimensions mesurables, en préparation d'ostéotomies segmentaires.
- Position également applicable à la planification d'une chirurgie naviguée et à la simulation en 3D
- Prestations du laboratoire de technique dentaire facturées à part

Prestation **4.3270** non cumulable avec

- Prestation **4.9830** «Utilisation d'une salle d'opération, par 5 min.»

#### 4.3280 Prediction planning et/ou simulografie

Validité	01.01.25 - 31.12.99
Pt (AA/AM/AI)	240.60
Pt (PP) max	276.70
Pt (PP) min	204.50
Taux de TVA	Aucun taux
Chapitre	<b>06.02</b>
Prise en charge	AA/AM/AI

- Peut être facturée au maximum une fois par cas
- Prestations du laboratoire de technique dentaire facturées à part

Prestation **4.3280** non cumulable avec

- Prestation **4.9830** «Utilisation d'une salle d'opération, par 5 min.»

## Chapitre 06.03: Traitement des fractures

### 4.3300 Réduction d'une fracture de l'os malaire, de l'arcade zygomatique, d'une fracture latérale de l'étage moyen du visage

Validité	01.01.25 - 31.12.99
Pt (AA/AM/AI)	289.40
Pt (PP) max	332.80
Pt (PP) min	246.00
Taux de TVA	Aucun taux
Chapitre	<b>06.03</b>
Prise en charge	AA/AM/AI

### 4.3310 Désimpaction de l'étage moyen du visage

Validité	01.01.25 - 31.12.99
Pt (AA/AM/AI)	578.80
Pt (PP) max	665.60
Pt (PP) min	492.00
Taux de TVA	Aucun taux
Chapitre	<b>06.03</b>
Prise en charge	AA/AM/AI

### 4.3320 Réduction d'un déplacement ou d'un escalier osseux

Validité	01.01.25 - 31.12.99
Pt (AA/AM/AI)	87.20
Pt (PP) max	100.30
Pt (PP) min	74.10
Taux de TVA	Aucun taux
Chapitre	<b>06.03</b>
Prise en charge	AA/AM/AI

### 4.3330 Réduction d'un escalier osseux d'une fracture embarrée

Validité	01.01.25 - 31.12.99
Pt (AA/AM/AI)	174.30
Pt (PP) max	200.40
Pt (PP) min	148.20
Taux de TVA	Aucun taux
Chapitre	<b>06.03</b>
Prise en charge	AA/AM/AI

### 4.3340 Réduction d'un déplacement important ou d'une fracture comminutive

Validité	01.01.25 - 31.12.99
Pt (AA/AM/AI)	289.40
Pt (PP) max	332.80
Pt (PP) min	246.00
Taux de TVA	Aucun taux
Chapitre	<b>06.03</b>
Prise en charge	AA/AM/AI

#### 4.3350 Supplément pour accès, par étage et par côté

Validité	01.01.25 - 31.12.99
Pt (AA/AM/AI)	278.90
Pt (PP) max	320.70
Pt (PP) min	237.10
Taux de TVA	Aucun taux
Chapitre	<b>06.03</b>
Prise en charge	AA/AM/AI

Supplément pour accès par étage (extra/intraoral) et par côté (bicoronal = des deux côtés).  
Peut être facturée au maximum 4 fois par séance

#### 4.3360 Supplément pour accès par voie transconjonctivale

Validité	01.01.25 - 31.12.99
Pt (AA/AM/AI)	41.80
Pt (PP) max	48.10
Pt (PP) min	35.50
Taux de TVA	Aucun taux
Chapitre	<b>06.03</b>
Prise en charge	AA/AM/AI

Peut être facturée au maximum 2 fois par séance

#### 4.3370 Supplément pour accès, par côté

Validité	01.01.25 - 31.12.99
Pt (AA/AM/AI)	669.40
Pt (PP) max	769.80
Pt (PP) min	569.00
Taux de TVA	Aucun taux
Chapitre	<b>06.03</b>
Prise en charge	AA/AM/AI

Peut être facturée au maximum 2 fois par séance

### Chapitre 06.04: Mesures complémentaires

#### 4.3400 Décompression de l'orbite

Validité	01.01.25 - 31.12.99
Pt (AA/AM/AI)	669.40
Pt (PP) max	769.80
Pt (PP) min	569.00
Taux de TVA	Aucun taux
Chapitre	<b>06.04</b>
Prise en charge	AA/AM/AI

**4.3410 Décompression du nerf optique**

Validité	01.01.25 - 31.12.99
Pt (AA/AM/AI)	1670.10
Pt (PP) max	1920.60
Pt (PP) min	1419.60
Taux de TVA	Aucun taux
Chapitre	<b>06.04</b>
Prise en charge	AA/AM/AI

**4.3420 Amarrage du ligament canthal**

Validité	01.01.25 - 31.12.99
Pt (AA/AM/AI)	753.10
Pt (PP) max	866.10
Pt (PP) min	640.10
Taux de TVA	Aucun taux
Chapitre	<b>06.04</b>
Prise en charge	AA/AM/AI

**4.3430 Drainage du sinus maxillaire par voie transnasale**

Validité	01.01.25 - 31.12.99
Pt (AA/AM/AI)	390.50
Pt (PP) max	449.10
Pt (PP) min	331.90
Taux de TVA	Aucun taux
Chapitre	<b>06.04</b>
Prise en charge	AA/AM/AI

**4.3440 Tamponnement du sinus maxillaire, hémostase transsinusienne de l'artère maxillaire**

Validité	01.01.25 - 31.12.99
Pt (AA/AM/AI)	669.40
Pt (PP) max	769.80
Pt (PP) min	569.00
Taux de TVA	Aucun taux
Chapitre	<b>06.04</b>
Prise en charge	AA/AM/AI

**4.3450 Révision chirurgicale et hémostase pour hémorragie secondaire**

Validité	01.01.25 - 31.12.99
Pt (AA/AM/AI)	557.80
Pt (PP) max	641.50
Pt (PP) min	474.10
Taux de TVA	Aucun taux
Chapitre	<b>06.04</b>
Prise en charge	AA/AM/AI

## Chapitre 06.05: Ostéosynthèse

- Par site d'ostéosynthèse requise pour préserver l'occlusion: pour le repositionnement et l'ostéosynthèse lors du traitement d'une fracture, pour l'ostéotomie lors de l'élargissement de l'accès, pour la mobilisation et les déplacements selon la planification de l'intervention, pour le repositionnement en fonction des mesures, pour les contention provisoires et l'ostéosynthèse.
- Les prestations du chapitre 06.03 Traitement des fractures et du chapitre 06.05 Ostéosynthèse ne peuvent être combinées pour le traitement d'une même fracture.

### 4.3500 Cerclage périmandibulaire ou transmaxillaire, par fracture

Validité	01.01.25 - 31.12.99
Pt (AA/AM/AI)	115.10
Pt (PP) max	132.40
Pt (PP) min	97.80
Taux de TVA	Aucun taux
Chapitre	06.05
Prise en charge	AA/AM/AI

### 4.3510 Suspension de la face au crâne par fils d'acier

Validité	01.01.25 - 31.12.99
Pt (AA/AM/AI)	812.40
Pt (PP) max	934.30
Pt (PP) min	690.50
Taux de TVA	Aucun taux
Chapitre	06.05
Prise en charge	AA/AM/AI

### 4.3520 Ostéosynthèse au fil d'acier

Validité	01.01.25 - 31.12.99
Pt (AA/AM/AI)	927.40
Pt (PP) max	1066.50
Pt (PP) min	788.30
Taux de TVA	Aucun taux
Chapitre	06.05
Prise en charge	AA/AM/AI

### 4.3530 Plaques, vis de traction

Validité	01.01.25 - 31.12.99
Pt (AA/AM/AI)	1157.50
Pt (PP) max	1331.10
Pt (PP) min	983.90
Taux de TVA	Aucun taux
Chapitre	06.05
Prise en charge	AA/AM/AI

**4.3540 Fixateur externe ou crâneo-fixateur externe**

Validité	01.01.25 - 31.12.99
Pt (AA/AM/AI)	418.40
Pt (PP) max	481.20
Pt (PP) min	355.60
Taux de TVA	Aucun taux
Chapitre	<b>06.05</b>
Prise en charge	AA/AM/AI

**4.3550 Traitement chirurgical d'une pseudo-arthrose par ostéosynthèse**

Validité	01.01.25 - 31.12.99
Pt (AA/AM/AI)	1272.60
Pt (PP) max	1463.50
Pt (PP) min	1081.70
Taux de TVA	Aucun taux
Chapitre	<b>06.05</b>
Prise en charge	AA/AM/AI

**4.3560 Planification d'une intervention sur modèles pour une ancienne fracture**

Validité	01.01.25 - 31.12.99
Pt (AA/AM/AI)	278.90
Pt (PP) max	320.70
Pt (PP) min	237.10
Taux de TVA	Aucun taux
Chapitre	<b>06.05</b>
Prise en charge	AA/AM/AI

Peut être facturée au maximum une fois par séance.

Prestations du laboratoire de technique dentaire facturées à part

Prestation **4.3560** non cumulable avec

- Prestation **4.9830** «Utilisation d'une salle d'opération, par 5 min.»

**4.3570 Reconstruction de la mandibule pour interruption de continuité**

Validité	01.01.25 - 31.12.99
Pt (AA/AM/AI)	2318.50
Pt (PP) max	2666.30
Pt (PP) min	1970.70
Taux de TVA	Aucun taux
Chapitre	<b>06.05</b>
Prise en charge	AA/AM/AI

<b>4.3580 Ablation du matériel d'ostéosynthèse, par site d'intervention</b>	
Validité	01.01.25 - 31.12.99
Pt (AA/AM/AI)	289.40
Pt (PP) max	332.80
Pt (PP) min	246.00
Taux de TVA	Aucun taux
Chapitre	<b>06.05</b>
Prise en charge	AA/AM/AI

## Chapitre 06.06: Transplantation

### 06.06.01 Chapitre: Os et cartilage

<b>4.3600 Prélèvement d'os ou de cartilage</b>	
Validité	01.01.25 - 31.12.99
Pt (AA/AM/AI)	289.40
Pt (PP) max	332.80
Pt (PP) min	246.00
Taux de TVA	Aucun taux
Chapitre	<b>06.06.01</b>
Prise en charge	AA/AM/AI

Le greffon allogène, xénogène et le matériel alloplastique à son prix d'achat majoré de 20 % au moyen de la position standard **4.3600.F.n** (chapitre **19**).

<b>4.3610 Reconstruction des contours osseux, préparation du lit osseux et modelage du greffon inclus</b>	
Validité	01.01.25 - 31.12.99
Pt (AA/AM/AI)	983.20
Pt (PP) max	1130.70
Pt (PP) min	835.70
Taux de TVA	Aucun taux
Chapitre	<b>06.06.01</b>
Prise en charge	AA/AM/AI

## Chapitre 06.07: Articulation temporo-mandibulaire

<b>4.3630 Réduction d'une luxation</b>	
Validité	01.01.25 - 31.12.99
Pt (AA/AM/AI)	41.80
Pt (PP) max	48.10
Pt (PP) min	35.50
Taux de TVA	Aucun taux
Chapitre	<b>06.07</b>
Prise en charge	AA/AM/AI

**4.3640 Méniscectomie et/ou condylectomie, arthroplastie modelante, par côté**

Validité	01.01.25 - 31.12.99
Pt (AA/AM/AI)	983.20
Pt (PP) max	1130.70
Pt (PP) min	835.70
Taux de TVA	Aucun taux
Chapitre	<b>06.07</b>
Prise en charge	AA/AM/AI

**4.3650 Coronoïdectomie, par côté**

Validité	01.01.25 - 31.12.99
Pt (AA/AM/AI)	753.10
Pt (PP) max	866.10
Pt (PP) min	640.10
Taux de TVA	Aucun taux
Chapitre	<b>06.07</b>
Prise en charge	AA/AM/AI

**4.3660 Opération d'une ankylose, condylectomie, plastie ligamentaire ou butée précondylienne incluses, par côté**

Validité	01.01.25 - 31.12.99
Pt (AA/AM/AI)	1446.90
Pt (PP) max	1663.90
Pt (PP) min	1229.90
Taux de TVA	Aucun taux
Chapitre	<b>06.07</b>
Prise en charge	AA/AM/AI

- Prélèvement du greffon osseux: voir position **4.3600**
- Modelage du greffon: voir position **4.3610**

**4.3670 Arthroskopie diagnostique**

Validité	01.01.25 - 31.12.99
Pt (AA/AM/AI)	278.90
Pt (PP) max	320.70
Pt (PP) min	237.10
Taux de TVA	Aucun taux
Chapitre	<b>06.07</b>
Prise en charge	AA/AM/AI

**4.3680 Arthroskopie thérapeutique**

Validité	01.01.25 - 31.12.99
Pt (AA/AM/AI)	446.30
Pt (PP) max	513.20
Pt (PP) min	379.40
Taux de TVA	Aucun taux
Chapitre	<b>06.07</b>
Prise en charge	AA/AM/AI

## Chapitre 06.08: Infections, corps étrangers

### 06.08.01 Chapitre: Os

4.3700 Curetage d'un foyer d'ostéomyélite	
Validité	01.01.25 - 31.12.99
Pt (AA/AM/AI)	348.70
Pt (PP) max	401.00
Pt (PP) min	296.40
Taux de TVA	Aucun taux
Chapitre	06.08.01
Prise en charge	AA/AM/AI

  

4.3710 Décortication lors d'ostéomyélite ou de radio-ostéomyélite	
Validité	01.01.25 - 31.12.99
Pt (AA/AM/AI)	1272.60
Pt (PP) max	1463.50
Pt (PP) min	1081.70
Taux de TVA	Aucun taux
Chapitre	06.08.01
Prise en charge	AA/AM/AI

### 06.08.02 Chapitre: Tissus mous

4.3750 Incision et drainage d'un abcès dentaire en loge, accès extraoral	
Validité	01.01.25 - 31.12.99
Pt (AA/AM/AI)	390.50
Pt (PP) max	449.10
Pt (PP) min	331.90
Taux de TVA	Aucun taux
Chapitre	06.08.02
Prise en charge	AA/AM/AI

  

4.3760 Révision chirurgicale d'un phlegmon dentogène de la face ou du cou qui dépasse les loges	
Validité	01.01.25 - 31.12.99
Pt (AA/AM/AI)	836.80
Pt (PP) max	962.30
Pt (PP) min	711.30
Taux de TVA	Aucun taux
Chapitre	06.08.02
Prise en charge	AA/AM/AI

## Chapitre 06.09: Tumeurs de la cavité buccale et des maxillaires

### 06.09.01 Chapitre: Tumeurs bénignes

**4.3800 Ablation chirurgicale d'une tumeur buccale ou maxillaire bénigne d'un diamètre supérieur à 1 cm**

Validité	01.01.25 - 31.12.99
Pt (AA/AM/AI)	697.30
Pt (PP) max	801.90
Pt (PP) min	592.70
Taux de TVA	Aucun taux
Chapitre	<b>06.09.01</b>
Prise en charge	AA/AM/AI

**06.09.02 Chapitre: Tumeurs malignes**
**4.3810 Ablation chirurgicale d'une tumeur buccale ou maxillaire maligne, T1 à T3**

Validité	01.01.25 - 31.12.99
Pt (AA/AM/AI)	1391.10
Pt (PP) max	1599.80
Pt (PP) min	1182.40
Taux de TVA	Aucun taux
Chapitre	<b>06.09.02</b>
Prise en charge	AA/AM/AI

**4.3820 Ablation chirurgicale d'une tumeur buccale ou maxillaire maligne avec infiltration des tissus avoisinants, T4**

Validité	01.01.25 - 31.12.99
Pt (AA/AM/AI)	1670.10
Pt (PP) max	1920.60
Pt (PP) min	1419.60
Taux de TVA	Aucun taux
Chapitre	<b>06.09.02</b>
Prise en charge	AA/AM/AI

**4.3830 Ablation chirurgicale d'une tumeur buccale ou maxillaire maligne avec résection maxillaire simultanée**

Validité	01.01.25 - 31.12.99
Pt (AA/AM/AI)	2227.90
Pt (PP) max	2562.10
Pt (PP) min	1893.70
Taux de TVA	Aucun taux
Chapitre	<b>06.09.02</b>
Prise en charge	AA/AM/AI

**4.3840 Reconstruction de la mandibule après résection complète**

Validité	01.01.25 - 31.12.99
Pt (AA/AM/AI)	2318.50
Pt (PP) max	2666.30
Pt (PP) min	1970.70
Taux de TVA	Aucun taux
Chapitre	<b>06.09.02</b>
Prise en charge	AA/AM/AI

Prélèvement et modelage du greffon osseux: voir positions **4.3600** et **4.3610**

**4.3850 Remplissage de la cavité de résection, prise d'empreinte et mise en bouche**

Validité	01.01.25 - 31.12.99
Pt (AA/AM/AI)	195.20
Pt (PP) max	224.50
Pt (PP) min	165.90
Taux de TVA	Aucun taux
Chapitre	<b>06.09.02</b>
Prise en charge	AA/AM/AI

Prestations du laboratoire de technique dentaire facturées à part

Prestation **4.3850** non cumulable avec

- Prestation **4.9830** «Utilisation d'une salle d'opération, par 5 min.»

**Chapitre 06.10: Chirurgie préprothétique****4.3870 Plastie du plancher buccal avec désinsertion du muscle mylo-hyoïdien**

Validité	01.01.25 - 31.12.99
Pt (AA/AM/AI)	753.10
Pt (PP) max	866.10
Pt (PP) min	640.10
Taux de TVA	Aucun taux
Chapitre	<b>06.10</b>
Prise en charge	AA/AM/AI

- Sutures incluses
- Greffes non incluses

Décompte séparé des frais de matériel possible au moyen de la position standard **4.3870.F.n** (chapitre **19**).

**4.3880 Plastie de la tubérosité avec résection de l'apophyse ptérygoïde, par côté**

Validité	01.01.25 - 31.12.99
Pt (AA/AM/AI)	317.30
Pt (PP) max	364.90
Pt (PP) min	269.70
Taux de TVA	Aucun taux
Chapitre	<b>06.10</b>
Prise en charge	AA/AM/AI

**4.3890 Plastie d'augmentation du procès alvéolaire par greffe osseuse ou alloplastique**

Validité	01.01.25 - 31.12.99
Pt (AA/AM/AI)	578.80
Pt (PP) max	665.60
Pt (PP) min	492.00
Taux de TVA	Aucun taux
Chapitre	<b>06.10</b>
Prise en charge	AA/AM/AI

Prélèvement et modelage du greffon osseux: voir positions **4.3600** et **4.3610**

**4.3900 Supplément pour greffe cutanée**

Validité	01.01.25 - 31.12.99
Pt (AA/AM/AI)	463.70
Pt (PP) max	533.30
Pt (PP) min	394.10
Taux de TVA	Aucun taux
Chapitre	<b>06.10</b>
Prise en charge	AA/AM/AI

Prélèvement du greffon et fixation de la plaque avec trois suspensions inclus

**Chapitre 06.11: Sinus maxillaires**
**4.3930 Fermeture plastique d'une fistule buccosinusienne d'origine dentaire**

Validité	01.01.25 - 31.12.99
Pt (AA/AM/AI)	836.80
Pt (PP) max	962.30
Pt (PP) min	711.30
Taux de TVA	Aucun taux
Chapitre	<b>06.11</b>
Prise en charge	AA/AM/AI

Applicable en tant qu'intervention secondaire, différée par rapport à l'extraction chirurgicale de la dent

## Chapitre 06.12: Glandes salivaires

### 4.3940 Ablation d'un calcul salivaire par voie buccale

Validité	01.01.25 - 31.12.99
Pt (AA/AM/AI)	446.30
Pt (PP) max	513.20
Pt (PP) min	379.40
Taux de TVA	Aucun taux
Chapitre	<b>06.12</b>
Prise en charge	AA/AM/AI

## Chapitre 07: Endodontie

Par traitement radiculaire: cinq canaux intégralement obturés au maximum par dent; premier traitement radiculaire toujours avec endométrie, traitements radiculaires suivantes en règle générale à partir des mesures endométriques existantes.

### Chapitre 07.01: Coiffage et amputation, obturation dentaire non incluse

#### 4.4000 Coiffage indirect

Validité	01.01.25 - 31.12.99
Pt (AA/AM/AI)	26.10
Pt (PP) max	30.00
Pt (PP) min	22.20
Taux de TVA	Aucun taux
Chapitre	07.01
Prise en charge	AA/AM/AI

#### 4.4010 Coiffage direct

Validité	01.01.25 - 31.12.99
Pt (AA/AM/AI)	34.90
Pt (PP) max	40.10
Pt (PP) min	29.70
Taux de TVA	Aucun taux
Chapitre	07.01
Prise en charge	AA/AM/AI

#### 4.4020 Amputation vitale; trépanation en urgence et pansement dans la chambre pulpaire

Validité	01.01.25 - 31.12.99
Pt (AA/AM/AI)	73.20
Pt (PP) max	84.20
Pt (PP) min	62.20
Taux de TVA	Aucun taux
Chapitre	07.01
Prise en charge	AA/AM/AI
Membre du LP	4.4800.LP

Position également applicable à l'extirpation pulpaire sans endométrie.

### Chapitre 07.02: Traitement radiculaire en plusieurs séances, avec endométrie, obturation dentaire non incluse

Relève de l'endométrie toute méthode permettant l'ajustement exact et reproductible de la longueur des instruments canalaires, soit à l'aide d'appareils de mesure électriques, soit à l'aide de moyens auxiliaires métriques.

#### 07.02.01 Chapitre: Extirpation pulpaire et première préparation du canal, avec endométrie, pansement canalaire inclus

**4.4400 Extirpation pulinaire, première préparation du canal et pansement, un canal**

Validité	01.01.25 - 31.12.99
Pt (AA/AM/AI)	181.30
Pt (PP) max	208.50
Pt (PP) min	154.10
Taux de TVA	Aucun taux
Chapitre	<b>07.02.01</b>
Prise en charge	AA/AM/AI
Membre du LP	<b>4.4820.LP, 4.4830.LP</b>

Obturation dentaire non incluse

**4.4410 Extirpation pulinaire, première préparation des canaux et pansements, deux canaux**

Validité	01.01.25 - 31.12.99
Pt (AA/AM/AI)	233.60
Pt (PP) max	268.60
Pt (PP) min	198.60
Taux de TVA	Aucun taux
Chapitre	<b>07.02.01</b>
Prise en charge	AA/AM/AI
Membre du LP	<b>4.4825.LP, 4.4835.LP</b>

Obturation dentaire non incluse

**4.4420 Extirpation pulinaire, première préparation des canaux et pansements, trois canaux**

Validité	01.01.25 - 31.12.99
Pt (AA/AM/AI)	289.40
Pt (PP) max	332.80
Pt (PP) min	246.00
Taux de TVA	Aucun taux
Chapitre	<b>07.02.01</b>
Prise en charge	AA/AM/AI
Membre du LP	<b>4.4825.LP, 4.4835.LP</b>

Obturation dentaire non incluse

**4.4430 + Extirpation pulpaire, première préparation du canal et pansement, par canal supplémentaire**

Validité	01.01.25 - 31.12.99
Pt (AA/AM/AI)	52.30
Pt (PP) max	60.10
Pt (PP) min	44.50
Code de réf.	nécessaire
Taux de TVA	Aucun taux
Chapitre	<b>07.02.01</b>
Prise en charge	AA/AM/AI
Membre du LP	<b>4.4825.LP, 4.4835.LP</b>

Obturation dentaire non incluse

**07.02.02 Chapitre: Préparation du canal radiculaire, pansement canalaire inclus**
**4.4500 Préparation d'un canal radiculaire avec nouvelle mesure endométrique, pansement inclus, un canal**

Validité	01.01.25 - 31.12.99
Pt (AA/AM/AI)	136.00
Pt (PP) max	156.40
Pt (PP) min	115.60
Taux de TVA	Aucun taux
Chapitre	<b>07.02.02</b>
Prise en charge	AA/AM/AI

Obturation dentaire non incluse

**4.4505 Préparation d'un canal radiculaire avec mesure endométrique existante, pansement inclus, un canal**

Validité	01.01.25 - 31.12.99
Pt (AA/AM/AI)	115.10
Pt (PP) max	132.40
Pt (PP) min	97.80
Taux de TVA	Aucun taux
Chapitre	<b>07.02.02</b>
Prise en charge	AA/AM/AI
Membre du LP	<b>4.4830.LP, 4.4840.LP</b>

Obturation dentaire non incluse

**4.4510 Préparation des canaux radiculaires avec nouvelles mesures endométriques, pansements inclus, deux canaux**

Validité	01.01.25 - 31.12.99
Pt (AA/AM/AI)	167.40
Pt (PP) max	192.50
Pt (PP) min	142.30
Taux de TVA	Aucun taux
Chapitre	<b>07.02.02</b>
Prise en charge	AA/AM/AI

Obturation dentaire non incluse

**4.4515 Préparation des canaux radiculaires avec mesures endométriques existantes, pansements inclus, deux canaux**

Validité	01.01.25 - 31.12.99
Pt (AA/AM/AI)	139.50
Pt (PP) max	160.40
Pt (PP) min	118.60
Taux de TVA	Aucun taux
Chapitre	<b>07.02.02</b>
Prise en charge	AA/AM/AI
Membre du LP	<b>4.4835.LP, 4.4840.LP</b>

Obturation dentaire non incluse

**4.4520 Préparation des canaux radiculaires avec nouvelles mesures endométriques, pansements inclus, trois canaux**

Validité	01.01.25 - 31.12.99
Pt (AA/AM/AI)	205.70
Pt (PP) max	236.60
Pt (PP) min	174.80
Taux de TVA	Aucun taux
Chapitre	<b>07.02.02</b>
Prise en charge	AA/AM/AI

Obturation dentaire non incluse

**4.4525 Préparation des canaux radiculaires avec mesures endométriques existantes, pansements inclus, trois canaux**

Validité	01.01.25 - 31.12.99
Pt (AA/AM/AI)	174.30
Pt (PP) max	200.40
Pt (PP) min	148.20
Taux de TVA	Aucun taux
Chapitre	<b>07.02.02</b>
Prise en charge	AA/AM/AI
Membre du LP	<b>4.4835.LP, 4.4840.LP</b>

Obturation dentaire non incluse

**4.4530 + préparation d'un canal radiculaire avec nouvelle mesure endométrique, pansement inclus, par canal supplémentaire**

Validité	01.01.25 - 31.12.99
Pt (AA/AM/AI)	52.30
Pt (PP) max	60.10
Pt (PP) min	44.50
Code de réf.	nécessaire
Taux de TVA	Aucun taux
Chapitre	07.02.02
Prise en charge	AA/AM/AI

Obturation dentaire non incluse

**4.4535 + préparation d'un canal radiculaire avec mesure endométrique existante, pansement inclus, par canal supplémentaire**

Validité	01.01.25 - 31.12.99
Pt (AA/AM/AI)	52.30
Pt (PP) max	60.10
Pt (PP) min	44.50
Code de réf.	nécessaire
Taux de TVA	Aucun taux
Chapitre	07.02.02
Prise en charge	AA/AM/AI
Membre du LP	4.4835.LP, 4.4840.LP

Obturation dentaire non incluse

**07.02.03 Chapitre: Obturation du canal radiculaire**
**4.4550 Obturation d'un canal radiculaire avec nouvelle mesure endométrique, un canal**

Validité	01.01.25 - 31.12.99
Pt (AA/AM/AI)	181.30
Pt (PP) max	208.50
Pt (PP) min	154.10
Taux de TVA	Aucun taux
Chapitre	07.02.03
Prise en charge	AA/AM/AI

Obturation dentaire non incluse

**4.4555 Obturation d'un canal radiculaire avec mesure endométrique existante, un canal**

Validité	01.01.25 - 31.12.99
Pt (AA/AM/AI)	160.40
Pt (PP) max	184.50
Pt (PP) min	136.30
Taux de TVA	Aucun taux
Chapitre	<b>07.02.03</b>
Prise en charge	AA/AM/AI
Membre du LP	<b>4.4820.LP , 4.4830.LP</b>

Obturation dentaire non incluse

**4.4560 Obturation des canaux radiculaires avec nouvelles mesures endométriques, deux canaux**

Validité	01.01.25 - 31.12.99
Pt (AA/AM/AI)	223.10
Pt (PP) max	256.60
Pt (PP) min	189.60
Taux de TVA	Aucun taux
Chapitre	<b>07.02.03</b>
Prise en charge	AA/AM/AI

Obturation dentaire non incluse

**4.4565 Obturation des canaux radiculaires avec mesures endométriques existantes, deux canaux**

Validité	01.01.25 - 31.12.99
Pt (AA/AM/AI)	198.70
Pt (PP) max	228.50
Pt (PP) min	168.90
Taux de TVA	Aucun taux
Chapitre	<b>07.02.03</b>
Prise en charge	AA/AM/AI
Membre du LP	<b>4.4825.LP , 4.4835.LP</b>

Obturation dentaire non incluse

**4.4570 Obturation des canaux radiculaires avec nouvelles mesures endométriques, trois canaux**

Validité	01.01.25 - 31.12.99
Pt (AA/AM/AI)	278.90
Pt (PP) max	320.70
Pt (PP) min	237.10
Taux de TVA	Aucun taux
Chapitre	<b>07.02.03</b>
Prise en charge	AA/AM/AI

Obturation dentaire non incluse

**4.4575 Obturation des canaux radiculaires avec mesures endométriques existantes, trois canaux**

Validité	01.01.25 - 31.12.99
Pt (AA/AM/AI)	247.50
Pt (PP) max	284.60
Pt (PP) min	210.40
Taux de TVA	Aucun taux
Chapitre	<b>07.02.03</b>
Prise en charge	AA/AM/AI
Membre du LP	<b>4.4825.LP , 4.4835.LP</b>

Obturation dentaire non incluse

**4.4580 + obturation d'un canal radiculaire, avec nouvelle mesure endométrique, par canal supplémentaire**

Validité	01.01.25 - 31.12.99
Pt (AA/AM/AI)	52.30
Pt (PP) max	60.10
Pt (PP) min	44.50
Code de réf.	<b>nécessaire</b>
Taux de TVA	Aucun taux
Chapitre	<b>07.02.03</b>
Prise en charge	AA/AM/AI
Membre du LP	<b>4.4825.LP</b>

Obturation dentaire non incluse

**4.4585 + obturation d'un canal radiculaire avec mesure endométrique existante, par canal supplémentaire**

Validité	01.01.25 - 31.12.99
Pt (AA/AM/AI)	52.30
Pt (PP) max	60.10
Pt (PP) min	44.50
Code de réf.	<b>nécessaire</b>
Taux de TVA	Aucun taux
Chapitre	<b>07.02.03</b>
Prise en charge	AA/AM/AI
Membre du LP	<b>4.4835.LP</b>

Obturation dentaire non incluse

## Chapitre 07.03: Traitement radiculaire en une séance, endométrie incluse, obturation dentaire non incluse

### 4.4600 Traitement radiculaire en une séance, endométrie incluse, un canal

Validité	01.01.25 - 31.12.99
Pt (AA/AM/AI)	265.00
Pt (PP) max	304.80
Pt (PP) min	225.30
Taux de TVA	Aucun taux
Chapitre	<b>07.03</b>
Prise en charge	AA/AM/AI
Membre du LP	<b>4.4810.LP</b>

Obturation dentaire non incluse

### 4.4610 Traitement radiculaire en une séance, deux canaux

Validité	01.01.25 - 31.12.99
Pt (AA/AM/AI)	352.10
Pt (PP) max	404.90
Pt (PP) min	299.30
Taux de TVA	Aucun taux
Chapitre	<b>07.03</b>
Prise en charge	AA/AM/AI
Membre du LP	<b>4.4815.LP</b>

Obturation dentaire non incluse

### 4.4620 Traitement radiculaire en une séance, trois canaux

Validité	01.01.25 - 31.12.99
Pt (AA/AM/AI)	481.10
Pt (PP) max	553.30
Pt (PP) min	408.90
Taux de TVA	Aucun taux
Chapitre	<b>07.03</b>
Prise en charge	AA/AM/AI
Membre du LP	<b>4.4815.LP</b>

Obturation dentaire non incluse

**4.4630 + traitement radiculaire en une séance, par canal supplémentaire**

Validité	01.01.25 - 31.12.99
Pt (AA/AM/AI)	52.30
Pt (PP) max	60.10
Pt (PP) min	44.50
Code de réf.	nécessaire
Taux de TVA	Aucun taux
Chapitre	<b>07.03</b>
Prise en charge	AA/AM/AI
Membre du LP	<b>4.4815.LP</b>

Obturation dentaire non incluse

**Chapitre 07.04: Révision****4.4650 Révision complexe et élimination de corps étrangers du canal radiculaire, par tranche de 5 min**

Validité	01.01.25 - 31.12.99
Pt (AA/AM/AI)	36.60
Pt (PP) max	42.10
Pt (PP) min	31.10
Taux de TVA	Aucun taux
Chapitre	<b>07.04</b>
Prise en charge	AA/AM/AI

**4.4660 Apexification ou obturation de perforations**

Validité	01.01.25 - 31.12.99
Pt (AA/AM/AI)	73.20
Pt (PP) max	84.20
Pt (PP) min	62.20
Taux de TVA	Aucun taux
Chapitre	<b>07.04</b>
Prise en charge	AA/AM/AI

Matériel facturer à part, avec position cluster (voir chapitre **20**)

## Chapitre 07.05: Blanchiment des dents

### 4.4700 Blanchiment de dents dévitalisées

Validité	01.01.25 - 31.12.99
Pt (AA/AM/AI)	111.60
Pt (PP) max	128.30
Pt (PP) min	94.90
Taux de TVA	Aucun taux
Chapitre	<b>07.05</b>
Prise en charge	AA/AM/AI

- Obturation provisoire, préparation et pansement inclus
- Pose d'une digue non incluse
- Par dent et par séance
- Facturation d'un maximum de trois séances par dent

### 4.4710 Blanchiment de dents (à domicile), par arcade

Validité	01.01.25 - 31.12.99
Pt (AA/AM/AI)	104.60
Pt (PP) max	120.30
Pt (PP) min	88.90
Taux de TVA	Aucun taux
Chapitre	<b>07.05</b>
Prise en charge	AA/AM/AI

- Gouttière thermoformée et instructions incluses
- Matériel facturer à part, avec position cluster (voir chapitre **20**)
- Prestations du laboratoire de technique dentaire facturées à part

### 4.4720 Blanchiment de dents (au cabinet), par tranche de 5 min d'application/activation effective

Validité	01.01.25 - 31.12.99
Pt (AA/AM/AI)	36.60
Pt (PP) max	42.10
Pt (PP) min	31.10
Taux de TVA	Aucun taux
Chapitre	<b>07.05</b>
Prise en charge	AA/AM/AI

- Pose d'une digue non incluse
- Temps d'application/activation effectif, par tranche de 5 min

**4.4730 Contrôle après blanchiment**

Validité	01.01.25 - 31.12.99
Pt (AA/AM/AI)	41.80
Pt (PP) max	48.10
Pt (PP) min	35.50
Taux de TVA	Aucun taux
Chapitre	<b>07.05</b>
Prise en charge	AA/AM/AI

**Chapitre 07.06: Traitement radiculaire Prestations groupées Plus AA/AM****4.4800.LP Traitement radiculaire d'urgence, AA/AM****4.4810.LP Traitement radiculaire en 1 séance, avec endométrie, premier canal AA/AM****4.4815.LP Traitement radiculaire en 1 séance, avec endométrie, chaque canal supplémentaire AA/AM****4.4820.LP Traitement radiculaire en 2 séances, avec endométrie, premier canal AA/AM****4.4825.LP Traitement radiculaire en 2 séances, avec endométrie, chaque canal supplémentaire AA/AM****4.4830.LP Traitement radiculaire en 3 séances, avec endométrie, premier canal AA/AM****4.4835.LP Traitement radiculaire en 3 séances, avec endométrie, chaque canal supplémentaire AA/AM****4.4840.LP Traitement radiculaire, pansement supplémentaire AA/AM**

**4.4990.LP + Prestations groupées complémentairesTraitement radiculaire, petit AA/AM**

**4.4991.LP + Prestations groupées complémentairesTraitement radiculaire, grad AA/AM**

## Chapitre 08: Soins conservateurs

Pour AA/AM/AI s'applique: Le choix de la teinte des est inclus dans toutes les prestations de ce chapitre.

### Chapitre 08.01: Obturations provisoires

Position également applicable aux dents de lait

4.5000 Obturation provisoire (obturation rapide)	
Validité	01.01.25 - 31.12.99
Pt (AA/AM/AI)	38.40
Pt (PP) max	44.20
Pt (PP) min	32.60
Taux de TVA	Aucun taux
Chapitre	08.01
Prise en charge	AA/AM/AI
Membre du LP	4.4990.LP, 4.4991.LP, 4.5000.LP

Position également applicable aux dents de lait

### 4.5000.LP Obturation provisoire (obturation rapide), par obturation AA/AM

4.5010 Obturation provisoire, à une face (obturation à long terme)	
Validité	01.01.25 - 31.12.99
Pt (AA/AM/AI)	52.30
Pt (PP) max	60.10
Pt (PP) min	44.50
Taux de TVA	Aucun taux
Chapitre	08.01
Prise en charge	AA/AM/AI
Membre du LP	4.5000.LP

Position également applicable aux dents de lait

### 4.5020 Obturation provisoire, à deux faces (obturation à long terme)

Validité	01.01.25 - 31.12.99
Pt (AA/AM/AI)	87.20
Pt (PP) max	100.30
Pt (PP) min	74.10
Taux de TVA	Aucun taux
Chapitre	08.01
Prise en charge	AA/AM/AI
Membre du LP	4.5000.LP

Position également applicable aux dents de lait

#### 4.5030 Obturation provisoire, à trois faces (obturation à long terme)

Validité	01.01.25 - 31.12.99
Pt (AA/AM/AI)	122.00
Pt (PP) max	140.30
Pt (PP) min	103.70
Taux de TVA	Aucun taux
Chapitre	08.01
Prise en charge	AA/AM/AI
Membre du LP	4.5000.LP

Position également applicable aux dents de lait

### Chapitre 08.02: Obturations à l'amalgame, fond de cavité et polissage non inclus

Lorsque plusieurs obturations sont réalisées au cours de la même séance, la première obturation est celle qui totalise le plus de points.

#### 4.5050 Obturation à l'amalgame, à une face

Validité	01.01.25 - 31.12.99
Pt (AA/AM/AI)	83.70
Pt (PP) max	96.30
Pt (PP) min	71.10
Taux de TVA	Aucun taux
Chapitre	08.02
Prise en charge	AA/AM/AI

Position également applicable aux dents de lait

#### 4.5060 + chaque obturation à l'amalgame supplémentaire, à une face, dans le même quadrant et durant la même séance

Validité	01.01.25 - 31.12.99
Pt (AA/AM/AI)	38.40
Pt (PP) max	44.20
Pt (PP) min	32.60
Code de réf.	nécessaire
Taux de TVA	Aucun taux
Chapitre	08.02
Prise en charge	AA/AM/AI

Position également applicable aux dents de lait

#### 4.5090 Obturation à l'amalgame, à deux faces

Validité	01.01.25 - 31.12.99
Pt (AA/AM/AI)	136.00
Pt (PP) max	156.40
Pt (PP) min	115.60
Taux de TVA	Aucun taux
Chapitre	08.02
Prise en charge	AA/AM/AI

Position également applicable aux dents de lait

**4.5100 + chaque obturation à l'amalgame supplémentaire, à deux faces, dans le même quadrant et durant la même séance**

Validité	01.01.25 - 31.12.99
Pt (AA/AM/AI)	90.60
Pt (PP) max	104.20
Pt (PP) min	77.00
Code de réf.	nécessaire
Taux de TVA	Aucun taux
Chapitre	<b>08.02</b>
Prise en charge	AA/AM/AI

Position également applicable aux dents de lait

**4.5130 Obturation à l'amalgame, à trois faces**

Validité	01.01.25 - 31.12.99
Pt (AA/AM/AI)	184.80
Pt (PP) max	212.50
Pt (PP) min	157.10
Taux de TVA	Aucun taux
Chapitre	<b>08.02</b>
Prise en charge	AA/AM/AI

Position également applicable aux dents de lait

**4.5140 + chaque obturation à l'amalgame supplémentaire, à trois faces, dans le même quadrant et durant la même séance**

Validité	01.01.25 - 31.12.99
Pt (AA/AM/AI)	139.50
Pt (PP) max	160.40
Pt (PP) min	118.60
Code de réf.	nécessaire
Taux de TVA	Aucun taux
Chapitre	<b>08.02</b>
Prise en charge	AA/AM/AI

Position également applicable aux dents de lait

**4.5210 Reconstitution à l'amalgame de cuspides**

Validité	01.01.25 - 31.12.99
Pt (AA/AM/AI)	282.40
Pt (PP) max	324.80
Pt (PP) min	240.00
Taux de TVA	Aucun taux
Chapitre	<b>08.02</b>
Prise en charge	AA/AM/AI

Position également applicable aux dents de lait

**4.5220 + chaque reconstitution à l'amalgame de cuspides supplémentaire, dans le même quadrant et durant la même séance**

Validité	01.01.25 - 31.12.99
Pt (AA/AM/AI)	237.10
Pt (PP) max	272.70
Pt (PP) min	201.50
Code de réf.	nécessaire
Taux de TVA	Aucun taux
Chapitre	<b>08.02</b>
Prise en charge	AA/AM/AI

Position également applicable aux dents de lait

**Chapitre 08.03: Polissage d'obturations à l'amalgame**
**4.5300 Polissage d'une obturation à l'amalgame à une ou à deux faces**

Validité	01.01.25 - 31.12.99
Pt (AA/AM/AI)	24.40
Pt (PP) max	28.10
Pt (PP) min	20.70
Taux de TVA	Aucun taux
Chapitre	<b>08.03</b>
Prise en charge	AA/AM/AI

**4.5310 Polissage d'une obturation à l'amalgame à plus de deux faces**

Validité	01.01.25 - 31.12.99
Pt (AA/AM/AI)	41.80
Pt (PP) max	48.10
Pt (PP) min	35.50
Taux de TVA	Aucun taux
Chapitre	<b>08.03</b>
Prise en charge	AA/AM/AI

**4.5320 Polissage et recontourage d'une obturation à l'amalgame existante par obturation**

Validité	01.01.25 - 31.12.99
Pt (AA/AM/AI)	13.90
Pt (PP) max	16.00
Pt (PP) min	11.80
Taux de TVA	Aucun taux
Chapitre	<b>08.03</b>
Prise en charge	AA/AM/AI

**Chapitre 08.04: Obturations en composite, bonding et fond de cavité non inclus, polissage inclus**

La sélection des couleurs est incluse dans toutes les prestations de ce chapitre

Lorsque plusieurs obturations sont réalisées au cours de la même séance, la première obturation est celle qui totalise le plus de points.

**4.5350 Obturation en composite, à une face**

Validité	01.01.25 - 31.12.99
Pt (AA/AM/AI)	122.00
Pt (PP) max	140.30
Pt (PP) min	103.70
Taux de TVA	Aucun taux
Chapitre	<b>08.04</b>
Prise en charge	AA/AM/AI
Membre du LP	<b>4.5350.LP</b>

Position également applicable aux dents de lait

**4.5350.LP Obturation en composite, petite AA/AM****4.5360 + chaque obturation en composite supplémentaire, à une face, dans le même sextant et durant la même séance**

Validité	01.01.25 - 31.12.99
Pt (AA/AM/AI)	76.70
Pt (PP) max	88.20
Pt (PP) min	65.20
Code de réf.	<b>nécessaire</b>
Taux de TVA	Aucun taux
Chapitre	<b>08.04</b>
Prise en charge	AA/AM/AI
Membre du LP	<b>4.5350.LP</b>

Position également applicable aux dents de lait

**4.5370 Obturation interdentaire en composite, dent antérieure**

Validité	01.01.25 - 31.12.99
Pt (AA/AM/AI)	142.90
Pt (PP) max	164.30
Pt (PP) min	121.50
Taux de TVA	Aucun taux
Chapitre	<b>08.04</b>
Prise en charge	AA/AM/AI
Membre du LP	<b>4.5350.LP</b>

Position également applicable aux dents de lait

**4.5380 + chaque obturation interdentaire en composite d'une dent antérieure supplémentaire, dans le même sextant et durant la même séance**

Validité	01.01.25 - 31.12.99
Pt (AA/AM/AI)	97.60
Pt (PP) max	112.20
Pt (PP) min	83.00
Code de réf.	nécessaire
Taux de TVA	Aucun taux
Chapitre	08.04
Prise en charge	AA/AM/AI
Membre du LP	4.5350.LP

Position également applicable aux dents de lait

**4.5390 Reconstitution en composite d'un angle ou d'un bord incisif**

Validité	01.01.25 - 31.12.99
Pt (AA/AM/AI)	170.80
Pt (PP) max	196.40
Pt (PP) min	145.20
Taux de TVA	Aucun taux
Chapitre	08.04
Prise en charge	AA/AM/AI
Membre du LP	4.5430.LP

Position également applicable aux dents de lait

**4.5400 + chaque reconstitution en composite d'un angle ou d'un bord incisif supplémentaire, dans le même sextant et durant la même séance**

Validité	01.01.25 - 31.12.99
Pt (AA/AM/AI)	125.50
Pt (PP) max	144.30
Pt (PP) min	106.70
Code de réf.	nécessaire
Taux de TVA	Aucun taux
Chapitre	08.04
Prise en charge	AA/AM/AI
Membre du LP	4.5350.LP, 4.5430.LP

- Reconstruction d'une couronne: facturer deux fois la position 4.5390
- Dans les cas justifiés, la position 4.7700 peut être facturée en sus
- La position 4.5800 et 4.5810 sont facturable une fois chaque

**4.5410 Obturation en composite d'une prémolaire ou d'une molaire de lait, à deux faces**

Validité	01.01.25 - 31.12.99
Pt (AA/AM/AI)	142.90
Pt (PP) max	164.30
Pt (PP) min	121.50
Taux de TVA	Aucun taux
Chapitre	<b>08.04</b>
Prise en charge	AA/AM/AI
Membre du LP	<b>4.5350.LP</b>

**4.5420 + chaque obturation en composite d'une prémolaire ou d'une molaire de lait supplémentaire, à deux faces, dans le même sextant et durant la même séance**

Validité	01.01.25 - 31.12.99
Pt (AA/AM/AI)	97.60
Pt (PP) max	112.20
Pt (PP) min	83.00
Code de réf.	<b>nécessaire</b>
Taux de TVA	Aucun taux
Chapitre	<b>08.04</b>
Prise en charge	AA/AM/AI
Membre du LP	<b>4.5350.LP</b>

**4.5430 Obturation en composite d'une molaire, à deux faces**

Validité	01.01.25 - 31.12.99
Pt (AA/AM/AI)	181.30
Pt (PP) max	208.50
Pt (PP) min	154.10
Taux de TVA	Aucun taux
Chapitre	<b>08.04</b>
Prise en charge	AA/AM/AI
Membre du LP	<b>4.5430.LP</b>

**4.5430.LP Obturation en composite, moyenne AA/AM**
**4.5440 + chaque obturation en composite d'une molaire supplémentaire, à deux faces; durant la même séance et le même sextant**

Validité	01.01.25 - 31.12.99
Pt (AA/AM/AI)	136.00
Pt (PP) max	156.40
Pt (PP) min	115.60
Code de réf.	<b>nécessaire</b>
Taux de TVA	Aucun taux
Chapitre	<b>08.04</b>
Prise en charge	AA/AM/AI
Membre du LP	<b>4.5430.LP</b>

**4.5450 Obturation en composite d'une prémolaire ou d'une molaire de lait, à trois faces**

Validité	01.01.25 - 31.12.99
Pt (AA/AM/AI)	216.20
Pt (PP) max	248.60
Pt (PP) min	183.80
Taux de TVA	Aucun taux
Chapitre	<b>08.04</b>
Prise en charge	AA/AM/AI
Membre du LP	<b>4.5430.LP</b>

**4.5460 + chaque obturation en composite d'une prémolaire ou d'une molaire de lait supplémentaire, à trois faces, dans le même sextant et durant la même séance**

Validité	01.01.25 - 31.12.99
Pt (AA/AM/AI)	170.80
Pt (PP) max	196.40
Pt (PP) min	145.20
Code de réf.	<b>nécessaire</b>
Taux de TVA	Aucun taux
Chapitre	<b>08.04</b>
Prise en charge	AA/AM/AI
Membre du LP	<b>4.5430.LP</b>

**4.5470 Obturation en composite d'une molaire, à trois faces**

Validité	01.01.25 - 31.12.99
Pt (AA/AM/AI)	233.60
Pt (PP) max	268.60
Pt (PP) min	198.60
Taux de TVA	Aucun taux
Chapitre	<b>08.04</b>
Prise en charge	AA/AM/AI
Membre du LP	<b>4.5470.LP</b>

**4.5470.LP Obturation en composite, grande AA/AM**
**4.5480 + chaque obturation en composite d'une molaire supplémentaire, à trois faces, dans le même sextant et durant la même séance**

Validité	01.01.25 - 31.12.99
Pt (AA/AM/AI)	188.30
Pt (PP) max	216.50
Pt (PP) min	160.10
Code de réf.	<b>nécessaire</b>
Taux de TVA	Aucun taux
Chapitre	<b>08.04</b>
Prise en charge	AA/AM/AI
Membre du LP	<b>4.5470.LP</b>

**4.5510 Reconstitution en composite de cuspides d'une prémolaire ou d'une molaire de lait**

Validité	01.01.25 - 31.12.99
Pt (AA/AM/AI)	240.60
Pt (PP) max	276.70
Pt (PP) min	204.50
Taux de TVA	Aucun taux
Chapitre	<b>08.04</b>
Prise en charge	AA/AM/AI
Membre du LP	<b>4.5470.LP</b>

**4.5520 + chaque reconstitution en composite de cuspides d'une prémolaire ou d'une molaire de lait supplémentaire, dans le même sextant et durant la même séance**

Validité	01.01.25 - 31.12.99
Pt (AA/AM/AI)	195.20
Pt (PP) max	224.50
Pt (PP) min	165.90
Code de réf.	<b>nécessaire</b>
Taux de TVA	Aucun taux
Chapitre	<b>08.04</b>
Prise en charge	AA/AM/AI
Membre du LP	<b>4.5470.LP</b>

**4.5530 Reconstitution en composite d'une molaire, une ou deux cuspides**

Validité	01.01.25 - 31.12.99
Pt (AA/AM/AI)	258.00
Pt (PP) max	296.70
Pt (PP) min	219.30
Taux de TVA	Aucun taux
Chapitre	<b>08.04</b>
Prise en charge	AA/AM/AI
Membre du LP	<b>4.5470.LP</b>

**4.5540 + chaque reconstitution en composite d'une molaire supplémentaire, une ou deux cuspides, dans le même sextant et durant la même séance**

Validité	01.01.25 - 31.12.99
Pt (AA/AM/AI)	212.70
Pt (PP) max	244.60
Pt (PP) min	180.80
Code de réf.	<b>nécessaire</b>
Taux de TVA	Aucun taux
Chapitre	<b>08.04</b>
Prise en charge	AA/AM/AI
Membre du LP	<b>4.5470.LP</b>

**4.5550 Reconstitution en composite d'une molaire, trois ou quatre cuspides**

Validité	01.01.25 - 31.12.99
Pt (AA/AM/AI)	285.90
Pt (PP) max	328.80
Pt (PP) min	243.00
Taux de TVA	Aucun taux
Chapitre	<b>08.04</b>
Prise en charge	AA/AM/AI
Membre du LP	<b>4.5470.LP</b>

**4.5560 + chaque reconstitution en composite d'une molaire supplémentaire, trois ou quatre cuspides, dans le même sextant et durant la même séance**

Validité	01.01.25 - 31.12.99
Pt (AA/AM/AI)	240.60
Pt (PP) max	276.70
Pt (PP) min	204.50
Code de réf.	<b>nécessaire</b>
Taux de TVA	Aucun taux
Chapitre	<b>08.04</b>
Prise en charge	AA/AM/AI
Membre du LP	<b>4.5470.LP</b>

**Chapitre 08.05: Inlay en céramique ou en résine, indirect; bonding non inclus**

Les réalisations en céramique ne sont considérées comme économiques et appropriées que si les arcades du patient sont exemptes de caries ou ont été assainies.

**4.5650 Inlay en céramique/résine, indirect, à une face**

Validité	01.01.25 - 31.12.99
Pt (AA/AM/AI)	526.50
Pt (PP) max	605.50
Pt (PP) min	447.50
Taux de TVA	Aucun taux
Chapitre	<b>08.05</b>
Prise en charge	AA/AM/AI

Prestations du laboratoire de technique dentaire facturées à part

**4.5660 Inlay en céramique/résine, indirect, à deux faces**

Validité	01.01.25 - 31.12.99
Pt (AA/AM/AI)	610.10
Pt (PP) max	701.60
Pt (PP) min	518.60
Taux de TVA	Aucun taux
Chapitre	<b>08.05</b>
Prise en charge	AA/AM/AI

Prestations du laboratoire de technique dentaire facturées à part

**4.5670 Inlay en céramique/résine, indirect, à trois faces face ou avec recouvrement des cuspides**

Validité	01.01.25 - 31.12.99
Pt (AA/AM/AI)	711.30
Pt (PP) max	818.00
Pt (PP) min	604.60
Taux de TVA	Aucun taux
Chapitre	<b>08.05</b>
Prise en charge	AA/AM/AI

Prestations du laboratoire de technique dentaire facturées à part

**Chapitre 08.06: Inlay en céramique ou en résine, direct; bonding non inclus**
**4.5700 Inlay CEREC, à une face**

Validité	01.01.25 - 31.12.99
Pt (AA/AM/AI)	526.50
Pt (PP) max	605.50
Pt (PP) min	447.50
Taux de TVA	Aucun taux
Chapitre	<b>08.06</b>
Prise en charge	AA/AM/AI

**4.5710 Inlay CEREC, à deux faces**

Validité	01.01.25 - 31.12.99
Pt (AA/AM/AI)	610.10
Pt (PP) max	701.60
Pt (PP) min	518.60
Taux de TVA	Aucun taux
Chapitre	<b>08.06</b>
Prise en charge	AA/AM/AI

**4.5720 Inlay CEREC, à trois faces**

Validité	01.01.25 - 31.12.99
Pt (AA/AM/AI)	711.30
Pt (PP) max	818.00
Pt (PP) min	604.60
Taux de TVA	Aucun taux
Chapitre	<b>08.06</b>
Prise en charge	AA/AM/AI

**4.5730 Onlay CEREC**

Validité	01.01.25 - 31.12.99
Pt (AA/AM/AI)	767.00
Pt (PP) max	882.10
Pt (PP) min	651.90
Taux de TVA	Aucun taux
Chapitre	<b>08.06</b>
Prise en charge	AA/AM/AI

**4.5740 Inlay en résine, direct, à une face**

Validité	01.01.25 - 31.12.99
Pt (PP) max	421.00
Pt (PP) min	311.20
Taux de TVA	Aucun taux
Chapitre	<b>08.06</b>
Prise en charge	

N'est pas remboursée par les assureurs AA/AM/AI

**4.5742 Inlay en résine, direct, à deux faces**

Validité	01.01.25 - 31.12.99
Pt (PP) max	581.30
Pt (PP) min	429.70
Taux de TVA	Aucun taux
Chapitre	<b>08.06</b>
Prise en charge	

N'est pas remboursée par les assureurs AA/AM/AI

**4.5744 Inlay en résine, direct, à trois faces**

Validité	01.01.25 - 31.12.99
Pt (PP) max	701.60
Pt (PP) min	518.60
Taux de TVA	Aucun taux
Chapitre	<b>08.06</b>
Prise en charge	

N'est pas remboursée par les assureurs AA/AM/AI

**Chapitre 08.07: Facettes dentaires; bonding non inclus**

Ne peuvent être facturées qu'après concertation avec les assureurs AA/AM/AI.

**4.5750 Facette en résine, préfabriquée, par facette**

Validité	01.01.25 - 31.12.99
Pt (AA/AM/AI)	373.10
Pt (PP) max	429.10
Pt (PP) min	317.10
Taux de TVA	Aucun taux
Chapitre	<b>08.07</b>
Prise en charge	AA/AM/AI

Ne peut être facturée qu'après concertation avec les assureurs AA/AM/AI

**4.5760 Facette en céramique, préfabriquée, par facette**

Validité	01.01.25 - 31.12.99
Pt (AA/AM/AI)	373.10
Pt (PP) max	429.10
Pt (PP) min	317.10
Taux de TVA	Aucun taux
Chapitre	<b>08.07</b>
Prise en charge	AA/AM/AI

Ne peut être facturée qu'après concertation avec les assureurs AA/AM/AI

**4.5770 Facette en résine ou en céramique, indirecte, par facette**

Validité	01.01.25 - 31.12.99
Pt (AA/AM/AI)	523.00
Pt (PP) max	601.40
Pt (PP) min	444.60
Taux de TVA	Aucun taux
Chapitre	<b>08.07</b>
Prise en charge	AA/AM/AI

- Ne peut être facturée qu'après concertation avec les assureurs AA/AM/AI
- Prestations du laboratoire de technique dentaire facturées à part

**4.5780 Recouvrement en résine, sans facette**

Validité	01.01.25 - 31.12.99
Pt (AA/AM/AI)	167.40
Pt (PP) max	192.50
Pt (PP) min	142.30
Taux de TVA	Aucun taux
Chapitre	<b>08.07</b>
Prise en charge	AA/AM/AI

Ne peut être facturée qu'après concertation avec les assureurs AA/AM/AI

**4.5790 Facette CEREC**

Validité	01.01.25 - 31.12.99
Pt (AA/AM/AI)	523.00
Pt (PP) max	601.40
Pt (PP) min	444.60
Taux de TVA	Aucun taux
Chapitre	<b>08.07</b>
Prise en charge	AA/AM/AI

Ne peut être facturée qu'après concertation avec les assureurs AA/AM/AI

## Chapitre 08.08: Technique de bonding et scellements

### 4.5800 Mordançage de l'email et application de l'adhésif

Validité	01.01.25 - 31.12.99
Pt (AA/AM/AI)	19.20
Pt (PP) max	22.10
Pt (PP) min	16.30
Taux de TVA	Aucun taux
Chapitre	<b>08.08</b>
Prise en charge	AA/AM/AI
Membre du LP	<b>4.5350.LP, 4.5430.LP, 4.5470.LP, 4.7060.LP, 4.7070.LP, 4.7140.LP</b>

Position également applicable au scellement adhésif

Prestation **4.5800** non cumulable avec

- Prestation **4.1500** «Attelle parodontale, premier espace interdentaire»
- Prestation **4.1510** «+ attelle parodontale, chaque espace interdentaire supplémentaire dans la même séance»
- Prestation **4.5950** «Vernis»

### 4.5810 Préparation de la dentine et application de l'adhésif dentinaire

Validité	01.01.25 - 31.12.99
Pt (AA/AM/AI)	15.70
Pt (PP) max	18.10
Pt (PP) min	13.30
Taux de TVA	Aucun taux
Chapitre	<b>08.08</b>
Prise en charge	AA/AM/AI
Membre du LP	<b>4.5350.LP, 4.5430.LP, 4.5470.LP, 4.7060.LP, 4.7070.LP, 4.7140.LP</b>

Position également applicable au scellement adhésif

Prestation **4.5810** non cumulable avec

- Prestation **4.1500** «Attelle parodontale, premier espace interdentaire»
- Prestation **4.1510** «+ attelle parodontale, chaque espace interdentaire supplémentaire dans la même séance»
- Prestation **4.5950** «Vernis»

### 4.5820 Scellement de sillons, par dent

Validité	01.01.25 - 31.12.99
Pt (AA/AM/AI)	29.60
Pt (PP) max	34.00
Pt (PP) min	25.20
Taux de TVA	Aucun taux
Chapitre	<b>08.08</b>
Prise en charge	AA/AM/AI

4.5830 Scellement étendu de sillons, par dent	
Validité	01.01.25 - 31.12.99
Pt (AA/AM/AI)	62.80
Pt (PP) max	72.20
Pt (PP) min	53.40
Taux de TVA	Aucun taux
Chapitre	<b>08.08</b>
Prise en charge	AA/AM/AI

## Chapitre 08.09: Obturations en or

4.5860 Obturation indirecte en or, à une face	
Validité	01.01.25 - 31.12.99
Pt (AA/AM/AI)	477.70
Pt (PP) max	549.40
Pt (PP) min	406.00
Taux de TVA	Aucun taux
Chapitre	<b>08.09</b>
Prise en charge	AA/AM/AI

Prestations du laboratoire de technique dentaire facturées à part

4.5870 Obturation indirecte en or, à deux faces	
Validité	01.01.25 - 31.12.99
Pt (AA/AM/AI)	571.80
Pt (PP) max	657.60
Pt (PP) min	486.00
Taux de TVA	Aucun taux
Chapitre	<b>08.09</b>
Prise en charge	AA/AM/AI

Prestations du laboratoire de technique dentaire facturées à part

4.5880 Obturation indirecte en or, à trois faces ou avec recouvrement des cuspides	
Validité	01.01.25 - 31.12.99
Pt (AA/AM/AI)	641.50
Pt (PP) max	737.70
Pt (PP) min	545.30
Taux de TVA	Aucun taux
Chapitre	<b>08.09</b>
Prise en charge	AA/AM/AI

Prestations du laboratoire de technique dentaire facturées à part

## Chapitre 08.10: Pose de tenons et vis

4.5910 Tenon intracanalaire, par tenon	
Validité	01.01.25 - 31.12.99
Pt (AA/AM/AI)	76.70
Pt (PP) max	88.20
Pt (PP) min	65.20
Taux de TVA	Aucun taux
Chapitre	08.10
Prise en charge	AA/AM/AI

Matériel facturer à part, avec position cluster (voir chapitre 20)

4.5920 Vis intracanalaire, par vis	
Validité	01.01.25 - 31.12.99
Pt (AA/AM/AI)	55.80
Pt (PP) max	64.20
Pt (PP) min	47.40
Taux de TVA	Aucun taux
Chapitre	08.10
Prise en charge	AA/AM/AI

Matériel facturer à part, avec position cluster (voir chapitre 20)

## Chapitre 08.11: Fond de cavité

4.5940 Fond de cavité en ciment	
Validité	01.01.25 - 31.12.99
Pt (AA/AM/AI)	15.70
Pt (PP) max	18.10
Pt (PP) min	13.30
Taux de TVA	Aucun taux
Chapitre	08.11
Prise en charge	AA/AM/AI

4.5950 Vernis	
Validité	01.01.25 - 31.12.99
Pt (AA/AM/AI)	10.50
Pt (PP) max	12.10
Pt (PP) min	8.90
Taux de TVA	Aucun taux
Chapitre	08.11
Prise en charge	AA/AM/AI

Prestation 4.5950 non cumulable avec

- Prestation 4.5800 «Mordançage de l'émail et application de l'adhésif»
- Prestation 4.5810 «Préparation de la dentine et application de l'adhésif dentinaire»

**4.5990.LP + Prestations groupées complémentaires obturation en composite, par séance AA/AM**

## Chapitre 09: Prothèses

### Chapitre 09.01: Prothèses totales

#### 4.6000 Prothèse totale, mâchoire supérieure ou inférieure

Validité	01.01.25 - 31.12.99
Pt (AA/AM/AI)	927.40
Pt (PP) max	1066.50
Pt (PP) min	788.30
Taux de TVA	Aucun taux
Chapitre	09.01
Prise en charge	AA/AM/AI
Membre du LP	4.6000.LP

- Planification, entretien avec le patient, empreinte préliminaire, empreinte arcade antagoniste, détermination de la dimension verticale, choix de la teinte et de la forme, montage individuel, essai du bloc incisif, essai du montage, pose, instructions de manipulation et d'hygiène sont inclus
- Empreinte définitive et enregistrement de l'occlusion non inclus
- Prestations du laboratoire de technique dentaire facturées à part

#### 4.6000.LP Prothèse totale mâchoire supérieure ou inférieure AA/AM

#### 4.6010 Prothèse immédiate

Validité	01.01.25 - 31.12.99
Pt (AA/AM/AI)	414.90
Pt (PP) max	477.10
Pt (PP) min	352.70
Taux de TVA	Aucun taux
Chapitre	09.01
Prise en charge	AA/AM/AI
Membre du LP	4.6010.LP

- Planification, entretien avec le patient, empreinte préliminaire, empreinte arcade antagoniste, détermination de la dimension verticale, choix de la teinte et de la forme, pose, instructions de manipulation et d'hygiène sont inclus
- Enregistrement de l'occlusion non inclus
- Prestations du laboratoire de technique dentaire facturées à part

#### 4.6010.LP Prothèse immédiate AA/AM

## Chapitre 09.02: Prothèses partielles

### 4.6100 Prothèse provisoire en résine; prothèse provisoire en nylon; prothèse en résine avec deux crochets en fil d'acier

Validité	01.01.25 - 31.12.99
Pt (AA/AM/AI)	219.70
Pt (PP) max	252.70
Pt (PP) min	186.70
Taux de TVA	Aucun taux
Chapitre	<b>09.02</b>
Prise en charge	AA/AM/AI
Membre du LP	<b>4.6100.LP</b>

- Planification, entretien avec le patient, empreinte préliminaire, empreinte arcade antagoniste, détermination de la dimension verticale, choix de la teinte et de la forme, pose, instructions de manipulation et d'hygiène.
- Enregistrement de l'occlusion non inclus (l'enregistrement de l'occlusion peut être facturé uniquement si les modèles ne sont pas repositionnables avec précision) sont inclus
- Crochets et dents inclus p. ex. restauration provisoire suite à un accident
- Prestations du laboratoire de technique dentaire facturées à part

### 4.6100.LP Prothèse provisoire en résine AA/AM

### 4.6110 Prothèse en résine avec plus de deux crochets en fil d'acier ou avec crochets coulés

Validité	01.01.25 - 31.12.99
Pt (AA/AM/AI)	530.00
Pt (PP) max	609.50
Pt (PP) min	450.50
Taux de TVA	Aucun taux
Chapitre	<b>09.02</b>
Prise en charge	AA/AM/AI
Membre du LP	<b>4.6110.LP</b>

- Planification, entretien avec le patient, empreinte préliminaire, empreinte arcade antagoniste, choix de la teinte et de la forme, détermination de la dimension verticale, crochets fil ou crochets coulés, pose, instructions de manipulation et d'hygiène sont inclus
- Enregistrement de l'occlusion non inclus
- Prestations du laboratoire de technique dentaire facturées à part

### 4.6110.LP Prothèse en résine avec plus de deux crochets en fil d'acier ou avec crochets coulés AA/AM

**4.6120 Prothèse à châssis coulé**

Validité	01.01.25 - 31.12.99
Pt (AA/AM/AI)	819.30
Pt (PP) max	942.20
Pt (PP) min	696.40
Taux de TVA	Aucun taux
Chapitre	<b>09.02</b>
Prise en charge	AA/AM/AI
Membre du LP	<b>4.6120.LP</b>

- Planification, entretien avec le patient, empreinte préliminaire, empreinte arcade antagoniste, choix de la teinte et de la forme, détermination de la dimension verticale, planification du châssis sur le modèle et au parallèlomètre, dessin du châssis, meulage, essai du châssis, essai du montage, pose, instructions de manipulation et d'hygiène sont inclus
- Empreinte définitive et enregistrement de l'occlusion non inclus
- Prestations du laboratoire de technique dentaire facturées à part

**4.6120.LP Prothèse à châssis coulé ou hybride AA/AM****Chapitre 09.03: Prothèses hybrides****4.6150 Prothèse hybride**

Validité	01.01.25 - 31.12.99
Pt (AA/AM/AI)	1087.80
Pt (PP) max	1251.00
Pt (PP) min	924.60
Taux de TVA	Aucun taux
Chapitre	<b>09.03</b>
Prise en charge	AA/AM/AI
Membre du LP	<b>4.6120.LP</b>

- Position applicable uniquement aux prothèses comportant des éléments métalliques modelés et coulés dans le sens de la prothèse parodontale.
- Comprend les prestations telles que la position **4.6000** ainsi que la planification, le dessin et l'essai du châssis;
- Empreinte définitive et enregistrement de l'occlusion non inclus
- Cumulable avec les positions **4.6200**, **4.6210**, **4.6220** et **4.7060**
- Prestations du laboratoire de technique dentaire facturées à part

## Chapitre 09.04: Dispositifs d'ancrage

### 4.6200 Fixation directe d'un point d'ancrage, premier ancrage

Validité	01.01.25 - 31.12.99
Pt (AA/AM/AI)	156.90
Pt (PP) max	180.40
Pt (PP) min	133.40
Taux de TVA	Aucun taux
Chapitre	09.04
Prise en charge	AA/AM/AI

Matériel facturer à part, avec position cluster (voir chapitre 20)

### 4.6205 Fixation directe d'un point d'ancrage, chaque ancrage supplémentaire

Validité	01.01.25 - 31.12.99
Pt (AA/AM/AI)	80.20
Pt (PP) max	92.20
Pt (PP) min	68.20
Taux de TVA	Aucun taux
Chapitre	09.04
Prise en charge	AA/AM/AI

Matériel facturer à part, avec position cluster (voir chapitre 20)

### 4.6210 Montage indirect d'un premier point d'ancrage rigide ou résilient

Validité	01.01.25 - 31.12.99
Pt (AA/AM/AI)	156.90
Pt (PP) max	180.40
Pt (PP) min	133.40
Taux de TVA	Aucun taux
Chapitre	09.04
Prise en charge	AA/AM/AI

- Coiffe radiculaire facturée à part
- Prestations du laboratoire de technique dentaire facturées à part

### 4.6220 + chaque montage indirect d'un point d'ancrage supplémentaire, rigide ou résilient

Validité	01.01.25 - 31.12.99
Pt (AA/AM/AI)	80.20
Pt (PP) max	92.20
Pt (PP) min	68.20
Code de réf.	nécessaire
Taux de TVA	Aucun taux
Chapitre	09.04
Prise en charge	AA/AM/AI

- Coiffe radiculaire facturée à part
- Prestations du laboratoire de technique dentaire facturées à part

## Chapitre 09.05: Prestations diverses

### 4.6300 Prise d'empreinte pour prothèse totale avec porte-empreinte individuel

Validité	01.01.25 - 31.12.99
Pt (AA/AM/AI)	142.90
Pt (PP) max	164.30
Pt (PP) min	121.50
Taux de TVA	Aucun taux
Chapitre	<b>09.05</b>
Prise en charge	AA/AM/AI
Membre du LP	<b>4.6000.LP, 4.6010.LP</b>

Prestations du laboratoire de technique dentaire facturées à part

### 4.6310 Prise d'empreinte pour prothèse partielle avec porte-empreinte individuel

Validité	01.01.25 - 31.12.99
Pt (AA/AM/AI)	97.60
Pt (PP) max	112.20
Pt (PP) min	83.00
Taux de TVA	Aucun taux
Chapitre	<b>09.05</b>
Prise en charge	AA/AM/AI
Membre du LP	<b>4.6110.LP, 4.6120.LP</b>

Prestations du laboratoire de technique dentaire facturées à part

### 4.6320 Prise d'empreinte par compression

Validité	01.01.25 - 31.12.99
Pt (AA/AM/AI)	209.20
Pt (PP) max	240.60
Pt (PP) min	177.80
Taux de TVA	Aucun taux
Chapitre	<b>09.05</b>
Prise en charge	AA/AM/AI

- Cette position s'applique également à la technique par modèle fractionné (altered cast)
- Prestations du laboratoire de technique dentaire facturées à part

#### 4.6330 Détermination de la dimension verticale

Validité	01.01.25 - 31.12.99
Pt (AA/AM/AI)	76.70
Pt (PP) max	88.20
Pt (PP) min	65.20
Taux de TVA	Aucun taux
Chapitre	<b>09.05</b>
Prise en charge	AA/AM/AI

Cette position ne peut être facturée que dans le cas où les prestations correspondantes ne sont pas incluses dans une autre position facturée simultanément [chapitres **09.01** Prothèses totales, **09.02** Prothèses partielles et **09.03** Prothèses hybrides (positions **4.6000** à **4.6150**)]

#### 4.6340 Choix de la forme et de la teinte

Validité	01.01.25 - 31.12.99
Pt (AA/AM/AI)	31.40
Pt (PP) max	36.10
Pt (PP) min	26.70
Taux de TVA	Aucun taux
Chapitre	<b>09.05</b>
Prise en charge	AA/AM/AI

Cette position ne peut être facturée que dans le cas où les prestations correspondantes ne sont pas incluses dans une autre position facturée simultanément [chapitres **09.01** Prothèses totales, **09.02** Prothèses partielles et **09.03** Prothèses hybrides (positions **4.6000** à **4.6150**)]

#### 4.6350 Montage sur articulateur à des fins de diagnostic

Validité	01.01.25 - 31.12.99
Pt (AA/AM/AI)	320.80
Pt (PP) max	368.90
Pt (PP) min	272.70
Taux de TVA	Aucun taux
Chapitre	<b>09.05</b>
Prise en charge	AA/AM/AI

Cette position ne peut être facturée que dans le cas où les prestations correspondantes ne sont pas incluses dans une autre position facturée simultanément [chapitres **09.01** Prothèses totales, **09.02** Prothèses partielles et **09.03** Prothèses hybrides (positions **4.6000** à **4.6150**)]

#### 4.6360 Montage individualisé au fauteuil

Validité	01.01.25 - 31.12.99
Pt (AA/AM/AI)	122.00
Pt (PP) max	140.30
Pt (PP) min	103.70
Taux de TVA	Aucun taux
Chapitre	<b>09.05</b>
Prise en charge	AA/AM/AI

Cette position ne peut être facturée que dans le cas où les prestations correspondantes ne sont pas incluses dans une autre position facturée simultanément [chapitres **09.01** Prothèses totales, **09.02** Prothèses partielles et **09.03** Prothèses hybrides (positions **4.6000** à **4.6150**)]

**4.6370 Essai du bloc incisif (prothèse partielle)**

Validité	01.01.25 - 31.12.99
Pt (AA/AM/AI)	90.60
Pt (PP) max	104.20
Pt (PP) min	77.00
Taux de TVA	Aucun taux
Chapitre	<b>09.05</b>
Prise en charge	AA/AM/AI

Cette position ne peut être facturée que dans le cas où les prestations correspondantes ne sont pas incluses dans une autre position facturée simultanément [chapitres **09.01** Prothèses totales, **09.02** Prothèses partielles et **09.03** Prothèses hybrides (positions **4.6000** à **4.6150**)]

**4.6380 Instruction de manipulation de prothèse et d'hygiène**

Validité	01.01.25 - 31.12.99
Pt (AA/AM/AI)	41.80
Pt (PP) max	48.10
Pt (PP) min	35.50
Taux de TVA	Aucun taux
Chapitre	<b>09.05</b>
Prise en charge	AA/AM/AI

Cette position ne peut être facturée que dans le cas où les prestations correspondantes ne sont pas incluses dans une autre position facturée simultanément [chapitres **09.01** Prothèses totales, **09.02** Prothèses partielles et **09.03** Prothèses hybrides (positions **4.6000** à **4.6150**)]

**4.6390 Suivi avec retouche**

Validité	01.01.25 - 31.12.99
Pt (AA/AM/AI)	76.70
Pt (PP) max	88.20
Pt (PP) min	65.20
Taux de TVA	Aucun taux
Chapitre	<b>09.05</b>
Prise en charge	AA/AM/AI
Membre du LP	<b>4.6000.LP , 4.6010.LP , 4.6100.LP , 4.6110.LP , 4.6120.LP</b>

**4.6400 Suivi sans retouche**

Validité	01.01.25 - 31.12.99
Pt (AA/AM/AI)	48.80
Pt (PP) max	56.10
Pt (PP) min	41.50
Taux de TVA	Aucun taux
Chapitre	<b>09.05</b>
Prise en charge	AA/AM/AI

## Chapitre 09.06: Réparations

### 4.6500 Réparation sans prise d'empreinte ni examen

Validité	01.01.25 - 31.12.99
Pt (AA/AM/AI)	41.80
Pt (PP) max	48.10
Pt (PP) min	35.50
Taux de TVA	Aucun taux
Chapitre	<b>09.06</b>
Prise en charge	AA/AM/AI

Prestations du laboratoire de technique dentaire facturées à part

### 4.6510 Réparation sans prise d'empreinte, avec examen

Validité	01.01.25 - 31.12.99
Pt (AA/AM/AI)	69.70
Pt (PP) max	80.20
Pt (PP) min	59.20
Taux de TVA	Aucun taux
Chapitre	<b>09.06</b>
Prise en charge	AA/AM/AI

Prestations du laboratoire de technique dentaire facturées à part

### 4.6520 Réparation avec prise d'empreinte

Validité	01.01.25 - 31.12.99
Pt (AA/AM/AI)	174.30
Pt (PP) max	200.40
Pt (PP) min	148.20
Taux de TVA	Aucun taux
Chapitre	<b>09.06</b>
Prise en charge	AA/AM/AI

- N'est pas cumulable avec un rebasage durant la même séance
- Supplément par crochet au moyen de la position **4.6540**
- Supplément par dent au moyen de la position **4.6550**
- Prestations du laboratoire de technique dentaire facturées à part

**4.6530 Réparation avec prise d'empreinte et prise d'empreinte de l'arcade antagoniste**

Validité	01.01.25 - 31.12.99
Pt (AA/AM/AI)	212.70
Pt (PP) max	244.60
Pt (PP) min	180.80
Taux de TVA	Aucun taux
Chapitre	<b>09.06</b>
Prise en charge	AA/AM/AI

- N'est pas cumulable avec un rebasage durant la même séance
- Supplément par crochet au moyen de la position **4.6540**
- Supplément par dent au moyen de la position **4.6550**
- Enregistrement de l'occlusion éventuel facturé en sus
- Prestations du laboratoire de technique dentaire facturées à part

**4.6540 Réparation, supplément par crochet**

Validité	01.01.25 - 31.12.99
Pt (AA/AM/AI)	31.40
Pt (PP) max	36.10
Pt (PP) min	26.70
Taux de TVA	Aucun taux
Chapitre	<b>09.06</b>
Prise en charge	AA/AM/AI

- Position applicable uniquement aux réparations/modifications
- Prestations du laboratoire de technique dentaire facturées à part

**4.6550 Réparation, supplément par dent**

Validité	01.01.25 - 31.12.99
Pt (AA/AM/AI)	24.40
Pt (PP) max	28.10
Pt (PP) min	20.70
Taux de TVA	Aucun taux
Chapitre	<b>09.06</b>
Prise en charge	AA/AM/AI

- Position applicable uniquement aux réparations/modifications
- Prestations du laboratoire de technique dentaire facturées à part

**4.6560 Ajout provisoire d'une dent, prise d'empreinte incluse**

Validité	01.01.25 - 31.12.99
Pt (AA/AM/AI)	132.50
Pt (PP) max	152.40
Pt (PP) min	112.60
Taux de TVA	Aucun taux
Chapitre	<b>09.06</b>
Prise en charge	AA/AM/AI

Prise d'empreinte incluse

## Chapitre 09.07: Rebasage

### 4.6700 Rebasage indirect d'une prothèse totale

Validité	01.01.25 - 31.12.99
Pt (AA/AM/AI)	258.00
Pt (PP) max	296.70
Pt (PP) min	219.30
Taux de TVA	Aucun taux
Chapitre	09.07
Prise en charge	AA/AM/AI

Prestations du laboratoire de technique dentaire facturées à part

### 4.6710 Rebasage indirect d'une prothèse partielle

Validité	01.01.25 - 31.12.99
Pt (AA/AM/AI)	146.40
Pt (PP) max	168.40
Pt (PP) min	124.40
Taux de TVA	Aucun taux
Chapitre	09.07
Prise en charge	AA/AM/AI

Prestations du laboratoire de technique dentaire facturées à part

### 4.6720 Rebasage direct d'une prothèse totale

Validité	01.01.25 - 31.12.99
Pt (AA/AM/AI)	177.80
Pt (PP) max	204.50
Pt (PP) min	151.10
Taux de TVA	Aucun taux
Chapitre	09.07
Prise en charge	AA/AM/AI

### 4.6730 Rebasage direct d'une prothèse partielle

Validité	01.01.25 - 31.12.99
Pt (AA/AM/AI)	153.40
Pt (PP) max	176.40
Pt (PP) min	130.40
Taux de TVA	Aucun taux
Chapitre	09.07
Prise en charge	AA/AM/AI

**Chapitre 09.08: Conditionnement ou rebasage provisoire****4.6900 Rebasage provisoire d'une prothèse**

Validité	01.01.25 - 31.12.99
Pt (AA/AM/AI)	160.40
Pt (PP) max	184.50
Pt (PP) min	136.30
Taux de TVA	Aucun taux
Chapitre	<b>09.08</b>
Prise en charge	AA/AM/AI

**4.6910 Rebasage provisoire d'une prothèse et durcissement dans une marmite à pression**

Validité	01.01.25 - 31.12.99
Pt (AA/AM/AI)	240.60
Pt (PP) max	276.70
Pt (PP) min	204.50
Taux de TVA	Aucun taux
Chapitre	<b>09.08</b>
Prise en charge	AA/AM/AI

## Chapitre 10: Couronnes et ponts

Selon les exigences de la méthode utilisée, les positions de ce chapitre incluent les prestations énumérées ci-après:

Planification du travail, taille/préparation, empreinte, empreinte antagoniste, essai en bouche (de l'armature, du biscuit, après glaçage), scellement définitif (Bonding excl.), scellement de provisoires.

Les positions du présent chapitre incluent toutes les empreintes, quels que soient la méthode et le nombre de répétitions, qui ne peuvent être facturées à part. L'empreinte de l'arcade antagoniste, l'empreinte au moyen d'un porte-empreinte individuel ou l'empreinte au moyen d'anneaux de cuivre sont donc également incluses.

Les tenons fournis par le médecin-dentiste doivent également être facturés à part (comme une facture de laboratoire dentaire). Les tenons en oxyde de zirconium et les moignons en céramique ne peuvent être facturés qu'après concertation avec les assureurs.

L'enregistrement de l'occlusion doit être facturé conformément au chapitre **01.14**.

Les réalisations en céramique ne sont considérées comme économiques et appropriées que si les arcades du patient sont exemptes de caries ou ont été assainies.

### Chapitre 10.01: Couronnes

#### 4.7060 Coiffe à tenon radiculaire

Validité	01.01.25 - 31.12.99
Pt (AA/AM/AI)	453.20
Pt (PP) max	521.20
Pt (PP) min	385.20
Taux de TVA	Aucun taux
Chapitre	<b>10.01</b>
Prise en charge	AA/AM/AI
Membre du LP	<b>4.7060.LP</b>

Prestations du laboratoire de technique dentaire facturées à part

#### 4.7060.LP Coiffe à tenon radiculaire et élément d'ancre implanto-porté AA/AM

#### 4.7065 Élément d'ancre implanto-porté

Validité	01.01.25 - 31.12.99
Pt (AA/AM/AI)	453.20
Pt (PP) max	521.20
Pt (PP) min	385.20
Taux de TVA	Aucun taux
Chapitre	<b>10.01</b>
Prise en charge	AA/AM/AI
Membre du LP	<b>4.7060.LP</b>

N'est pas applicable aux éléments d'ancre préfabriqués (le cas échéant, utiliser la position **4.2580**)

Prestations du laboratoire de technique dentaire facturées à part

**4.7070 Couronne avec épaulement en céramique ou couronne tout céramique**

Validité	01.01.25 - 31.12.99
Pt (AA/AM/AI)	770.50
Pt (PP) max	886.10
Pt (PP) min	654.90
Taux de TVA	Aucun taux
Chapitre	<b>10.01</b>
Prise en charge	AA/AM/AI
Membre du LP	<b>4.7070.LP</b>

- Les assureurs AA/AM/AI ne prennent en charge les couronnes avec épaulement en céramique que pour les dents 15 à 25 (dents 16 à 26 en l'absence de prémolaires et en cas de fermeture des espaces) et les couronnes tout céramique que pour les dents 13 à 23, uniquement sur des dents avec moignon non métallique
- Lorsque l'indication est manifeste, les couronnes en oxyde de zirconium peuvent être prises en charge uniquement après concertation avec les assureurs
- Prestations du laboratoire de technique dentaire facturées à part

**4.7070.LP Couronne AA/AM****4.7080 Couronne**

Validité	01.01.25 - 31.12.99
Pt (AA/AM/AI)	652.00
Pt (PP) max	749.80
Pt (PP) min	554.20
Taux de TVA	Aucun taux
Chapitre	<b>10.01</b>
Prise en charge	AA/AM/AI
Membre du LP	<b>4.7070.LP</b>

Valable uniquement pour DENTOTAR®:

- la fourchette PP: le nombre de points dépend du genre de couronne - la fourchette couvre toutes les possibilités de la couronne partielle à la couronne télescopique.
- Prestations du laboratoire de technique dentaire facturées à part

Valable pour cas AA/AM/AI:

- Cette position est valable pour toutes les autres couronnes
- Les couronnes télescopiques ne sont pas remboursées par les assureurs
- Prestations du laboratoire de technique dentaire facturées à part

**4.7085 Couronne sur implant**

Validité	01.01.25 - 31.12.99
Pt (AA/AM/AI)	652.00
Pt (PP) max	749.80
Pt (PP) min	554.20
Taux de TVA	Aucun taux
Chapitre	<b>10.01</b>
Prise en charge	AA/AM/AI
Membre du LP	<b>4.7070.LP</b>

- Obturation occlusale incluse pour les couronnes vissées sur implants
- Prestations du laboratoire de technique dentaire facturées à part

**4.7090 Couronne CEREC**

Validité	01.01.25 - 31.12.99
Pt (AA/AM/AI)	836.80
Pt (PP) max	962.30
Pt (PP) min	711.30
Taux de TVA	Aucun taux
Chapitre	<b>10.01</b>
Prise en charge	AA/AM/AI
Membre du LP	<b>4.7070.LP</b>

- Pour les reconstructions réalisées au fauteuil des dents 15 à 25, le médecin-dentiste peut facturer la caractérisation et le glaçage au moyen des positions 0185.1 ou 0186.1 du «Tarif pour les travaux de technique dentaire». Des prestations laboratoire supplémentaire ne peuvent pas être facturées.
- Enregistrement de l'occlusion au moyen de la position **4.0750**

**Chapitre 10.02: Élément intermédiaire/en extension****4.7100 Élément intermédiaire/en extension, sans recouvrement cosmétique**

Validité	01.01.25 - 31.12.99
Pt (AA/AM/AI)	104.60
Pt (PP) max	120.30
Pt (PP) min	88.90
Taux de TVA	Aucun taux
Chapitre	<b>10.02</b>
Prise en charge	AA/AM/AI
Membre du LP	<b>4.7100.LP</b>

Prestations du laboratoire de technique dentaire facturées à part

**4.7100.LP Élément intermédiaire/en extension AA/AM**

**4.7110 Élément intermédiaire/en extension, avec recouvrement cosmétique**

Validité	01.01.25 - 31.12.99
Pt (AA/AM/AI)	191.80
Pt (PP) max	220.60
Pt (PP) min	163.00
Taux de TVA	Aucun taux
Chapitre	<b>10.02</b>
Prise en charge	AA/AM/AI
Membre du LP	<b>4.7100.LP</b>

Prestations du laboratoire de technique dentaire facturées à part

**4.7120 Élément intermédiaire/en extension céramo-métallique ou tout céramique**

Validité	01.01.25 - 31.12.99
Pt (AA/AM/AI)	338.20
Pt (PP) max	388.90
Pt (PP) min	287.50
Taux de TVA	Aucun taux
Chapitre	<b>10.02</b>
Prise en charge	AA/AM/AI
Membre du LP	<b>4.7100.LP</b>

- Par élément intermédiaire
- Prestations du laboratoire de technique dentaire facturées à part

## Chapitre 10.03: Ponts collés

**4.7140 Pont collé et pont collé en extension, un pilier**

Validité	01.01.25 - 31.12.99
Pt (AA/AM/AI)	732.20
Pt (PP) max	842.00
Pt (PP) min	622.40
Taux de TVA	Aucun taux
Chapitre	<b>10.03</b>
Prise en charge	AA/AM/AI
Membre du LP	<b>4.7140.LP</b>

Prestations du laboratoire de technique dentaire facturées à part  
Valable pour cas AA/AM/AI:

- Ne peut être facturé qu'après concertation avec les assureurs
- Une nouvelle cimentation n'est remboursée que tout les deux ans

**4.7140.LP Pont collé, par dent/élément AA/AM**

**4.7160 + chaque pilier supplémentaire d'un pont collé**

Validité	01.01.25 - 31.12.99
Pt (AA/AM/AI)	237.10
Pt (PP) max	272.70
Pt (PP) min	201.50
Code de réf.	nécessaire
Taux de TVA	Aucun taux
Chapitre	<b>10.03</b>
Prise en charge	AA/AM/AI
Membre du LP	<b>4.7140.LP</b>

- Ne peut être facturé qu'après concertation avec les assureurs AA/AM/AI
- Indépendamment du nombre des liens intermédiaires
- Prestations du laboratoire de technique dentaire facturées à part

**4.7170 Anchage collé**

Validité	01.01.25 - 31.12.99
Pt (AA/AM/AI)	467.20
Pt (PP) max	537.30
Pt (PP) min	397.10
Taux de TVA	Aucun taux
Chapitre	<b>10.03</b>
Prise en charge	AA/AM/AI
Membre du LP	<b>4.7140.LP</b>

- Chaque ancrage supplémentaire au moyen de la position **4.7160**
- Prestations du laboratoire de technique dentaire facturées à part

**Chapitre 10.04: Provisoires****10.04.01 Chapitre: Provisoires de courte durée****4.7210 Couronne provisoire en acier, préfabriquée**

Validité	01.01.25 - 31.12.99
Pt (AA/AM/AI)	219.70
Pt (PP) max	252.70
Pt (PP) min	186.70
Taux de TVA	Aucun taux
Chapitre	<b>10.04.01</b>
Prise en charge	AA/AM/AI

Position également applicable aux molaires de lait

**4.7230 Couronne provisoire en résine, préfabriquée**

Validité	01.01.25 - 31.12.99
Pt (AA/AM/AI)	83.70
Pt (PP) max	96.30
Pt (PP) min	71.10
Taux de TVA	Aucun taux
Chapitre	<b>10.04.01</b>
Prise en charge	AA/AM/AI
Membre du LP	<b>4.7250.LP</b>

Position également applicable en médecine dentaire pédiatrique aux couronnes en résine fabriquées par méthode directe

**4.7240 Couronne provisoire en résine, directe après prise d'empreinte préliminaire**

Validité	01.01.25 - 31.12.99
Pt (AA/AM/AI)	132.50
Pt (PP) max	152.40
Pt (PP) min	112.60
Taux de TVA	Aucun taux
Chapitre	<b>10.04.01</b>
Prise en charge	AA/AM/AI
Membre du LP	<b>4.7240.LP</b>

**4.7240.LP Couronne provisoire en résine, fixée par ligatures métalliques, par dent/élément AA/AM****4.7250 Couronne provisoire en résine, indirecte**

Validité	01.01.25 - 31.12.99
Pt (AA/AM/AI)	69.70
Pt (PP) max	80.20
Pt (PP) min	59.20
Taux de TVA	Aucun taux
Chapitre	<b>10.04.01</b>
Prise en charge	AA/AM/AI
Membre du LP	<b>4.7250.LP</b>

Prestations du laboratoire de technique dentaire facturées à part

**4.7250.LP Provisoire en résine, réalisé au laboratoire, par dent/élément AA/AM**

#### 4.7260 Pont provisoire en résine, à trois éléments, indirect

Validité	01.01.25 - 31.12.99
Pt (AA/AM/AI)	153.40
Pt (PP) max	176.40
Pt (PP) min	130.40
Taux de TVA	Aucun taux
Chapitre	10.04.01
Prise en charge	AA/AM/AI
Membre du LP	4.7250.LP

Prestations du laboratoire de technique dentaire facturées à part

Prestation 4.7260 non cumulable avec

- Prestation 4.7280 «Pont provisoire en résine à trois éléments, direct après prise d'empreinte préliminaire»

#### 4.7270 + Chaque élément supplémentaire d'un pont provisoire en résine, indirect

Validité	01.01.25 - 31.12.99
Pt (AA/AM/AI)	41.80
Pt (PP) max	48.10
Pt (PP) min	35.50
Code de réf.	nécessaire
Taux de TVA	Aucun taux
Chapitre	10.04.01
Prise en charge	AA/AM/AI
Membre du LP	4.7250.LP

Prestations du laboratoire de technique dentaire facturées à part

#### 4.7280 Pont provisoire en résine à trois éléments, direct après prise d'empreinte préliminaire

Validité	01.01.25 - 31.12.99
Pt (AA/AM/AI)	278.90
Pt (PP) max	320.70
Pt (PP) min	237.10
Taux de TVA	Aucun taux
Chapitre	10.04.01
Prise en charge	AA/AM/AI
Membre du LP	4.7240.LP

Prestation 4.7280 non cumulable avec

- Prestation 4.7260 «Pont provisoire en résine, à trois éléments, indirect»

**4.7290 + Chaque élément ou pilier supplémentaire d'un pont provisoire en résine, direct après prise d'empreinte préliminaire**

Validité	01.01.25 - 31.12.99
Pt (AA/AM/AI)	62.80
Pt (PP) max	72.20
Pt (PP) min	53.40
Code de réf.	nécessaire
Taux de TVA	Aucun taux
Chapitre	<b>10.04.01</b>
Prise en charge	AA/AM/AI
Membre du LP	<b>4.7240.LP</b>

**4.7300 Réparation d'un provisoire**

Validité	01.01.25 - 31.12.99
Pt (AA/AM/AI)	111.60
Pt (PP) max	128.30
Pt (PP) min	94.90
Taux de TVA	Aucun taux
Chapitre	<b>10.04.01</b>
Prise en charge	AA/AM/AI

Prestation **4.7300** non cumulable avec

- Prestation **4.7301** «Conditionnement de la gencive»

**4.7301 Conditionnement de la gencive**

Validité	01.01.25 - 31.12.99
Pt (AA/AM/AI)	111.60
Pt (PP) max	128.30
Pt (PP) min	94.90
Taux de TVA	Aucun taux
Chapitre	<b>10.04.01</b>
Prise en charge	AA/AM/AI

- La position peut être facturée deux fois en plus de la position **4.7240**
- Matériel facturer à part, avec position cluster (voir chapitre **20**)

Prestation **4.7301** non cumulable avec

- Prestation **4.7300** «Réparation d'un provisoire»

**10.04.02 Chapitre: Provisoires de longue durée**

Sont considérés de longue durée, les provisoires conçus pour être portés durant au moins un an.

Chez les adolescents, ils peuvent aussi être pourvus d'un renfort métallique.

**4.7310 Couronne en résine, couronne à tenon radiculaire**

Validité	01.01.25 - 31.12.99
Pt (AA/AM/AI)	460.20
Pt (PP) max	529.20
Pt (PP) min	391.20
Taux de TVA	Aucun taux
Chapitre	<b>10.04.02</b>
Prise en charge	AA/AM/AI

Prestations du laboratoire de technique dentaire facturées à part

**4.7320 Pont en résine, à trois éléments**

Validité	01.01.25 - 31.12.99
Pt (AA/AM/AI)	530.00
Pt (PP) max	609.50
Pt (PP) min	450.50
Taux de TVA	Aucun taux
Chapitre	<b>10.04.02</b>
Prise en charge	AA/AM/AI

Prestations du laboratoire de technique dentaire facturées à part

Position également applicable pour les ponts directs en résine renforcés à la fibre de verre; bonding non inclus.

**4.7330 + chaque pilier supplémentaire d'un pont en résine**

Validité	01.01.25 - 31.12.99
Pt (AA/AM/AI)	80.20
Pt (PP) max	92.20
Pt (PP) min	68.20
Code de réf.	<b>nécessaire</b>
Taux de TVA	Aucun taux
Chapitre	<b>10.04.02</b>
Prise en charge	AA/AM/AI

Prestations du laboratoire de technique dentaire facturées à part

**4.7340 + chaque élément intermédiaire supplémentaire d'un pont en résine**

Validité	01.01.25 - 31.12.99
Pt (AA/AM/AI)	41.80
Pt (PP) max	48.10
Pt (PP) min	35.50
Code de réf.	<b>nécessaire</b>
Taux de TVA	Aucun taux
Chapitre	<b>10.04.02</b>
Prise en charge	AA/AM/AI

Prestations du laboratoire de technique dentaire facturées à part

## Chapitre 10.05: Moignon artificiel

### 4.7500 Moignon artificiel coulé, direct

Validité	01.01.25 - 31.12.99
Pt (AA/AM/AI)	463.70
Pt (PP) max	533.30
Pt (PP) min	394.10
Taux de TVA	Aucun taux
Chapitre	<b>10.05</b>
Prise en charge	AA/AM/AI

Prestations du laboratoire de technique dentaire facturées à part

### 4.7510 Moignon artificiel coulé, indirect

Validité	01.01.25 - 31.12.99
Pt (AA/AM/AI)	383.50
Pt (PP) max	441.00
Pt (PP) min	326.00
Taux de TVA	Aucun taux
Chapitre	<b>10.05</b>
Prise en charge	AA/AM/AI

Prestations du laboratoire de technique dentaire facturées à part

### 4.7520 Moignon artificiel en matériau plastique

Validité	01.01.25 - 31.12.99
Pt (AA/AM/AI)	251.00
Pt (PP) max	288.70
Pt (PP) min	213.40
Taux de TVA	Aucun taux
Chapitre	<b>10.05</b>
Prise en charge	AA/AM/AI
Membre du LP	<b>4.5470.LP</b>

- Liaison dentinaire non incluse
- Tenon et vis: facturation au moyen de la position correspondante (**4.5910** ou **4.5920**)

## Chapitre 10.06: Scellements

Les assureurs ne remboursent les scellements provisoires que s'ils sont médicalement indiqués.

#### 4.7550 Scellement provisoire, par pilier

Validité	01.01.25 - 31.12.99
Pt (AA/AM/AI)	52.30
Pt (PP) max	60.10
Pt (PP) min	44.50
Taux de TVA	Aucun taux
Chapitre	<b>10.06</b>
Prise en charge	AA/AM/AI

Les assureurs ne remboursent les scellements provisoires que s'ils sont médicalement indiqués.

#### 4.7560 Rescellement d'une couronne, d'une facette, etc.

Validité	01.01.25 - 31.12.99
Pt (AA/AM/AI)	156.90
Pt (PP) max	180.40
Pt (PP) min	133.40
Taux de TVA	Aucun taux
Chapitre	<b>10.06</b>
Prise en charge	AA/AM/AI

Valable pour cas AA/AM/AI:

- Ne peut être facturé que 2 fois par cas

#### 4.7590 Ablation d'un pont à trois éléments, scellé provisoirement, par pont

Validité	01.01.25 - 31.12.99
Pt (AA/AM/AI)	55.80
Pt (PP) max	64.20
Pt (PP) min	47.40
Taux de TVA	Aucun taux
Chapitre	<b>10.06</b>
Prise en charge	AA/AM/AI

#### 4.7600 + ablation de chaque pilier supplémentaire d'un pont à trois éléments scellé provisoirement

Validité	01.01.25 - 31.12.99
Pt (AA/AM/AI)	19.20
Pt (PP) max	22.10
Pt (PP) min	16.30
Code de réf.	<b>nécessaire</b>
Taux de TVA	Aucun taux
Chapitre	<b>10.06</b>
Prise en charge	AA/AM/AI

**4.7610 Rescellement d'un pont à trois éléments, par pont**

Validité	01.01.25 - 31.12.99
Pt (AA/AM/AI)	237.10
Pt (PP) max	272.70
Pt (PP) min	201.50
Taux de TVA	Aucun taux
Chapitre	<b>10.06</b>
Prise en charge	AA/AM/AI

**4.7620 + rescellement de chaque pilier supplémentaire d'un pont**

Validité	01.01.25 - 31.12.99
Pt (AA/AM/AI)	80.20
Pt (PP) max	92.20
Pt (PP) min	68.20
Code de réf.	<b>nécessaire</b>
Taux de TVA	Aucun taux
Chapitre	<b>10.06</b>
Prise en charge	AA/AM/AI

**Chapitre 10.07: Prestations générales****4.7650 Prise d'empreinte de transfert**

Validité	01.01.25 - 31.12.99
Pt (AA/AM/AI)	59.30
Pt (PP) max	68.20
Pt (PP) min	50.40
Taux de TVA	Aucun taux
Chapitre	<b>10.07</b>
Prise en charge	AA/AM/AI

Cet acte est en principe inclus dans les prestations correspondantes. Il ne peut être facturé à part que dans le cadre de modifications apportées à des travaux prothétiques

**4.7660 Essai d'une coiffe de transfert**

Validité	01.01.25 - 31.12.99
Pt (AA/AM/AI)	48.80
Pt (PP) max	56.10
Pt (PP) min	41.50
Taux de TVA	Aucun taux
Chapitre	<b>10.07</b>
Prise en charge	AA/AM/AI

- N'est pas applicable à l'essai de coiffes primaires
- Prestations du laboratoire de technique dentaire facturées à part

#### 4.7670 Essai supplémentaire d'une coiffe radiculaire

Validité	01.01.25 - 31.12.99
Pt (AA/AM/AI)	80.20
Pt (PP) max	92.20
Pt (PP) min	68.20
Taux de TVA	Aucun taux
Chapitre	<b>10.07</b>
Prise en charge	AA/AM/AI

- Ne peut être facturée que s'il est indispensable d'effectuer plus de deux essais par travail prothétique
- Prestations du laboratoire de technique dentaire facturées à part

#### 4.7680 Traitement d'un moignon de pilier vital

Validité	01.01.25 - 31.12.99
Pt (AA/AM/AI)	17.40
Pt (PP) max	20.00
Pt (PP) min	14.80
Taux de TVA	Aucun taux
Chapitre	<b>10.07</b>
Prise en charge	AA/AM/AI

#### 4.7690 Comblement de défauts dentinaires

Validité	01.01.25 - 31.12.99
Pt (AA/AM/AI)	41.80
Pt (PP) max	48.10
Pt (PP) min	35.50
Taux de TVA	Aucun taux
Chapitre	<b>10.07</b>
Prise en charge	AA/AM/AI

Le comblement de défauts dentinaires importants est facturé comme une obturation

#### 4.7700 Détermination de la teinte

Validité	01.01.25 - 31.12.99
Pt (AA/AM/AI)	34.90
Pt (PP) max	40.10
Pt (PP) min	29.70
Taux de TVA	Aucun taux
Chapitre	<b>10.07</b>
Prise en charge	AA/AM/AI
Membre du LP	<b>4.7990.LP</b>

Ne peut être facturée qu'une fois par cas, soit par le médecin-dentiste soit par le laboratoire de technique dentaire

#### 4.7720 Fixation par soudage, sans sciage, par point de soudure

Validité	01.01.25 - 31.12.99
Pt (AA/AM/AI)	45.30
Pt (PP) max	52.10
Pt (PP) min	38.50
Taux de TVA	Aucun taux
Chapitre	<b>10.07</b>
Prise en charge	AA/AM/AI

Prestations du laboratoire de technique dentaire facturées à part

#### 4.7730 Fixation par soudage, avec sciage, par point de soudure

Validité	01.01.25 - 31.12.99
Pt (AA/AM/AI)	80.20
Pt (PP) max	92.20
Pt (PP) min	68.20
Taux de TVA	Aucun taux
Chapitre	<b>10.07</b>
Prise en charge	AA/AM/AI

- Nombre maximal de points de soudure facturables = nombre de piliers moins un
- Prestations du laboratoire de technique dentaire facturées à part

#### 4.7750 Ajout de glissières, d'ancrages fraisés, d'ancrages vissés ou de barres, par pilier ou par élément

Validité	01.01.25 - 31.12.99
Pt (AA/AM/AI)	237.10
Pt (PP) max	272.70
Pt (PP) min	201.50
Taux de TVA	Aucun taux
Chapitre	<b>10.07</b>
Prise en charge	AA/AM/AI

- Une rainure équivaut à un élément. Facturation de deux éléments fraisés au maximum par pilier. Le fraisage pour un ancrage télescopique spécial (« Amsterdam » ou équivalent) ne peut être facturé qu'une fois.
- N'est pas applicable au vissage de couronnes sur implants
- Prestations du laboratoire de technique dentaire facturées à part

#### 4.7760 Supplément pour réalisation d'une couronne sous un crochet existant

Validité	01.01.25 - 31.12.99
Pt (AA/AM/AI)	331.20
Pt (PP) max	380.90
Pt (PP) min	281.50
Taux de TVA	Aucun taux
Chapitre	<b>10.07</b>
Prise en charge	AA/AM/AI

- Prise d'empreinte de transfert incluse
- Prestations du laboratoire de technique dentaire facturées à part

#### 4.7770 Suivi après pose de couronnes et de ponts complexes

Validité	01.01.25 - 31.12.99
Pt (AA/AM/AI)	73.20
Pt (PP) max	84.20
Pt (PP) min	62.20
Taux de TVA	Aucun taux
Chapitre	<b>10.07</b>
Prise en charge	AA/AM/AI

Valable pour cas AA/AM/AI:

- Ne peut être facturé qu' avec une justification écrite et sans facturation de manière régulière

### Chapitre 10.08: Réparation de couronnes et de ponts

#### 4.7850 Remplacement d'une facette

Validité	01.01.25 - 31.12.99
Pt (AA/AM/AI)	258.00
Pt (PP) max	296.70
Pt (PP) min	219.30
Taux de TVA	Aucun taux
Chapitre	<b>10.08</b>
Prise en charge	AA/AM/AI

Prestations du laboratoire de technique dentaire facturées à part

#### 4.7880 Rescellement d'un pont collé, par pilier

Validité	01.01.25 - 31.12.99
Pt (AA/AM/AI)	156.90
Pt (PP) max	180.40
Pt (PP) min	133.40
Taux de TVA	Aucun taux
Chapitre	<b>10.08</b>
Prise en charge	AA/AM/AI

Valable pour cas AA/AM/AI:

- Une facturation multiple n' est possible qu' après concertation avec les assureurs
- Prestations du laboratoire de technique dentaire facturées à part

**4.7890 Ablation d'une obturation en or ou d'une couronne ou sectionnement de points de soudure ou de liaison**

Validité	01.01.25 - 31.12.99
Pt (AA/AM/AI)	62.80
Pt (PP) max	72.20
Pt (PP) min	53.40
Taux de TVA	Aucun taux
Chapitre	<b>10.08</b>
Prise en charge	AA/AM/AI

Position également applicable à l'ablation de couronnes et de ponts scellés définitivement en vue d'une réutilisation (Coronaflex)

**4.7900 Ablation d'un tenon ou d'une vis**

Validité	01.01.25 - 31.12.99
Pt (AA/AM/AI)	83.70
Pt (PP) max	96.30
Pt (PP) min	71.10
Taux de TVA	Aucun taux
Chapitre	<b>10.08</b>
Prise en charge	AA/AM/AI

**4.7990.LP + Prestations groupées complémentaires couronne/pont, par cas AA/AM**

## Chapitre 11: Orthopédie dento-faciale

### Chapitre 11.01: Examen orthodontique et plan de traitement

Certificats, rapports, concertations entre confrères, radiographies, empreintes, photographies et enregistrement de l'occlusion: voir chapitre 01 « Prestations générales »

#### 4.8000 Première appréciation et première consultation

Validité	01.01.25 - 31.12.99
Pt (AA/AM/AI)	104.60
Pt (PP) max	120.30
Pt (PP) min	88.90
Taux de TVA	Aucun taux
Chapitre	11.01
Prise en charge	AA/AM/AI

- Se rapporte uniquement à l'examen et à l'appréciation de la situation orthodontique
- La position tarifaire 4.0000 peut être facturée en sus lorsque les prestations correspondantes ont été fournies

#### 4.8010 Anamnèse de la situation orthodontique

Validité	01.01.25 - 31.12.99
Pt (AA/AM/AI)	52.30
Pt (PP) max	60.10
Pt (PP) min	44.50
Taux de TVA	Aucun taux
Chapitre	11.01
Prise en charge	AA/AM/AI

Anamnèse générale et spécifique

#### 4.8020 Bilan de l'état actuel, également sous l'angle de l'hygiène bucco-dentaire

Validité	01.01.25 - 31.12.99
Pt (AA/AM/AI)	52.30
Pt (PP) max	60.10
Pt (PP) min	44.50
Taux de TVA	Aucun taux
Chapitre	11.01
Prise en charge	AA/AM/AI

- État clinique général
- État clinique spécifique, extra et intraoral

#### 4.8030 Analyse fonctionnelle

Validité	01.01.25 - 31.12.99
Pt (AA/AM/AI)	38.40
Pt (PP) max	44.20
Pt (PP) min	32.60
Taux de TVA	Aucun taux
Chapitre	<b>11.01</b>
Prise en charge	AA/AM/AI

Lèvres, langue, joues, musculature, articulation temporo-mandibulaire

#### 4.8040 Diagnostic de la coopération; contrôle électronique de la durée d'utilisation

Validité	01.01.25 - 31.12.99
Pt (AA/AM/AI)	38.40
Pt (PP) max	44.20
Pt (PP) min	32.60
Taux de TVA	Aucun taux
Chapitre	<b>11.01</b>
Prise en charge	AA/AM/AI

- En cas AA/AM/AI ne peut être facturé que 6 fois par traitement
- Des coûts de matériel ne sont pas facturables

#### 4.8050 Entretien avec le patient/les parents

Validité	01.01.25 - 31.12.99
Pt (AA/AM/AI)	160.40
Pt (PP) max	184.50
Pt (PP) min	136.30
Taux de TVA	Aucun taux
Chapitre	<b>11.01</b>
Prise en charge	AA/AM/AI

#### 4.8060 Analyse de place

Validité	01.01.25 - 31.12.99
Pt (AA/AM/AI)	146.40
Pt (PP) max	168.40
Pt (PP) min	124.40
Taux de TVA	Aucun taux
Chapitre	<b>11.01</b>
Prise en charge	AA/AM/AI

#### 4.8070 Set-up diagnostique

Validité	01.01.25 - 31.12.99
Pt (AA/AM/AI)	209.20
Pt (PP) max	240.60
Pt (PP) min	177.80
Taux de TVA	Aucun taux
Chapitre	11.01
Prise en charge	AA/AM/AI

- Prise d'empreinte incluse
- Prestations du laboratoire de technique dentaire facturées à part

#### 4.8080 Relevé de la téléradiographie

Validité	01.01.25 - 31.12.99
Pt (AA/AM/AI)	156.90
Pt (PP) max	180.40
Pt (PP) min	133.40
Taux de TVA	Aucun taux
Chapitre	11.01
Prise en charge	AA/AM/AI

- Mesure des angles ou analyse de la téléradiographie assistée par ordinateur incluses
- Position à appliquer pour les demandes AI

Prestation 4.8080 non cumulable avec

- Prestation 4.8090 «Set-up céphalométrique, superposition»

#### 4.8090 Set-up céphalométrique, superposition

Validité	01.01.25 - 31.12.99
Pt (AA/AM/AI)	216.20
Pt (PP) max	248.60
Pt (PP) min	183.80
Taux de TVA	Aucun taux
Chapitre	11.01
Prise en charge	AA/AM/AI

Prestation 4.8090 non cumulable avec

- Prestation 4.8080 «Relevé de la téléradiographie»

#### 4.8100 Planification des appareils amovibles et fixes

Validité	01.01.25 - 31.12.99
Pt (AA/AM/AI)	125.50
Pt (PP) max	144.30
Pt (PP) min	106.70
Taux de TVA	Aucun taux
Chapitre	11.01
Prise en charge	AA/AM/AI

Cette position ne peut être facturée qu'une fois par type d'appareil

#### 4.8110 Instruction du patient/des parents

Validité	01.01.25 - 31.12.99
Pt (AA/AM/AI)	59.30
Pt (PP) max	68.20
Pt (PP) min	50.40
Taux de TVA	Aucun taux
Chapitre	11.01
Prise en charge	AA/AM/AI

- Cette position ne peut être facturée qu'une fois par appareil
- Exception: les modifications importantes d'un appareil qui rendent une nouvelle instruction indispensable
- Non valable pour les élastiques

### Chapitre 11.02: Appareils amovibles

#### 4.8150 Plaque munie de vis et d'éléments activables

Validité	01.01.25 - 31.12.99
Pt (AA/AM/AI)	275.40
Pt (PP) max	316.70
Pt (PP) min	234.10
Taux de TVA	Aucun taux
Chapitre	11.02
Prise en charge	AA/AM/AI

Prestations du laboratoire de technique dentaire facturées à part

#### 4.8160 Plaque de contention

Validité	01.01.25 - 31.12.99
Pt (AA/AM/AI)	261.50
Pt (PP) max	300.70
Pt (PP) min	222.30
Taux de TVA	Aucun taux
Chapitre	11.02
Prise en charge	AA/AM/AI

Prestations du laboratoire de technique dentaire facturées à part

#### 4.8170 Appareil bimaxillaire

Validité	01.01.25 - 31.12.99
Pt (AA/AM/AI)	460.20
Pt (PP) max	529.20
Pt (PP) min	391.20
Taux de TVA	Aucun taux
Chapitre	<b>11.02</b>
Prise en charge	AA/AM/AI

Activateurs de type Fränkel, Bionator, Herbst amovible et similaires

- Meulage inclus
- Prestations du laboratoire de technique dentaire facturées à part

#### 4.8180 Gouttière de surélévation occlusale

Validité	01.01.25 - 31.12.99
Pt (AA/AM/AI)	275.40
Pt (PP) max	316.70
Pt (PP) min	234.10
Taux de TVA	Aucun taux
Chapitre	<b>11.02</b>
Prise en charge	AA/AM/AI

Prestations du laboratoire de technique dentaire facturées à part

#### 4.8190 Positionneur confectionné sur mesure

Validité	01.01.25 - 31.12.99
Pt (PP) max	252.70
Pt (PP) min	186.70
Taux de TVA	Aucun taux
Chapitre	<b>11.02</b>
Prise en charge	

- Pas remboursé Par les assureurs AA/AM/AI
- Prestations du laboratoire de technique dentaire facturées à part

#### 4.8200 Traitement d'alignement (aligner), cas simple

Validité	01.01.25 - 31.12.99
Pt (AA/AM/AI)	146.40
Pt (PP) max	168.40
Pt (PP) min	124.40
Taux de TVA	Aucun taux
Chapitre	<b>11.02</b>
Prise en charge	AA/AM/AI

- Prise d'empreinte individuelle et remise de la première paire de gouttières incluses
- Suivi au moyen de la position **4.8570**
- Ne peut être facturée qu'après concertation avec les assureurs AA/AM/AI
- Prestations du laboratoire de technique dentaire facturées à part

**4.8210 Plan incliné, direct**

Validité	01.01.25 - 31.12.99
Pt (AA/AM/AI)	198.70
Pt (PP) max	228.50
Pt (PP) min	168.90
Taux de TVA	Aucun taux
Chapitre	<b>11.02</b>
Prise en charge	AA/AM/AI

**4.8230 Fronde occipito-mentonnière préfabriquée**

Validité	01.01.25 - 31.12.99
Pt (AA/AM/AI)	97.60
Pt (PP) max	112.20
Pt (PP) min	83.00
Taux de TVA	Aucun taux
Chapitre	<b>11.02</b>
Prise en charge	AA/AM/AI

Matériel facturé à part: CHF 51.40 (TVA incluse)

**4.8230.M Matériel pour 4.8230**

Validité	01.01.25 - 31.12.99
Pt (AA/AM/AI)	51.40 CHF
Pt (PP)	51.40 CHF
Taux de TVA	Taux normal
Chapitre	<b>11.02</b>
Prise en charge	AA/AM/AI

**4.8240 Dispositifs de traction extraorale (headgear)**

Validité	01.01.25 - 31.12.99
Pt (AA/AM/AI)	142.90
Pt (PP) max	164.30
Pt (PP) min	121.50
Taux de TVA	Aucun taux
Chapitre	<b>11.02</b>
Prise en charge	AA/AM/AI

- Bagues facturées au moyen de la position **4.8330**
- Matériel facturé à part: CHF 36.60 (TVA incluse)

**4.8240.M Matériel pour 4.8240**

Validité	01.01.25 - 31.12.99
Pt (AA/AM/AI)	36.60 CHF
Pt (PP)	36.60 CHF
Taux de TVA	Taux normal
Chapitre	<b>11.02</b>
Prise en charge	AA/AM/AI

#### 4.8250 Dispositif de guidage de la croissance (growth guide appliance)

Validité	01.01.25 - 31.12.99
Pt (AA/AM/AI)	313.80
Pt (PP) max	360.90
Pt (PP) min	266.70
Taux de TVA	Aucun taux
Chapitre	<b>11.02</b>
Prise en charge	AA/AM/AI

- Bagues facturées au moyen de la position **4.8330**
- Matériel facturé à part: CHF 127.00 (TVA incluse)

#### 4.8250.M Matériel pour 4.8250

Validité	01.01.25 - 31.12.99
Pt (AA/AM/AI)	127.00 CHF
Pt (PP)	127.00 CHF
Taux de TVA	Taux normal
Chapitre	<b>11.02</b>
Prise en charge	AA/AM/AI

#### 4.8260 Dispositif de traction extraorale inversée (reverse headgear, p. ex. Delaire)

Validité	01.01.25 - 31.12.99
Pt (AA/AM/AI)	156.90
Pt (PP) max	180.40
Pt (PP) min	133.40
Taux de TVA	Aucun taux
Chapitre	<b>11.02</b>
Prise en charge	AA/AM/AI

Matériel facturé à part: CHF 233.00 (TVA incluse)

#### 4.8260.M Matériel pour 4.8260

Validité	01.01.25 - 31.12.99
Pt (AA/AM/AI)	233.00 CHF
Pt (PP)	233.00 CHF
Taux de TVA	Taux normal
Chapitre	<b>11.02</b>
Prise en charge	AA/AM/AI

## Chapitre 11.03: Appareils fixes

### 4.8300 Ligature en laiton ou séparateur de désimpaction de dents enclavées, par espace interdentaire

Validité	01.01.25 - 31.12.99
Pt (AA/AM/AI)	20.90
Pt (PP) max	24.00
Pt (PP) min	17.80
Taux de TVA	Aucun taux
Chapitre	<b>11.03</b>
Prise en charge	AA/AM/AI

- Ablation incluse
- Ne peut être facturée préalablement à la position **4.8330**

### 4.8320 Fixation d'un élément auxiliaire sur bague ou arc

Validité	01.01.25 - 31.12.99
Pt (AA/AM/AI)	29.60
Pt (PP) max	34.00
Pt (PP) min	25.20
Taux de TVA	Aucun taux
Chapitre	<b>11.03</b>
Prise en charge	AA/AM/AI

- Matériel inclus
- Plusieurs crochets par arc = 1 élément auxiliaire

### 4.8330 Ajustage et scellement d'une bague

Validité	01.01.25 - 31.12.99
Pt (AA/AM/AI)	122.00
Pt (PP) max	140.30
Pt (PP) min	103.70
Taux de TVA	Aucun taux
Chapitre	<b>11.03</b>
Prise en charge	AA/AM/AI

- Nettoyage et séparation inclus
- Matériel facturé à part: CHF 20.95 (TVA incluse)

### 4.8330.M Matériel pour 4.8330

Validité	01.01.25 - 31.12.99
Pt (AA/AM/AI)	20.95 CHF
Pt (PP)	20.95 CHF
Taux de TVA	Taux normal
Chapitre	<b>11.03</b>
Prise en charge	AA/AM/AI

**4.8340 Collage direct ou indirect d'un bracket ou d'un élément auxiliaire**

Validité	01.01.25 - 31.12.99
Pt (AA/AM/AI)	38.40
Pt (PP) max	44.20
Pt (PP) min	32.60
Taux de TVA	Aucun taux
Chapitre	<b>11.03</b>
Prise en charge	AA/AM/AI

Nettoyage et mordançage inclus

- Matériel facturé à part au prix de CHF 12.95 (TVA incluse)
- Brackets en céramique: les assureurs AA/AM/AI ne les prennent en charge que jusqu'à concurrence du coût des brackets métalliques

**4.8340.M Matériel pour 4.8340**

Validité	01.01.25 - 31.12.99
Pt (AA/AM/AI)	12.95 CHF
Pt (PP)	12.95 CHF
Taux de TVA	Taux normal
Chapitre	<b>11.03</b>
Prise en charge	AA/AM/AI

**4.8350 Arc lingual ou palatin, direct**

Validité	01.01.25 - 31.12.99
Pt (AA/AM/AI)	174.30
Pt (PP) max	200.40
Pt (PP) min	148.20
Taux de TVA	Aucun taux
Chapitre	<b>11.03</b>
Prise en charge	AA/AM/AI

- Matériel facturé à part: CHF 10.20 (TVA incluse)
- Bagues facturées au moyen de la position **4.8330**

**4.8350.M Matériel pour 4.8350**

Validité	01.01.25 - 31.12.99
Pt (AA/AM/AI)	10.20 CHF
Pt (PP)	10.20 CHF
Taux de TVA	Taux normal
Chapitre	<b>11.03</b>
Prise en charge	AA/AM/AI

**4.8360 Arc lingual ou palatin, indirect**

Validité	01.01.25 - 31.12.99
Pt (AA/AM/AI)	289.40
Pt (PP) max	332.80
Pt (PP) min	246.00
Taux de TVA	Aucun taux
Chapitre	<b>11.03</b>
Prise en charge	AA/AM/AI

- Bagues facturées au moyen de la position **4.8330**
- Prestations du laboratoire de technique dentaire facturées à part

**4.8370 Lip bumper**

Validité	01.01.25 - 31.12.99
Pt (AA/AM/AI)	142.90
Pt (PP) max	164.30
Pt (PP) min	121.50
Taux de TVA	Aucun taux
Chapitre	<b>11.03</b>
Prise en charge	AA/AM/AI

- Matériel facturé à part: CHF 14.55 (TVA incluse)
- Bagues facturées au moyen de la position **4.8330**

**4.8370.M Matériel pour 4.8370**

Validité	01.01.25 - 31.12.99
Pt (AA/AM/AI)	14.55 CHF
Pt (PP)	14.55 CHF
Taux de TVA	Taux normal
Chapitre	<b>11.03</b>
Prise en charge	AA/AM/AI

**4.8390 Arc mâchoire supérieure, préfabriqué**

Validité	01.01.25 - 31.12.99
Pt (AA/AM/AI)	136.00
Pt (PP) max	156.40
Pt (PP) min	115.60
Taux de TVA	Aucun taux
Chapitre	<b>11.03</b>
Prise en charge	AA/AM/AI

- Tous matériaux et toutes dimensions

Prestation **4.8390** non cumulable avec

- Prestation **4.8620** «Dépose et pose d'un arc ou d'un segment d'arc mâchoire supérieure»

### 4.8395 Arc mâchoire inférieure, préfabriqué

Validité	01.01.25 - 31.12.99
Pt (AA/AM/AI)	136.00
Pt (PP) max	156.40
Pt (PP) min	115.60
Taux de TVA	Aucun taux
Chapitre	11.03
Prise en charge	AA/AM/AI

- Tous matériaux et toutes dimensions

Prestation 4.8395 non cumulable avec

- Prestation 4.8625 «Dépose et pose d'un arc ou d'un segment d'arc mâchoire inférieure»

### 4.8400 Arc mâchoire supérieure, individualisé, simple

Validité	01.01.25 - 31.12.99
Pt (AA/AM/AI)	156.90
Pt (PP) max	180.40
Pt (PP) min	133.40
Taux de TVA	Aucun taux
Chapitre	11.03
Prise en charge	AA/AM/AI

- Tous matériaux et toutes dimensions
- Comprend le pliage d'arrêts et de niveaux simples

Prestation 4.8400 non cumulable avec

- Prestation 4.8620 «Dépose et pose d'un arc ou d'un segment d'arc mâchoire supérieure»

### 4.8405 Arc mâchoire inférieure, individualisé, simple

Validité	01.01.25 - 31.12.99
Pt (AA/AM/AI)	156.90
Pt (PP) max	180.40
Pt (PP) min	133.40
Taux de TVA	Aucun taux
Chapitre	11.03
Prise en charge	AA/AM/AI

- Tous matériaux et toutes dimensions

Prestation 4.8405 non cumulable avec

- Prestation 4.8625 «Dépose et pose d'un arc ou d'un segment d'arc mâchoire inférieure»

#### 4.8410 Arc mâchoire supérieure, individualisé, complexe

Validité	01.01.25 - 31.12.99
Pt (AA/AM/AI)	219.70
Pt (PP) max	252.70
Pt (PP) min	186.70
Taux de TVA	Aucun taux
Chapitre	11.03
Prise en charge	AA/AM/AI

- Tous matériaux et toutes dimensions
- Valable pour les arcs avec pliages complexes

Prestation 4.8410 non cumulable avec

- Prestation 4.8620 «Dépose et pose d'un arc ou d'un segment d'arc mâchoire supérieure»

#### 4.8415 Arc mâchoire inférieure, individualisé, complexe

Validité	01.01.25 - 31.12.99
Pt (AA/AM/AI)	219.70
Pt (PP) max	252.70
Pt (PP) min	186.70
Taux de TVA	Aucun taux
Chapitre	11.03
Prise en charge	AA/AM/AI

- Tous matériaux et toutes dimensions
- Valable pour les arcs avec pliages complexes

Prestation 4.8415 non cumulable avec

- Prestation 4.8625 «Dépose et pose d'un arc ou d'un segment d'arc mâchoire inférieure»

#### 4.8420 Arc méthode Burstone mâchoire supérieure

Validité	01.01.25 - 31.12.99
Pt (AA/AM/AI)	338.20
Pt (PP) max	388.90
Pt (PP) min	287.50
Taux de TVA	Aucun taux
Chapitre	11.03
Prise en charge	AA/AM/AI

- Éléments sectionnels ou arc de torsion inclus

Prestation 4.8420 non cumulable avec

- Prestation 4.8620 «Dépose et pose d'un arc ou d'un segment d'arc mâchoire supérieure»

#### 4.8425 Arc méthode Burstone mâchoire inférieure

Validité	01.01.25 - 31.12.99
Pt (AA/AM/AI)	338.20
Pt (PP) max	388.90
Pt (PP) min	287.50
Taux de TVA	Aucun taux
Chapitre	11.03
Prise en charge	AA/AM/AI

- Éléments sectionnels ou arc de torsion inclus

Prestation 4.8425 non cumulable avec

- Prestation 4.8625 «Dépose et pose d'un arc ou d'un segment d'arc mâchoire inférieure»

#### 4.8430 Segment d'arc actif mâchoire supérieure, avec loop

Validité	01.01.25 - 31.12.99
Pt (AA/AM/AI)	139.50
Pt (PP) max	160.40
Pt (PP) min	118.60
Taux de TVA	Aucun taux
Chapitre	11.03
Prise en charge	AA/AM/AI
- Bagues et brackets	facturation au moyen de la position correspondante (4.8330 et 4.8340)

Prestation 4.8430 non cumulable avec

- Prestation 4.8620 «Dépose et pose d'un arc ou d'un segment d'arc mâchoire supérieure»

#### 4.8435 Segment d'arc actif mâchoire inférieure, avec loop

Validité	01.01.25 - 31.12.99
Pt (AA/AM/AI)	139.50
Pt (PP) max	160.40
Pt (PP) min	118.60
Taux de TVA	Aucun taux
Chapitre	11.03
Prise en charge	AA/AM/AI

- Bagues et brackets: facturation au moyen de la position correspondante (4.8330 et 4.8340)

Prestation 4.8435 non cumulable avec

- Prestation 4.8625 «Dépose et pose d'un arc ou d'un segment d'arc mâchoire inférieure»

#### 4.8440 Segment d'arc mâchoire supérieure, sans pliage

Validité	01.01.25 - 31.12.99
Pt (AA/AM/AI)	69.70
Pt (PP) max	80.20
Pt (PP) min	59.20
Taux de TVA	Aucun taux
Chapitre	<b>11.03</b>
Prise en charge	AA/AM/AI

- Bagues facturées au moyen de la position **4.8330**
- Segment d'arc passif

Prestation **4.8440** non cumulable avec

- Prestation **4.8620** «Dépose et pose d'un arc ou d'un segment d'arc mâchoire supérieure»

#### 4.8445 Segment d'arc mâchoire inférieure, sans pliage

Validité	01.01.25 - 31.12.99
Pt (AA/AM/AI)	69.70
Pt (PP) max	80.20
Pt (PP) min	59.20
Taux de TVA	Aucun taux
Chapitre	<b>11.03</b>
Prise en charge	AA/AM/AI

- Bagues facturées au moyen de la position **4.8330**
- Segment d'arc passif

Prestation **4.8445** non cumulable avec

- Prestation **4.8625** «Dépose et pose d'un arc ou d'un segment d'arc mâchoire inférieure»

#### 4.8450 Arc de fermeture d'espaces mâchoire supérieure, avec au moins trois loops

Validité	01.01.25 - 31.12.99
Pt (AA/AM/AI)	324.20
Pt (PP) max	372.80
Pt (PP) min	275.60
Taux de TVA	Aucun taux
Chapitre	<b>11.03</b>
Prise en charge	AA/AM/AI

- En cas d'extraction, cette position en peut être facturée qu'une fois par maxillaire

Prestation **4.8450** non cumulable avec

- Prestation **4.8620** «Dépose et pose d'un arc ou d'un segment d'arc mâchoire supérieure»

## 4.8455 Arc de fermeture d'espaces mâchoire inférieure, avec au moins trois loops

Validité	01.01.25 - 31.12.99
Pt (AA/AM/AI)	324.20
Pt (PP) max	372.80
Pt (PP) min	275.60
Taux de TVA	Aucun taux
Chapitre	11.03
Prise en charge	AA/AM/AI

- En cas d'extraction, cette position en peut être facturée qu'une fois par maxillaire

Prestation 4.8455 non cumulable avec

- Prestation 4.8625 «Dépose et pose d'un arc ou d'un segment d'arc mâchoire inférieure»

## 4.8470 Garde-place mâchoire supérieure

Validité	01.01.25 - 31.12.99
Pt (AA/AM/AI)	111.60
Pt (PP) max	128.30
Pt (PP) min	94.90
Taux de TVA	Aucun taux
Chapitre	11.03
Prise en charge	AA/AM/AI

- Bagues facturées au moyen de la position 4.8330
- Segment d'arc passif
- Prestations du laboratoire de technique dentaire facturées à part

Prestation 4.8470 non cumulable avec

- Prestation 4.8620 «Dépose et pose d'un arc ou d'un segment d'arc mâchoire supérieure»

## 4.8475 Garde-place mâchoire inférieure

Validité	01.01.25 - 31.12.99
Pt (AA/AM/AI)	111.60
Pt (PP) max	128.30
Pt (PP) min	94.90
Taux de TVA	Aucun taux
Chapitre	11.03
Prise en charge	AA/AM/AI

- Bagues facturées au moyen de la position 4.8330
- Segment d'arc passif
- Prestations du laboratoire de technique dentaire facturées à part

Prestation 4.8475 non cumulable avec

- Prestation 4.8625 «Dépose et pose d'un arc ou d'un segment d'arc mâchoire inférieure»

**4.8480 Contention en fil métallique, collée, direct**

Validité	01.01.25 - 31.12.99
Pt (AA/AM/AI)	146.40
Pt (PP) max	168.40
Pt (PP) min	124.40
Taux de TVA	Aucun taux
Chapitre	<b>11.03</b>
Prise en charge	AA/AM/AI

- Point de collage exclu. Le chiffre tarifaire **4.8720** peut être facturé en sus.
- Attelle en cas d'accident voir chapitre **05.07** Attelles

**4.8490 Contention en fil métallique, collée, indirect**

Validité	01.01.25 - 31.12.99
Pt (AA/AM/AI)	205.70
Pt (PP) max	236.60
Pt (PP) min	174.80
Taux de TVA	Aucun taux
Chapitre	<b>11.03</b>
Prise en charge	AA/AM/AI

- Point de collage exclu. Le chiffre tarifaire **4.8720** peut être facturé en sus.
- Prise d'empreintes incluse
- Prestations du laboratoire de technique dentaire facturées à part

**4.8500 Spring retainer**

Validité	01.01.25 - 31.12.99
Pt (AA/AM/AI)	223.10
Pt (PP) max	256.60
Pt (PP) min	189.60
Taux de TVA	Aucun taux
Chapitre	<b>11.03</b>
Prise en charge	AA/AM/AI

Prestations du laboratoire de technique dentaire facturées à part

**4.8510 Dispositif d'expansion forcée/de distraction**

Validité	01.01.25 - 31.12.99
Pt (AA/AM/AI)	446.30
Pt (PP) max	513.20
Pt (PP) min	379.40
Taux de TVA	Aucun taux
Chapitre	<b>11.03</b>
Prise en charge	AA/AM/AI

- Bagues facturées au moyen de la position **4.8330**
- Prestations du laboratoire de technique dentaire facturées à part

**4.8520 Dispositif d'expansion forcée, collé**

Validité	01.01.25 - 31.12.99
Pt (AA/AM/AI)	285.90
Pt (PP) max	328.80
Pt (PP) min	243.00
Taux de TVA	Aucun taux
Chapitre	<b>11.03</b>
Prise en charge	AA/AM/AI

Prestations du laboratoire de technique dentaire facturées à part

**4.8530 Appareil de Herbst, bimaxillaire, scellé**

Validité	01.01.25 - 31.12.99
Pt (AA/AM/AI)	606.70
Pt (PP) max	697.70
Pt (PP) min	515.70
Taux de TVA	Aucun taux
Chapitre	<b>11.03</b>
Prise en charge	AA/AM/AI

Prestations du laboratoire de technique dentaire facturées à part

**4.8540 Dispositif de correction intermaxillaire fixe, des deux côtés**

Validité	01.01.25 - 31.12.99
Pt (AA/AM/AI)	278.90
Pt (PP) max	320.70
Pt (PP) min	237.10
Taux de TVA	Aucun taux
Chapitre	<b>11.03</b>
Prise en charge	AA/AM/AI

- Matériel facturé à part: CHF 192.60 (TVA incluse) par paire

**4.8540.M Matériel pour 4.8540**

Validité	01.01.25 - 31.12.99
Pt (AA/AM/AI)	192.60 CHF
Pt (PP)	192.60 CHF
Taux de TVA	Taux normal
Chapitre	<b>11.03</b>
Prise en charge	AA/AM/AI

## 4.8550 Traitement d'alignement avec prise d'empreintes de précision et set-up virtuel, par le praticien

Validité	01.01.25 - 31.12.99
Pt (AA/AM/AI)	725.20
Pt (PP) max	834.00
Pt (PP) min	616.40
Taux de TVA	Aucun taux
Chapitre	<b>11.03</b>
Prise en charge	AA/AM/AI

- Prise d'empreintes, enregistrement de l'occlusion et vérification clinique (clin check), prise d'empreintes de précision et première mise en bouche
- Ne peut être facturée qu'une fois par cas et uniquement après concertation avec les assureurs AA/AM/AI
- facturable seulement 1x par cas

Décompte séparé des frais de matériel possible au moyen de la position standard **4.8550.G.n** (chapitre **19**).

## 4.8560 Traitement d'alignement, pose d'attaches

Validité	01.01.25 - 31.12.99
Pt (AA/AM/AI)	38.40
Pt (PP) max	44.20
Pt (PP) min	32.60
Taux de TVA	Aucun taux
Chapitre	<b>11.03</b>
Prise en charge	AA/AM/AI

Ne peut être facturée qu'après concertation avec les assureurs AA/AM/AI

## 4.8570 Traitement d'alignement, séance de contrôle

Validité	01.01.25 - 31.12.99
Pt (AA/AM/AI)	81.90
Pt (PP) max	94.20
Pt (PP) min	69.60
Taux de TVA	Aucun taux
Chapitre	<b>11.03</b>
Prise en charge	AA/AM/AI

- Mise en bouche du dispositif d'alignement incluse
- Ne peut être facturée qu'après concertation avec les assureurs AA/AM/AI

## Chapitre 11.04: Contrôles, modifications, réparations

4.8600 Contrôle orthodontique avec appréciation simple de l'avancement du traitement	
Validité	01.01.25 - 31.12.99
Pt (AA/AM/AI)	48.80
Pt (PP) max	56.10
Pt (PP) min	41.50
Taux de TVA	Aucun taux
Chapitre	<b>11.04</b>
Prise en charge	AA/AM/AI
<ul style="list-style-type: none"> <li>Comme les élastiques en criss cross, la mesure de l'espace d'expansion ou les prestations similaires</li> <li>Non facturable pour les traitements fixes selon les positions <b>4.8390</b> à <b>4.8450</b> et <b>4.8620</b> et pour le traitement d'alignement (position <b>4.8570</b>)</li> </ul>	
4.8610 Contrôle orthodontique, travaux de révision	
Validité	01.01.25 - 31.12.99
Pt (AA/AM/AI)	80.20
Pt (PP) max	92.20
Pt (PP) min	68.20
Taux de TVA	Aucun taux
Chapitre	<b>11.04</b>
Prise en charge	AA/AM/AI
<ul style="list-style-type: none"> <li>Remplacement d'une chaîne élastique (p. ex. Alastic), activation de ressorts, de crochets et d'éléments d'ancrage etc.</li> <li>Meulage de dents de lait ou extraction d'une dent de lait mobile et résorbée</li> <li>Cumul possible avec les traitements selon les positions <b>4.8390</b> à <b>4.8455</b> et <b>4.8620</b> / <b>4.8625</b> et la position <b>4.8570</b> uniquement en cas de révision d'un appareil amovible selon le chapitre <b>11.02</b> au cours de la même séance</li> </ul>	

## 4.8620 Dépose et pose d'un arc ou d'un segment d'arc mâchoire supérieure

Validité	01.01.25 - 31.12.99
Pt (AA/AM/AI)	104.60
Pt (PP) max	120.30
Pt (PP) min	88.90
Taux de TVA	Aucun taux
Chapitre	11.04
Prise en charge	AA/AM/AI

Modifications éventuelles incluses

Prestation 4.8620 non cumulable avec

- Prestation 4.8390 «Arc mâchoire supérieure, préfabriqué»
- Prestation 4.8400 «Arc mâchoire supérieure, individualisé, simple»
- Prestation 4.8410 «Arc mâchoire supérieure, individualisé, complexe»
- Prestation 4.8420 «Arc méthode Burstone mâchoire supérieure»
- Prestation 4.8430 «Segment d'arc actif mâchoire supérieure, avec loop»
- Prestation 4.8440 «Segment d'arc mâchoire supérieure, sans pliage»
- Prestation 4.8450 «Arc de fermeture d'espaces mâchoire supérieure, avec au moins trois loops»
- Prestation 4.8470 «Garde-place mâchoire supérieure»
- Prestation 4.8715 «Ablation complète d'un dispositif (toutes les bagues, éléments collés/arc de contention, mini-vis etc., par point de collage/mini-vis; ablation d'une mini-vis); nettoyage inclus»
- Prestation 4.8735 «Ablation complète d'un dispositif (ablation de toutes les bagues ou d'éléments collés/arc de contention etc., par point de collage); sans nettoyage»

## 4.8625 Dépose et pose d'un arc ou d'un segment d'arc mâchoire inférieure

Validité	01.01.25 - 31.12.99
Pt (AA/AM/AI)	104.60
Pt (PP) max	120.30
Pt (PP) min	88.90
Taux de TVA	Aucun taux
Chapitre	11.04
Prise en charge	AA/AM/AI

Modifications éventuelles incluses

Prestation 4.8625 non cumulable avec

- Prestation 4.8395 «Arc mâchoire inférieure, préfabriqué»
- Prestation 4.8405 «Arc mâchoire inférieure, individualisé, simple»
- Prestation 4.8415 «Arc mâchoire inférieure, individualisé, complexe»
- Prestation 4.8425 «Arc méthode Burstone mâchoire inférieure»
- Prestation 4.8435 «Segment d'arc actif mâchoire inférieure, avec loop»
- Prestation 4.8445 «Segment d'arc mâchoire inférieure, sans pliage»
- Prestation 4.8455 «Arc de fermeture d'espaces mâchoire inférieure, avec au moins trois loops»
- Prestation 4.8475 «Garde-place mâchoire inférieure»
- Prestation 4.8715 «Ablation complète d'un dispositif (toutes les bagues, éléments collés/arc de contention, mini-vis etc., par point de collage/mini-vis; ablation d'une mini-vis); nettoyage inclus»
- Prestation 4.8735 «Ablation complète d'un dispositif (ablation de toutes les bagues ou d'éléments collés/arc de contention etc., par point de collage); sans nettoyage»

**4.8630 Réparations et modifications sans prise d'empreinte (comme la mise en place d'un ressort ou d'un élément)**

Validité	01.01.25 - 31.12.99
Pt (AA/AM/AI)	83.70
Pt (PP) max	96.30
Pt (PP) min	71.10
Taux de TVA	Aucun taux
Chapitre	<b>11.04</b>
Prise en charge	AA/AM/AI

- Fabrication incluse
- Prestations du laboratoire de technique dentaire facturées à part

**4.8640 Réparations et modifications avec prise d'empreinte**

Validité	01.01.25 - 31.12.99
Pt (AA/AM/AI)	195.20
Pt (PP) max	224.50
Pt (PP) min	165.90
Taux de TVA	Aucun taux
Chapitre	<b>11.04</b>
Prise en charge	AA/AM/AI

- Lorsque la mise en bouche a lieu lors d'une séance ultérieure, celle-ci est facturée au moyen de la position **4.0240**
- Prestations du laboratoire de technique dentaire facturées à part

**4.8650 Rebasage direct d'un appareil amovible**

Validité	01.01.25 - 31.12.99
Pt (AA/AM/AI)	170.80
Pt (PP) max	196.40
Pt (PP) min	145.20
Taux de TVA	Aucun taux
Chapitre	<b>11.04</b>
Prise en charge	AA/AM/AI

**4.8660 Surélévation occlusale sur un appareil amovible préexistant**

Validité	01.01.25 - 31.12.99
Pt (AA/AM/AI)	198.70
Pt (PP) max	228.50
Pt (PP) min	168.90
Taux de TVA	Aucun taux
Chapitre	<b>11.04</b>
Prise en charge	AA/AM/AI

Meulage inclus

**4.8670 Activation ou modification de l'activation d'un dispositif bimaxillaire, direct**

Validité	01.01.25 - 31.12.99
Pt (AA/AM/AI)	317.30
Pt (PP) max	364.90
Pt (PP) min	269.70
Taux de TVA	Aucun taux
Chapitre	<b>11.04</b>
Prise en charge	AA/AM/AI

**4.8680 Activation ou modification de l'activation d'un dispositif bimaxillaire, indirect**

Validité	01.01.25 - 31.12.99
Pt (AA/AM/AI)	230.10
Pt (PP) max	264.60
Pt (PP) min	195.60
Taux de TVA	Aucun taux
Chapitre	<b>11.04</b>
Prise en charge	AA/AM/AI

Prestations du laboratoire de technique dentaire facturées à part

**4.8690 Rescellement d'une bague existante**

Validité	01.01.25 - 31.12.99
Pt (AA/AM/AI)	87.20
Pt (PP) max	100.30
Pt (PP) min	74.10
Taux de TVA	Aucun taux
Chapitre	<b>11.04</b>
Prise en charge	AA/AM/AI

Nettoyage inclus

**4.8700 Recollage d'un bracket ou d'un élément auxiliaire**

Validité	01.01.25 - 31.12.99
Pt (AA/AM/AI)	83.70
Pt (PP) max	96.30
Pt (PP) min	71.10
Taux de TVA	Aucun taux
Chapitre	<b>11.04</b>
Prise en charge	AA/AM/AI

Nettoyage et mordançage inclus

**4.8710 Ablation d'éléments seuls d'un dispositif (ablation d'une bague ou d'un élément collé/arc de contention, par point de collage; ablation d'une mini-vis); nettoyage inclus**

Validité	01.01.25 - 31.12.99
Pt (AA/AM/AI)	20.90
Pt (PP) max	24.00
Pt (PP) min	17.80
Taux de TVA	Aucun taux
Chapitre	<b>11.04</b>
Prise en charge	AA/AM/AI

- Nettoyage et polissage de la dent par le médecin-dentiste inclus
- Cumulable avec la position **4.8620** et **4.8625**

**4.8715 Ablation complète d'un dispositif (toutes les bagues, éléments collés/arc de contention, mini-vis etc., par point de collage/mini-vis; ablation d'une mini-vis); nettoyage inclus**

Validité	01.01.25 - 31.12.99
Pt (AA/AM/AI)	20.90
Pt (PP) max	24.00
Pt (PP) min	17.80
Taux de TVA	Aucun taux
Chapitre	<b>11.04</b>
Prise en charge	AA/AM/AI

Nettoyage et polissage de la dent par le médecin-dentiste inclus

Prestation **4.8715** non cumulable avec

- Prestation **4.8620** «Dépose et pose d'un arc ou d'un segment d'arc mâchoire supérieure»
- Prestation **4.8625** «Dépose et pose d'un arc ou d'un segment d'arc mâchoire inférieure»

**4.8720 Collage, par point de collage**

Validité	01.01.25 - 31.12.99
Pt (AA/AM/AI)	19.20
Pt (PP) max	22.10
Pt (PP) min	16.30
Taux de TVA	Aucun taux
Chapitre	<b>11.04</b>
Prise en charge	AA/AM/AI

- Mordançage inclus
- Uniquement en association avec les positions **4.2890**, **4.8480** et **4.8490**
- Applicable aux Stops de ciments, par Stop

**4.8730 Ablation d'éléments seuls d'un dispositif (ablation d'une bague ou d'un élément collé/arc de contention, par point de collage) ; sans nettoyage**

Validité	01.01.25 - 31.12.99
Pt (AA/AM/AI)	7.00
Pt (PP) max	8.10
Pt (PP) min	6.00
Taux de TVA	Aucun taux
Chapitre	<b>11.04</b>
Prise en charge	AA/AM/AI

- Elimination des restes de ciment et de résine composite par l'hygiéniste dentaire, prestation facturée au moyen de la position **4.1110**
- Cumulable avec la position **4.8620** et **4.8625**

**4.8735 Ablation complète d'un dispositif (ablation de toutes les bagues ou d'éléments collés/arc de contention etc., par point de collage); sans nettoyage**

Validité	01.01.25 - 31.12.99
Pt (AA/AM/AI)	7.00
Pt (PP) max	8.10
Pt (PP) min	6.00
Taux de TVA	Aucun taux
Chapitre	<b>11.04</b>
Prise en charge	AA/AM/AI

Elimination des restes de ciment et de résine composite par l'hygiéniste dentaire, prestation facturée au moyen de la position **4.1110**

Prestation **4.8735** non cumulable avec

- Prestation **4.8620** «Dépose et pose d'un arc ou d'un segment d'arc mâchoire supérieure»
- Prestation **4.8625** «Dépose et pose d'un arc ou d'un segment d'arc mâchoire inférieure»

## Chapitre 11.05: Traitement orthodontique précoce des fentes labio-maxillo-palatines

Concertation avec un logopédiste voir chapitre **01.07** Concertation entre confrères et expertise

**4.8800 Prise d'empreinte du maxillaire de l'enfant en bas âge**

Validité	01.01.25 - 31.12.99
Pt (AI)	237.10
Pt (PP) max	272.70
Pt (PP) min	201.50
Taux de TVA	Aucun taux
Chapitre	<b>11.05</b>
Prise en charge	AI

Valable pour cas AI:

Ne peut être facturée que lors d'un traitement d'infirmités congénitales reconnues par l'assurance-invalidité, No. 201 (Cheilo-gnatho-palatoschisis (fissure labiale, maxillaire, division palatine)) ou No. 202 (Fissures faciales, médianes, obliques et transverses congénitales).

Prestations du laboratoire de technique dentaire facturées à part

**4.8810 Prise d'empreinte avec porte-empreinte individuel (fente labio-maxillo-palatine)**

Validité	01.01.25 - 31.12.99
Pt (AI)	125.50
Pt (PP) max	144.30
Pt (PP) min	106.70
Taux de TVA	Aucun taux
Chapitre	<b>11.05</b>
Prise en charge	AI

Valable pour cas AI:

Ne peut être facturée que lors d'un traitement d'infirmités congénitales reconnues par l'assurance-invalidité, No. 201 (Cheilo-gnatho-palatoschisis (fissure labiale, maxillaire, division palatine)) ou No. 202 (Fissures faciales, médianes, obliques et transverses congénitales).

Prestations du laboratoire de technique dentaire facturées à part

**4.8820 Plaque rebasée avec résine molle**

Validité	01.01.25 - 31.12.99
Pt (AI)	352.10
Pt (PP) max	404.90
Pt (PP) min	299.30
Taux de TVA	Aucun taux
Chapitre	<b>11.05</b>
Prise en charge	AI

Valable pour cas AI:

Ne peut être facturée que lors d'un traitement d'infirmités congénitales reconnues par l'assurance-invalidité, No. 201 (Cheilo-gnatho-palatoschisis (fissure labiale, maxillaire, division palatine)) ou No. 202 (Fissures faciales, médianes, obliques et transverses congénitales).

Prestations du laboratoire de technique dentaire facturées à part

**4.8830 Travaux de révision effectués sur une plaque**

Validité	01.01.25 - 31.12.99
Pt (AI)	156.90
Pt (PP) max	180.40
Pt (PP) min	133.40
Taux de TVA	Aucun taux
Chapitre	<b>11.05</b>
Prise en charge	AI

Valable pour cas AI:

Ne peut être facturée que lors d'un traitement d'infirmités congénitales reconnues par l'assurance-invalidité, No. 201 (Cheilo-gnatho-palatoschisis (fissure labiale, maxillaire, division palatine)) ou No. 202 (Fissures faciales, médianes, obliques et transverses congénitales).

Petites réparations incluses

**4.8840 Pose d'un bandage extraoral**

Validité	01.01.25 - 31.12.99
Pt (AI)	101.10
Pt (PP) max	116.30
Pt (PP) min	85.90
Taux de TVA	Aucun taux
Chapitre	<b>11.05</b>
Prise en charge	AI

Valable pour cas AI:

Ne peut être facturée que lors d'un traitement d'infirmités congénitales reconnues par l'assurance-invalidité, No. 201 (Cheilo-gnatho-palatoschisis (fissure labiale, maxillaire, division palatine)) ou No. 202 (Fissures faciales, médianes, obliques et transverses congénitales).

**Chapitre 11.06: Désinclusion chirurgicale****4.8900 Désinclusion chirurgicale d'une dent incluse avec élément auxiliaire collé**

Validité	01.01.25 - 31.12.99
Pt (AA/AM/AI)	488.10
Pt (PP) max	561.30
Pt (PP) min	414.90
Taux de TVA	Aucun taux
Chapitre	<b>11.06</b>
Prise en charge	AA/AM/AI

**4.8910 + chaque désinclusion supplémentaire avec élément auxiliaire collé, dans la même ouverture**

Validité	01.01.25 - 31.12.99
Pt (AA/AM/AI)	369.60
Pt (PP) max	425.00
Pt (PP) min	314.20
Code de réf.	<b>nécessaire</b>
Taux de TVA	Aucun taux
Chapitre	<b>11.06</b>
Prise en charge	AA/AM/AI

**Chapitre 11.07: Ancrages osseux****4.8950 Pose d'une mini-vis**

Validité	01.01.25 - 31.12.99
Pt (AA/AM/AI)	87.20
Pt (PP) max	100.30
Pt (PP) min	74.10
Taux de TVA	Aucun taux
Chapitre	<b>11.07</b>
Prise en charge	AA/AM/AI

Matériel facturé à part, avec position cluster (voir chapitre **20**)

#### 4.8960 Pose d'un implant palatin pour ancrage orthodontique

Validité	01.01.25 - 31.12.99
Pt (AA/AM/AI)	401.00
Pt (PP) max	461.20
Pt (PP) min	340.80
Taux de TVA	Aucun taux
Chapitre	<b>11.07</b>
Prise en charge	AA/AM/AI

Décompte séparé des frais de matériel possible au moyen de plusieurs positions standardisées (chapitre 19).

#### 4.8970 Ablation d'un implant palatin

Validité	01.01.25 - 31.12.99
Pt (AA/AM/AI)	289.40
Pt (PP) max	332.80
Pt (PP) min	246.00
Taux de TVA	Aucun taux
Chapitre	<b>11.07</b>
Prise en charge	AA/AM/AI

Démontage d'éléments auxiliaires inclus

## Chapitre 12: Assistance opératoire, usage du bloc opératoire, surveillance post-opératoire

Principes généraux:

- L'indication d'une intervention chirurgicale, d'une assistance opératoire, de l'utilisation d'une salle d'opération ou d'une surveillance postopératoire doit avoir été constatée par le médecin-dentiste traitant (dans l'estimation d'honoraires ou le décompte de prestations).
- Les dispositions tarifaires suivantes s'appliquent exclusivement aux interventions chirurgicales ambulatoires (les traitements stationnaires sont facturés selon le catalogue des forfaits par cas de SwissDRG).
- Le tarif médical régit les exigences en matière d'infrastructures et de qualifications du personnel (voir annexes 1, 2 et 3)

### Chapitre 12.01: Assistance opératoire par des praticiens (médecin ou médecin-dentiste) diplômés

Condition: l'assistant doit être titulaire d'un master en médecine (M Med) ou en médecine dentaire (M Dent Med).

Etablissement du décompte de prestations:

Le médecin-dentiste doit facturer la prestation dentaire principale en indiquant la position tarifaire correspondante. Les positions tarifaires suivantes ne peuvent pas être facturées: 4.2250, 4.2500, 4.3260, 4.3270, 4.3280, 4.3560, 4.3850. La prestation principale facturée sert de base de calcul pour l'indemnisation de l'assistant selon les positions tarifaires 4.9800, 4.9810, 4.9830 et 4.9850.

Les comptes-rendus d'anesthésie et de surveillance postopératoire doivent être annexés spontanément au décompte de prestations.

#### 4.9800 Première assistance opératoire /assistance principale, par 5 minutes

Validité	01.01.25 - 31.12.99
Pt (AA/AM/AI)	18.90
Pt (PP) max	21.70
Pt (PP) min	16.10
Taux de TVA	Aucun taux
Chapitre	12.01
Prise en charge	AA/AM/AI

- Assistance par un médecin/médecin-dentiste diplômé
- Indemnisation par tranche de 5 minutes, par analogie avec la durée incision-suture en minutes, selon le compte-rendu d'anesthésie.

#### 4.9810 Deuxième assistance opératoire /assistance supplémentaire, par 5 minutes

Validité	01.01.25 - 31.12.99
Pt (AA/AM/AI)	11.30
Pt (PP) max	13.00
Pt (PP) min	9.60
Taux de TVA	Aucun taux
Chapitre	12.01
Prise en charge	AA/AM/AI

- Assistance par des médecins/médecins-dentistes diplômés supplémentaires.
- Indemnisation par tranche de 5 minutes, par analogie avec la durée incision-suture en minutes, selon le compte-rendu d'anesthésie.

### Chapitre 12.02: Utilisation d'une salle d'opération et surveillance postopératoire

L'indemnisation couvre l'utilisation des locaux, des instruments, des installations (telles que lit, monitoring etc.) et du linge opératoire ainsi que la stérilisation, les consommables (matériel de suture et de ligature, tampons, gaze, ouate), de même que les frais pour le personnel médical auxiliaire; Cette énumération d'est pas exhaustive.

## 4.9830 Utilisation d'une salle d'opération, par 5 min.

Validité	01.01.25 - 31.12.99
Pt (AA/AM/AI)	11.30
Pt (PP) max	13.00
Pt (PP) min	9.60
Taux de TVA	Aucun taux
Chapitre	<b>12.02</b>
Prise en charge	AA/AM/AI

- a) Il faut indiquer l'adresse de la salle d'opération ainsi que sa classification conformément aux catégories d'unités fonctionnelles du tarif médical (p. ex. OP I, OP II, voir annexe 1).
- b) Indemnise tous les frais imputables au personnel non médical et aux autres charges d'exploitation, de répartition et d'utilisation des installations; modalités selon le tarif médical (voir annexe 2).
- c) Valeur de référence pour la rémunération: la durée incision-suture selon compte-rendu d'anesthésie.
- d) Les prestations d'anesthésie sont rémunérées conformément à la décision CPI No 05051 de 2006 du tarif médical.
- e) Explications relatives à la délimitation entre tarif dentaire et tarif médical, voir décision CPI No 05051 de 2006 du tarif médical.

Prestation **4.9830** non cumulable avec

- Prestation **4.2250** «Rebasage d'une plaque»
- Prestation **4.2500** «Première évaluation et information du patient, par cas»
- Prestation **4.3260** «Planification d'une intervention sur modèles»
- Prestation **4.3270** «Set-up diagnostique»
- Prestation **4.3280** «Prediction planning et/ou simulografie»
- Prestation **4.3560** «Planification d'une intervention sur modèles pour une ancienne fracture»
- Prestation **4.3850** «Remplissage de la cavité de résection, prise d'empreinte et mise en bouche»

## 4.9850 Surveillance postopératoire, par 5 min.

Validité	01.01.25 - 31.12.99
Pt (AA/AM/AI)	11.30
Pt (PP) max	13.00
Pt (PP) min	9.60
Taux de TVA	Aucun taux
Chapitre	<b>12.02</b>
Prise en charge	AA/AM/AI

Prise en charge par le personnel non médical, Intermediate Care

- a) Il faut indiquer le lieu de la surveillance postopératoire.
- b) Indemnisation selon les critères suivants:  
Indemnisation par tranche de 5 minutes; par analogie avec le temps de présence en minutes, selon le compte-rendu de surveillance.
- c) Applicable aux patients dont la surveillance et le monitorage des fonctions vitales sont basés sur une nécessité médicale.
- d) Durée plafonnée à 2 heures (tout dépassement doit être motivé)
- e) Autres dispositions: voir décision CPI No. 05051 de 2006

## Chapitre 15: Prestations groupées Plus

Dans le domaine des assurances sociales AA/AM, certains traitements sont désormais facturés au moyen de prestations groupées complémentaires Plus (LP+). Ces prestations groupées sont constituées des positions tarifaires moyennées d'après un relevé statistique pour les étapes de traitement correspondantes dans le domaine AA/AM. Grâce aux prestations groupées Plus, les positions tarifaires ne sont plus facturées de manière individuelle.

Des prestations individuelles peuvent être facturées en sus, sur présentation d'une justification du travail supplémentaire nécessaire. Les prestations groupées Plus ne sont donc pas des forfaits.

Les prestations groupées Plus sont exclusivement utilisées dans le cadre de l'assurance-accidents (AA) et de l'assurance militaire (AM) et ne s'appliquent pas à l'assurance-invalidité (AI).

### Chapitre 15.01: Prestations générales

#### 4.0000.LP Examen AA/AM

Validité	01.01.25 - 31.12.99
Pt (AA/AM)	194.40
Taux de TVA	Aucun taux
Chapitre	15.01
Prise en charge	AA/AM

- Peut être facturé 1x par sinistre
- Le formulaire dentaire doit être entièrement rempli
- En cas d'urgence ou de rechute, la position tarifaire 4.0020.LP doit être appliquée

Contient:

- Examen
- Test de la vitalité
- Formulaire AA ou AM
- 1 photographie
- 1 radiographie
- Ordonnance, rapport médical
- Information, discussion ou téléphone avec le patient/les parents

Groupe de prestations 4.0000.LP se compose de:

4.0000	«Examen; deuxième avis»
4.0010	«Examen périodique (recall)»
4.0120	«Information, discussion ou téléphone avec le patient/les parents.»
4.0400	«Formulaire AA ou AM »
4.0450	«Ordonnance, rapport médical. Brève attestation à l'attention de l'assurance dentaire complémentaire»
4.0500	«Radiographie intra-orale»
4.0910	«Test de vitalité, d'une à six dents»
4.0920	«Test de vitalité par arcade, sept dents et plus»
4.0970	«Photographie extraorale ou intraorale ou photographie d'un modèle, par prise de vue»

**4.0020.LP Examen restreint en cas d'urgence / rechute AA/AM**

Validité	01.01.25 - 31.12.99
Pt (AA/AM)	99.40
Taux de TVA	Aucun taux
Chapitre	<b>15.01</b>
Prise en charge	AA/AM

## Contient:

- Examen limité à la région de l'accident
- Formulaire AA ou AM, limité à la région de l'accident
- Test de la vitalité
- 1 radiographie

Groupe de prestations **4.0020.LP** se compose de:

<b>4.0020</b>	«Examen restreint »
<b>4.0400</b>	«Formulaire AA ou AM »
<b>4.0500</b>	«Radiographie intra-orale»
<b>4.0910</b>	«Test de vitalité, d'une à six dents»

**4.0040.LP Examen du patient en urgence de 20 à 7 heures AA/AM**

Validité	01.01.25 - 31.12.99
Pt (AA/AM)	82.70
Taux de TVA	Aucun taux
Chapitre	<b>15.01</b>
Prise en charge	AA/AM

- Ajout possible en complément à la position **4.0000.LP** ou **4.0020.LP**Groupe de prestations **4.0040.LP** se compose de:

<b>4.0040</b>	«Examen du patient en urgence de 20 à 7 heures»
---------------	---

Groupe de prestations **4.0040.LP** non cumulable avec

- Groupe de prestations **4.0050.LP** «Examen du patient en urgence le dimanche ou un jour férié AA/AM»

**4.0050.LP Examen du patient en urgence le dimanche ou un jour férié AA/AM**

Validité	01.01.25 - 31.12.99
Pt (AA/AM)	58.30
Taux de TVA	Aucun taux
Chapitre	<b>15.01</b>
Prise en charge	AA/AM

- Sont considérés comme jours fériés ceux en vigueur au domicile du cabinet
- Cette position s'applique le dimanche et les jours fériés, y compris la veille à partir de 17 heures.
- Ajout possible en complément à la position **4.0000.LP** ou **4.0020.LP**

Groupe de prestations **4.0050.LP** se compose de:

**4.0050** «Examen du patient en urgence le dimanche ou un jour férié»

Groupe de prestations **4.0050.LP** non cumulable avec

- Groupe de prestations **4.0040.LP** «Examen du patient en urgence de 20 à 7 heures AA/AM»

**4.0055.LP Documentation finale AA/AM**

Validité	01.01.25 - 31.12.99
Pt (AA/AM)	80.20
Taux de TVA	Aucun taux
Chapitre	<b>15.01</b>
Prise en charge	AA/AM

Contient:

- Contrôle de la plaie ou contrôle ultérieur de dents accidentées
- 1 radiographie
- 1 photographie

Groupe de prestations **4.0055.LP** se compose de:

**4.0500** «Radiographie intra-orale»

**4.0970** «Photographie extraorale ou intraorale ou photographie d'un modèle, par prise de vue»

**4.2900** «Contrôle de la plaie ou contrôle ultérieur de dents accidentées»

## 4.0240.LP Prestations non facturées AA/AM

Validité	01.01.25 - 31.12.99
Pt (AA/AM)	0.00
Taux de TVA	Aucun taux
Chapitre	<b>15.01</b>
Prise en charge	AA/AM

- Note pour le dossier du patient
- Fourniture d'une prestation déjà rémunérée dans le cadre d'un LP

Groupe de prestations **4.0240.LP** se compose de:

**4.0240** «Prestations non facturées»

## Chapitre 15.05: Chirurgie dentaire, chirurgie buccale et implants

Les instruments pour la chirurgie de base et la pose d'implants (clés à cliquet, contre-angles spéciaux, etc.) sont pris en compte dans la tarification et ne peuvent être facturés à part.

Les implants et les éléments auxiliaires conjoints sont remboursés aux prix indiqués par le fabricant.

Dans le présent LP, la position **4.0110** (Information du patient) peut être facturée en supplément en tant que prestation individuelle.

En cas d'indication médicale, une prestation individuelle peut être facturée en complément du LP moyennant une justification écrite.

Les éléments auxiliaires peuvent être facturés à part conformément à la standardisation (chapitre 19).

## 4.2000.LP Intervention chirurgicale simple AA/AM

Validité	01.01.25 - 31.12.99
Pt (AA/AM)	51.90
Taux de TVA	Aucun taux
Chapitre	<b>15.05</b>
Prise en charge	AA/AM

- Sutures, radiographie, anesthésie et le contrôle de la plaie font partie du «Prestations groupées complémentaires chirurgie AA/AM», position **4.2990.LP**, voir ci-dessous, qui peut être facturé 1 fois par séance.
- Facturation par dent ou par région.
- La position **4.0110** «Instruction et information du patient» peut être facturé en sus une fois par cas.

Contient:

- Extraction simple
- Ablation d'un implant non ostéointégré, instable
- Petite excision
- Matériel à usage unique

Groupe de prestations **4.2000.LP** se compose de:

**4.2000** «Extraction simple»

**4.2100** «Petite excision»

**4.2600** «Ablation d'un implant non ostéointégré, instable»

## 4.2010.LP Intervention chirurgicale moyenne AA/AM

Validité	01.01.25 - 31.12.99
Pt (AA/AM)	120.50
Taux de TVA	Aucun taux
Chapitre	<b>15.05</b>
Prise en charge	AA/AM

- Sutures, radiographie, anesthésie et le contrôle de la plaie font partie du «Prestations groupées complémentaires chirurgie AA/AM», position **4.2990.LP**, voir ci-dessous, qui peut être facturé 1 fois par séance.
- Facturation par dent ou par région.
- La position **4.0110** «Instruction et information du patient» peut être facturé en sus une fois par cas.

Contient:

- Extraction complexe
- Extraction avec séparation radiculaire
- Hémisection
- Biopsie
- Excision/correction de freins labiaux, linguaux ou jugaux
- Matériel à usage unique

Groupe de prestations **4.2010.LP** se compose de:

<b>4.2010</b>	«Extraction complexe»
<b>4.2020</b>	«Extraction avec séparation radiculaire»
<b>4.2050</b>	«Hémisection ou amputation radiculaire»
<b>4.2130</b>	«Biopsie»
<b>4.2180</b>	«Excision/correction de freins labiaux, linguaux ou jugaux»

## 4.2030.LP Intervention chirurgicale difficile AA/AM

Validité	01.01.25 - 31.12.99
Pt (AA/AM)	332.00
Taux de TVA	Aucun taux
Chapitre	<b>15.05</b>
Prise en charge	AA/AM

- Sutures, radiographie, anesthésie et le contrôle de la plaie font partie du «Prestations groupées complémentaires chirurgie AA/AM», position 4.2990.LP, voir ci-dessous, qui peut être facturé 1 fois par séance.
- Ce LP ne peut être facturé qu'une seule fois par séance.
- Les dents supplémentaires doivent être décomptées avec le LP «Intervention chirurgicale moyenne», position 4.2010.LP.
- Facturation par dent.
- La position 4.0110 «Instruction et information du patient» peut être facturé en sus une fois par cas.

Contient:

- Extraction avec volet
- Extraction avec volet et séparation radiculaire
- Amputation radiculaire
- Matériel à usage unique

Groupe de prestations 4.2030.LP se compose de:

<b>4.2030</b>	«Extraction avec volet »
<b>4.2040</b>	«Extraction avec volet et séparation radiculaire»
<b>4.2050</b>	«Hémisection ou amputation radiculaire»

## 4.2060.LP Intervention chirurgicale complexe AA/AM

Validité	01.01.25 - 31.12.99
Pt (AA/AM)	393.90
Taux de TVA	Aucun taux
Chapitre	<b>15.05</b>
Prise en charge	AA/AM

- Sutures, radiographie, anesthésie et le contrôle de la plaie font partie du «Prestations groupées complémentaires chirurgie AA/AM», position 4.2990.LP, voir ci-dessous, qui peut être facturé 1 fois par séance.
- Ce LP ne peut être facturé qu'une fois pour une même séance.
- Les dents supplémentaires doivent être décomptées avec le LP «Intervention chirurgicale moyenne AA/AM», position 4.2010.LP.
- Facturation par dent.
- La position 4.0110 «Instruction et information du patient» peut être facturé en sus une fois par cas.

Contient:

- Extraction chirurgicale d'une dent incluse, cas simple
- Extraction chirurgicale d'une dent incluse, cas complexe
- Ablation d'un implant ostéointégré
- Matériel à usage unique

Groupe de prestations 4.2060.LP se compose de:

<b>4.2060</b>	«Extraction chirurgicale d'une dent incluse, cas simple»
<b>4.2070</b>	«Extraction chirurgicale d'une dent incluse, cas complexe»
<b>4.2590</b>	«Ablation d'un implant ostéointégré »

**4.2530.LP Pose d'implant, par cas / planification du traitement AA/AM**

Validité	01.01.25 - 31.12.99
Pt (AA/AM)	1103.00
Taux de TVA	Aucun taux
Chapitre	<b>15.05</b>
Prise en charge	AA/AM

- Sutures, radiographie, anesthésie et le contrôle de la plaie font partie du «Prestations groupées complémentaires chirurgie AA/AM», position **4.2990.LP**, voir ci-dessous, qui peut être facturé 1 fois par séance.
- Une maquette de perçage ne peut être facturée qu'après concertation avec l'assureur.

Contient:

- Planification. Première évaluation et information du patient
- Pose de l'implant
- 2 sutures
- 1radiographie
- 1 photographie
- Examen restreint
- Réouverture
- Anesthésie
- Matériel à usage unique

Groupe de prestations **4.2530.LP** se compose de:

<b>4.0020</b>	«Examen restreint »
<b>4.0500</b>	«Radiographie intra-orale»
<b>4.0650</b>	«Anesthésie par infiltration»
<b>4.0970</b>	«Photographie extraorale ou intraorale ou photographie d'un modèle, par prise de vue»
<b>4.2500</b>	«Première évaluation et information du patient, par cas»
<b>4.2530</b>	«Pose d'implant»
<b>4.2570</b>	«Réouverture»
<b>4.2950</b>	«Sutures, par suture»

**4.2540.LP Chaque implant supplémentaire dans la même planification, au cours de la même séance, par implant AA/AM**

Validité	01.01.25 - 31.12.99
Pt (AA/AM)	481.90
Taux de TVA	Aucun taux
Chapitre	<b>15.05</b>
Prise en charge	AA/AM

Contient:

- Pose de l'implant
- Réouverture

Groupe de prestations **4.2540.LP** se compose de:

<b>4.2540</b>	« + Pose d'implant supplémentaire au cours de la même séance, dans le même lambeau»
<b>4.2570</b>	«Réouverture»

Groupe de prestations **4.2540.LP** non cumulable avec

- Groupe de prestations **4.2990.LP** «+ Prestations groupées complémentaires chirurgie AA/AM»

**4.2550.LP Pose d' implant dans la même planification, au cours d'une séance distincte, par implant AA/AM**

Validité	01.01.25 - 31.12.99
Pt (AA/AM)	865.90
Taux de TVA	Aucun taux
Chapitre	<b>15.05</b>
Prise en charge	AA/AM

- Sutures, radiographie, anesthésie et le contrôle de la plaie font partie du «Prestations groupées complémentaires chirurgie AA/AM», position **4.2990.LP**, voir ci-dessous, qui peut être facturé 1 fois par séance

Contient:

- Pose de l'implant
- 2 sutures
- 1 radiographie
- 1 photographie
- Examen restreint
- Réouverture
- Anesthésie
- Matériel à usage unique

Groupe de prestations **4.2550.LP** se compose de:

<b>4.0020</b>	«Examen restreint »
<b>4.0500</b>	«Radiographie intra-orale»
<b>4.0650</b>	«Anesthésie par infiltration»
<b>4.0970</b>	«Photographie extraorale ou intraorale ou photographie d'un modèle, par prise de vue»
<b>4.2530</b>	«Pose d'implant»
<b>4.2570</b>	«Réouverture»
<b>4.2950</b>	«Sutures, par suture»

## 4.2610.LP Augmentation osseuse avec pose d'implant simultanée AA/AM

Validité	01.01.25 - 31.12.99
Pt (AA/AM)	308.60
Taux de TVA	Aucun taux
Chapitre	<b>15.05</b>
Prise en charge	AA/AM

- Décompte séparé des frais de matériel au moyen de positions standardisées (chapitre 19)
- En cas de prélèvement d'os ou de cartilage pour la transplantation (c.-à-d. en cas de site d'intervention distinct avec incision et prélèvement d'un bloc osseux compact), la position **4.3600** «Prélèvement d'os ou de cartilage pour transplantation» peut être facturée en supplément après concertation avec l'assureur.

Contient:

- Augmentation jusqu'à 2 régions, en cas d'incisions réalisables en même temps
- Pose et fixation d'une membrane
- 1 photographie

Groupe de prestations **4.2610.LP** se compose de:

**4.0970** «Photographie extraorale ou intraorale ou photographie d'un modèle, par prise de vue»

**4.2610** «Augmentation osseuse simultanée à la pose d'un implant»

Groupe de prestations **4.2610.LP** non cumulable avec

- Groupe de prestations **4.2990.LP** «+ Prestations groupées complémentaires chirurgie AA/AM»

## 4.2620.LP Augmentation osseuse en tant qu'intervention distincte AA/AM

Validité	01.01.25 - 31.12.99
Pt (AA/AM)	625.80
Taux de TVA	Aucun taux
Chapitre	<b>15.05</b>
Prise en charge	AA/AM

- Le matériel peut être facturé à part selon les catégorisations (chapitre 19)
- Le matériel de comblement osseux et la membrane peuvent être facturés en supplément
- Sutures, radiographie, anesthésie et le contrôle de la plaie font partie du «Prestations groupées complémentaires chirurgie AA/AM», position **4.2990.LP**, voir ci-dessous, qui peut être facturé 1 fois par séance.
- Après un traitement antérieur selon la position **4.2090** «Socket Preservation/Alveolar Ridge Preservation», seul le LP «Augmentation osseuse simultanée à la avec pose d'implant au cours de la même séance AA/AM», position **4.2610.LP**, peut être facturé.
- En cas de prélèvement d'os ou de cartilage pour la transplantation (c.-à-d. en cas de site d'intervention distinct avec incision et prélèvement d'un bloc osseux compact), la position **4.3600** «Prélèvement d'os ou de cartilage pour transplantation» peut être facturée en supplément après concertation avec l'assureur.

Contient:

- Augmentation en tant qu'intervention indépendante
- Pose et fixation d'une membrane
- 1 photographie
- 2 sutures

Groupe de prestations **4.2620.LP** se compose de:

<b>4.0970</b>	«Photographie extraorale ou intraorale ou photographie d'un modèle, par prise de vue»
<b>4.2620</b>	«Augmentation osseuse en tant qu'intervention distincte»
<b>4.2950</b>	«Sutures, par suture»

## 4.2920.LP Contrôles ultérieurs en cas d'implants AA/AM

Validité	01.01.25 - 31.12.99
Pt (AA/AM)	61.00
Taux de TVA	Aucun taux
Chapitre	<b>15.05</b>
Prise en charge	AA/AM

- Facturation au plus tôt 2 mois après la pose de l'implant (le premier contrôle de la plaie est inclus dans le LP)
- Facturation au maximum 2 fois par cas

Contient:

- Contrôle de la plaie
- 1 radiographie

Groupe de prestations **4.2920.LP** se compose de:

<b>4.0500</b>	«Radiographie intra-orale»
<b>4.2900</b>	«Contrôle de la plaie ou contrôle ultérieur de dents accidentées»

Groupe de prestations **4.2920.LP** non cumulable avec

- Groupe de prestations **4.2990.LP** «+ Prestations groupées complémentaires chirurgie AA/AM»

**4.2990.LP + Prestations groupées complémentaires chirurgie AA/AM**

Validité	01.01.25 - 31.12.99
Pt (AA/AM)	127.20
Code de réf.	nécessaire
Taux de TVA	Aucun taux
Chapitre	15.05
Prise en charge	AA/AM

Contient:

- 1 anesthésie
- 1 radiographie
- 2 sutures
- 1 contrôle de la plaie

Groupe de prestations 4.2990.LP se compose de:

4.0500	«Radiographie intra-orale»
4.0650	«Anesthésie par infiltration»
4.2900	«Contrôle de la plaie ou contrôle ultérieur de dents accidentées»
4.2950	«Sutures, par suture»

Groupe de prestations 4.2990.LP non cumulable avec

- Groupe de prestations 4.2540.LP «Chaque implant supplémentaire dans la même planification, au cours de la même séance, par implant AA/AM»
- Groupe de prestations 4.2610.LP «Augmentation osseuse avec pose d'implant simultanée AA/AM»
- Groupe de prestations 4.2920.LP «Contrôles ultérieurs en cas d'implants AA/AM»

**Chapitre 15.07: Endodontie**

Les instruments à usage unique pour la préparation du canal radiculaire sont inclus. Pour les traitements réalisés en plusieurs séances, le LP doit être facturé à la première séance.

**4.4800.LP Traitement radiculaire d'urgence AA/AM**

Validité	01.01.25 - 31.12.99
Pt (AA/AM)	81.90
Taux de TVA	Aucun taux
Chapitre	15.07
Prise en charge	AA/AM

- Le «Prestations groupées complémentaires traitement radiculaire grand AA/AM», position 4.4991.LP, peut être facturé 1 fois par séance.

Contient:

- Amputation vitale; trépanation en urgence et pansement de la chambre pulaire

-Test de vitalité

Groupe de prestations 4.4800.LP se compose de:

4.0910	«Test de vitalité, d'une à six dents»
4.4020	«Amputation vitale; trépanation en urgence et pansement dans la chambre pulaire»

## 4.4810.LP Traitement radiculaire en 1 séance, avec endométrie, premier canal AA/AM

Validité	01.01.25 - 31.12.99
Pt (AA/AM)	265.00
Taux de TVA	Aucun taux
Chapitre	<b>15.07</b>
Prise en charge	AA/AM

- Le «Prestations groupées complémentaires traitement radiculaire grand AA/AM», position **4.4991.LP**, peut être facturé 1 fois par séance.

Contient:

- Traitement radiculaire en une séance, endométrie incluse, un canal

Groupe de prestations **4.4810.LP** se compose de:

**4.4600** «Traitement radiculaire en une séance, endométrie incluse, un canal »

## 4.4815.LP Traitement radiculaire en 1 séance, avec endométrie, chaque canal supplémentaire AA/AM

Validité	01.01.25 - 31.12.99
Pt (AA/AM)	89.50
Taux de TVA	Aucun taux
Chapitre	<b>15.07</b>
Prise en charge	AA/AM

Le «Prestations groupées complémentaires traitement radiculaire AA/AM» ne peut être facturé

Contient:

- Traitement radiculaire en une séance, endométrie incluse, deux canaux
- Traitement radiculaire en une séance, endométrie incluse, trois canaux
- Traitement radiculaire en une séance, endométrie incluse, par canal supplémentaire

Groupe de prestations **4.4815.LP** se compose de:

**4.4610** «Traitement radiculaire en une séance, deux canaux»

**4.4620** «Traitement radiculaire en une séance, trois canaux»

**4.4630** «+ traitement radiculaire en une séance, par canal supplémentaire»

Groupe de prestations **4.4815.LP** non cumulable avec

- Groupe de prestations **4.4990.LP** «+ Prestations groupées complémentaires traitement radiculaire, petit AA/AM»
- Groupe de prestations **4.4991.LP** «+ Prestations groupées complémentaires traitement radiculaire, grand AA/AM»

**4.4820.LP Traitement radiculaire en 2 séances, avec endométrie, premier canal AA/AM**

Validité	01.01.25 - 31.12.99
Pt (AA/AM)	341.70
Taux de TVA	Aucun taux
Chapitre	<b>15.07</b>
Prise en charge	AA/AM

- Le «Prestations groupées complémentaires traitement radiculaire grand AA/AM», position **4.4991.LP**, peut être facturé 2 fois par séance.

Contient:

- Exirption pulinaire, première préparation du canal et pansement, un canal
- Obturation d'un canal radiculaire avec mesure endométrique existante, un canal

Groupe de prestations **4.4820.LP** se compose de:

**4.4400** «Exirption pulinaire, première préparation du canal et pansement, un canal»

**4.4555** «Obturation d'un canal radiculaire avec mesure endométrique existante, un canal»

**4.4825.LP Traitement radiculaire en 2 séances, avec endométrie, chaque canal supplémentaire AA/AM**

Validité	01.01.25 - 31.12.99
Pt (AA/AM)	53.00
Taux de TVA	Aucun taux
Chapitre	<b>15.07</b>
Prise en charge	AA/AM

Le «Prestations groupées complémentaires traitement radiculaire AA/AM» ne peut être facturé  
Contient:

- Extirpation pulpaire, première préparation du canal et pansement, deux canaux
- Extirpation pulpaire, première préparation du canal et pansement, trois canaux
- Extirpation pulpaire, première préparation du canal et pansement, par canal supplémentaire - Obturation des canaux radiculaires avec mesures endométriques existantes, deux canaux
- Obturation des canaux radiculaires avec mesures endométriques existantes, trois canaux
- Obturation des canaux radiculaires avec mesure endométrique existante, par canal supplémentaire

Groupe de prestations **4.4825.LP** se compose de:

- 4.4410** «Extirpation pulpaire, première préparation des canaux et pansements, deux canaux»
- 4.4420** «Extirpation pulpaire, première préparation des canaux et pansements, trois canaux»
- 4.4430** «+ Extirpation pulpaire, première préparation du canal et pansement, par canal supplémentaire»
- 4.4565** «Obturation des canaux radiculaires avec mesures endométriques existantes, deux canaux»
- 4.4575** «Obturation des canaux radiculaires avec mesures endométriques existantes, trois canaux»
- 4.4580** «+ obturation d'un canal radiculaire, avec nouvelle mesure endométrique, par canal supplémentaire»

Groupe de prestations **4.4825.LP** non cumulable avec

- Groupe de prestations **4.4990.LP** «+ Prestations groupées complémentaires traitement radiculaire, petit AA/AM»
- Groupe de prestations **4.4991.LP** «+ Prestations groupées complémentaires traitement radiculaire, grand AA/AM»

**4.4830.LP Traitement radiculaire en 3 séances, avec endométrie, premier canal AA/AM**

Validité	01.01.25 - 31.12.99
Pt (AA/AM)	456.80
Taux de TVA	Aucun taux
Chapitre	<b>15.07</b>
Prise en charge	AA/AM

- Le «Prestations groupées complémentaires traitement radiculaire grand AA/AM», position **4.4991.LP**, peut être facturé 2 fois
- Le "Prestations groupées complémentaires traitement radiculaire petit AA/AM", position **4.4990.LP**, peut être facturé 1 fois

Contient:

- Exirption pulinaire, première préparation du canal et pansement, un canal
- Préparation d'un canal radiculaire avec mesure endométrique existante, pansement inclus, un canal
- Obturation d'un canal radiculaire avec mesure endométrique existante, un canal

Groupe de prestations **4.4830.LP** se compose de:

- |               |   |
|---------------|---|
| <b>4.4400</b> | «Exirption pulinaire, première préparation du canal et pansement, un canal»                         |
| <b>4.4505</b> | «Préparation d'un canal radiculaire avec mesure endométrique existante, pansement inclus, un canal» |
| <b>4.4555</b> | «Obturation d'un canal radiculaire avec mesure endométrique existante, un canal»                    |

**4.4835.LP Traitement radiculaire en 3 séances, avec endométrie, chaque canal supplémentaire AA/AM**

Validité	01.01.25 - 31.12.99
Pt (AA/AM)	127.20
Taux de TVA	Aucun taux
Chapitre	<b>15.07</b>
Prise en charge	AA/AM

Les «Prestations groupées complémentaires traitement radiculaire AA/AM» ne peut être facturé  
Contient:

- Extirpation pulpaire, première préparation du canal et pansement, deux canaux
- Extirpation pulpaire, première préparation du canal et pansement, trois canaux
- Extirpation pulpaire, première préparation du canal et pansement, par canal supplémentaire
- Préparation des canaux radiculaires avec mesures endométriques existantes, pansements inclus, deux canaux
- Préparation des canaux radiculaires avec mesures endométriques existantes, pansements inclus, trois canaux
- Préparation d'un canal radiculaire avec mesure endométrique existante, pansement inclus, par canal supplémentaire - Obturation des canaux radiculaires avec mesure endométrique existante, deux canaux
- Obturation des canaux radiculaires avec mesures endométriques existantes, trois canaux
- Obturation des canaux radiculaires avec mesure endométrique existante, par canal supplémentaire

Groupe de prestations **4.4835.LP** se compose de:

- 4.4410** «Extirpation pulpaire, première préparation des canaux et pansements, deux canaux»
- 4.4420** «Extirpation pulpaire, première préparation des canaux et pansements, trois canaux»
- 4.4430** «+ Extirpation pulpaire, première préparation du canal et pansement, par canal supplémentaire»
- 4.4515** «Préparation des canaux radiculaires avec mesures endométriques existantes, pansements inclus, deux canaux»
- 4.4525** «Préparation des canaux radiculaires avec mesures endométriques existantes, pansements inclus, trois canaux»
- 4.4535** «+ préparation d'un canal radiculaire avec mesure endométrique existante, pansement inclus, par canal supplémentaire »
- 4.4565** «Obturation des canaux radiculaires avec mesures endométriques existantes, deux canaux»
- 4.4575** «Obturation des canaux radiculaires avec mesures endométriques existantes, trois canaux»
- 4.4585** «+ obturation d'un canal radiculaire avec mesure endométrique existante, par canal supplémentaire»

Groupe de prestations **4.4835.LP** non cumulable avec

- Groupe de prestations **4.4990.LP** «+ Prestations groupées complémentaires traitement radiculaire, petit AA/AM»
- Groupe de prestations **4.4991.LP** «+ Prestations groupées complémentaires traitement radiculaire, grand AA/AM»

**4.4840.LP Traitement radiculaire, pansement supplémentaire, par canal AA/AM**

Validité	01.01.25 - 31.12.99
Pt (AA/AM)	71.50
Taux de TVA	Aucun taux
Chapitre	<b>15.07</b>
Prise en charge	AA/AM

- Le «Prestations groupées complémentaires traitement radiculaire petit AA/AM», position **4.4990.LP**, peut être facturé 1 fois

Contient:

- Préparation d'un canal radiculaire avec mesure endométrique existante, pansement inclus, un canal
- Préparation des canaux radiculaires avec mesures endométriques existantes, pansements inclus, deux canaux
- Préparation des canaux radiculaires avec mesures endométriques existantes, pansements inclus, trois canaux
- Préparation d'un canal radiculaire avec mesures endométriques existantes, pansements inclus, par canal supplémentaire

Groupe de prestations **4.4840.LP** se compose de:

- |               |  |
|---------------|--|
| <b>4.4505</b> | «Préparation d'un canal radiculaire avec mesure endométrique existante, pansement inclus, un canal»                    |
| <b>4.4515</b> | «Préparation des canaux radiculaires avec mesures endométriques existantes, pansements inclus, deux canaux»            |
| <b>4.4525</b> | «Préparation des canaux radiculaires avec mesures endométriques existantes, pansements inclus, trois canaux»           |
| <b>4.4535</b> | «+ préparation d'un canal radiculaire avec mesure endométrique existante, pansement inclus, par canal supplémentaire » |

## 4.4990.LP + Prestations groupées complémentaires traitement radiculaire, petit AA/AM

Validité	01.01.25 - 31.12.99
Pt (AA/AM)	61.10
Code de réf.	nécessaire
Taux de TVA	Aucun taux
Chapitre	15.07
Prise en charge	AA/AM

Contient:

- 1 digue en caoutchouc
- 1 Obturation provisoire (obturation rapide)

Groupe de prestations 4.4990.LP se compose de:

- 4.0940 «Pose d'une digue en caoutchouc, jusqu'à trois dents»  
 4.5000 «Obturation provisoire (obturation rapide)»

Groupe de prestations 4.4990.LP non cumulable avec

- Prestation 4.0940 «Pose d'une digue en caoutchouc, jusqu'à trois dents»
- Groupe de prestations 4.4815.LP «Traitement radiculaire en 1 séance, avec endométrie, chaque canal supplémentaire AA/AM»
- Groupe de prestations 4.4825.LP «Traitement radiculaire en 2 séances, avec endométrie, chaque canal supplémentaire AA/AM»
- Groupe de prestations 4.4835.LP «Traitement radiculaire en 3 séances, avec endométrie, chaque canal supplémentaire AA/AM»

## 4.4991.LP + Prestations groupées complémentaires traitement radiculaire, grand AA/AM

Validité	01.01.25 - 31.12.99
Pt (AA/AM)	118.70
Code de réf.	nécessaire
Taux de TVA	Aucun taux
Chapitre	15.07
Prise en charge	AA/AM

Contient:

- 1 anesthésie
- 1 digue en caoutchouc
- 1 obturation provisoire (obturation rapide)
- 1 radiographie

Groupe de prestations 4.4991.LP se compose de:

- 4.0500 «Radiographie intra-orale»
- 4.0650 «Anesthésie par infiltration»
- 4.0940 «Pose d'une digue en caoutchouc, jusqu'à trois dents»
- 4.5000 «Obturation provisoire (obturation rapide)»

Groupe de prestations 4.4991.LP non cumulable avec

- Prestation 4.0940 «Pose d'une digue en caoutchouc, jusqu'à trois dents»
- Groupe de prestations 4.4815.LP «Traitement radiculaire en 1 séance, avec endométrie, chaque canal supplémentaire AA/AM»
- Groupe de prestations 4.4825.LP «Traitement radiculaire en 2 séances, avec endométrie, chaque canal supplémentaire AA/AM»
- Groupe de prestations 4.4835.LP «Traitement radiculaire en 3 séances, avec endométrie, chaque canal supplémentaire AA/AM»

## Chapitre 15.08: Soins conservateurs

Le choix de la teinte des est incluse dans toutes les prestations de ce chapitre.

**4.5000.LP Obturation provisoire (obturation rapide), par obturation AA/AM**

Validité	01.01.25 - 31.12.99
Pt (AA/AM)	43.10
Taux de TVA	Aucun taux
Chapitre	<b>15.08</b>
Prise en charge	AA/AM

Contient:

- Obturation provisoire (obturation rapide)
- Obturation provisoire, à une face (obturation à long terme)
- Obturation provisoire, à deux faces (obturation à long terme)
- Obturation provisoire, à trois faces (obturation à long terme)

Groupe de prestations **4.5000.LP** se compose de:

- 4.5000** «Obturation provisoire (obturation rapide)»
- 4.5010** «Obturation provisoire, à une face (obturation à long terme)»
- 4.5020** «Obturation provisoire, à deux faces (obturation à long terme)»
- 4.5030** «Obturation provisoire, à trois faces (obturation à long terme)»

Groupe de prestations **4.5000.LP** non cumulable avec

- Groupe de prestations **4.5990.LP** «+ Prestations groupées complémentaires obturation en composite, par séance AA/AM»

## 4.5350.LP Obturation en composite, petite AA/AM

Validité	01.01.25 - 31.12.99
Pt (AA/AM)	156.80
Taux de TVA	Aucun taux
Chapitre	15.08
Prise en charge	AA/AM

- En cas de 2 reconstitutions d'angle sur la même dent le LP «Obturation composite, petit UV/MV» est facturée 2 fois.
- Le «Prestations groupées complémentaires obturation en composite, par séance AA/AM», position 4.5990.LP, peut être facturé 1 fois par séance.

Contient:

- Obturation en composite, à une face; + chaque supplémentaire
- Obturation interdentaire en composite, dent antérieure; + chaque supplémentaire
- Obturation en composite d'une prémolaire so d'une molaire de lait, a deux faces; + chaque supplémentaire
- Mordançage de l'émail
- Préparation de la dentine

Groupe de prestations 4.5350.LP se compose de:

4.5350	«Obturation en composite, à une face »
4.5360	«+ chaque obturation en composite supplémentaire, à une face, dans le même sextant et durant la même séance»
4.5370	«Obturation interdentaire en composite, dent antérieure»
4.5380	«+ chaque obturation interdentaire en composite d'une dent antérieure supplémentaire, dans le même sextant et durant la même séance»
4.5400	«+ chaque reconstitution en composite d'un angle ou d'un bord incisif supplémentaire, dans le même sextant et durant la même séance»
4.5410	«Obturation en composite d'une prémolaire ou d'une molaire de lait, à deux faces»
4.5420	«+ chaque obturation en composite d'une prémolaire ou d'une molaire de lait supplémentaire, à deux faces, dans le même sextant et durant la même séance»
4.5800	«Mordançage de l'émail et application de l'adhésif»
4.5810	«Préparation de la dentine et application de l'adhésif dentinaire»

**4.5430.LP Obturation en composite, moyenne AA/AM**

Validité	01.01.25 - 31.12.99
Pt (AA/AM)	201.40
Taux de TVA	Aucun taux
Chapitre	<b>15.08</b>
Prise en charge	AA/AM

- En cas de 2 reconstitutions d'angle sur la même dent le LP «Obturation composite, petite UV/MV» est facturée 2 fois.
- Pour une reconstruction > 2/3 de la couronne dentaire, 1 fois le LP «Obturation composite, petite UV/MV» et 1 fois le LP «Obturation composite, moyenne UV/MV» sont facturées.
- Le «Prestations groupées complémentaires obturation en composite, par séance AA/AM», position **4.5990.LP**, peut être facturé 1 fois par séance.

Contient:

- Reconstituton en composite d'un angle ou d'un bord incisif; + chaque supplémentaire
- Obturation en composite d'une molaire, à deux faces; + chaque supplémentaire
- Obturation en composite d'une prémolaire ou d'une molaire à lait, à trois faces; + chaque supplémentaire
- Mordançage de l'émail
- Préparation de la dentine

Groupe de prestations **4.5430.LP** se compose de:

- 4.5390** «Reconstitution en composite d'un angle ou d'un bord incisif»
- 4.5400** «+ chaque reconstitution en composite d'un angle ou d'un bord incisif supplémentaire, dans le même sextant et durant la même séance»
- 4.5430** «Obturation en composite d'une molaire, à deux faces»
- 4.5440** «+ chaque obturation en composite d'une molaire supplémentaire, à deux faces; durant la même séance et le même sextant »
- 4.5450** «Obturation en composite d'une prémolaire ou d'une molaire de lait, à trois faces»
- 4.5460** «+ chaque obturation en composite d'une prémolaire ou d'une molaire de lait supplémentaire, à trois faces, dans le même sextant et durant la même séance»
- 4.5800** «Mordançage de l'émail et application de l'adhésif»
- 4.5810** «Préparation de la dentine et application de l'adhésif dentinaire»

## 4.5470.LP Obturation en composite, grande AA/AM

Validité	01.01.25 - 31.12.99
Pt (AA/AM)	292.00
Taux de TVA	Aucun taux
Chapitre	15.08
Prise en charge	AA/AM

- Le «Prestations groupées complémentaires obturation en composite, par séance AA/AM», position 4.5990.LP, peut être facturé 1 fois par séance.
- Tenons ou vis peuvent être facturés en plus

Contient:

- Obturation en composite d'une molaire, à trois faces; + chaque supplémentaire
- Reconstitution en composite de cuspides d'une prémolaire ou d'une molaire de lait; + chaque supplémentaire
- Reconstitution en composite d'une molaire, une ou deux cuspides; + chaque supplémentaire
- Reconstitution en composite d'une molaire, trois ou quatre cuspides; + chaque supplémentaire
- Moignon artificiel en matériau plastique
- Mordançage de l'émail
- Préparation de la dentine

Groupe de prestations 4.5470.LP se compose de:

- 4.5470 «Obturation en composite d'une molaire, à trois faces»
- 4.5480 «+ chaque obturation en composite d'une molaire supplémentaire, à trois faces, dans le même sextant et durant la même séance »
- 4.5510 «Reconstitution en composite de cuspides d'une prémolaire ou d'une molaire de lait »
- 4.5520 «+ chaque reconstitution en composite de cuspides d'une prémolaire ou d'une molaire de lait supplémentaire, dans le même sextant et durant la même séance»
- 4.5530 «Reconstitution en composite d'une molaire, une ou deux cuspides»
- 4.5540 «+ chaque reconstitution en composite d'une molaire supplémentaire, une ou deux cuspides, dans le même sextant et durant la même séance»
- 4.5550 «Reconstitution en composite d'une molaire, trois ou quatre cuspides»
- 4.5560 «+ chaque reconstitution en composite d'une molaire supplémentaire, trois ou quatre cuspides, dans le même sextant et durant la même séance»
- 4.5800 «Mordançage de l'émail et application de l'adhésif»
- 4.5810 «Préparation de la dentine et application de l'adhésif dentinaire»
- 4.7520 «Moignon artificiel en matériau plastique»

## 4.5990.LP + Prestations groupées complémentaires obturation en composite, par séance AA/AM

Validité	01.01.25 - 31.12.99
Pt (AA/AM)	76.60
Code de réf.	nécessaire
Taux de TVA	Aucun taux
Chapitre	15.08
Prise en charge	AA/AM

Contient:

- Anesthésie
- Digue en caoutchouc

Groupe de prestations 4.5990.LP se compose de:

4.0650	«Anesthésie par infiltration»
4.0940	«Pose d'une digue en caoutchouc, jusqu'à trois dents»
4.0950	«Pose d'une digue en caoutchouc, pour quatre dents ou plus»

Groupe de prestations 4.5990.LP non cumulable avec

- Prestation 4.0940 «Pose d'une digue en caoutchouc, jusqu'à trois dents»
- Groupe de prestations 4.5000.LP «Obturation provisoire (obturation rapide), par obturation AA/AM»

## Chapitre 15.09: Prothèse

### 4.6000.LP Prothèse totale mâchoire supérieure ou inférieure AA/AM

Validité	01.01.25 - 31.12.99
Pt (AA/AM)	1248.10
Taux de TVA	Aucun taux
Chapitre	15.09
Prise en charge	AA/AM

- Planification, entretien avec le patient, empreinte préliminaire, empreinte arcade antagoniste, détermination de la dimension verticale, choix de la teinte et de la forme, montage individuel, essai du bloc incisif, essai du montage, pose, instructions de manipulation et d'hygiène sont inclus
- Prestations du laboratoire dentaire facturées à part

Contient:

- Prothèse totale mâchoire supérieure ou inférieure;
- Prise d'empreinte pour prothèse totale avec porte-empreinte individuel;
- Enregistrement de la relation centrée avec plaque de cire ou pâte;
- Enregistrement avec maquette d'occlusion;
- 1 suivi avec retouche

Groupe de prestations 4.6000.LP se compose de:

4.0760	«Enregistrement avec maquette d'occlusion, par enregistrement»
4.6000	«Prothèse totale, mâchoire supérieure ou inférieure»
4.6300	«Prise d'empreinte pour prothèse totale avec porte-empreinte individuel»
4.6390	«Suivi avec retouche»

## 4.6010.LP Prothèse immédiate AA/AM

Validité	01.01.25 - 31.12.99
Pt (AA/AM)	819.30
Taux de TVA	Aucun taux
Chapitre	<b>15.09</b>
Prise en charge	AA/AM

- Planification, entretien avec le patient, empreinte préliminaire, empreinte arcade antagoniste, détermination de la dimension verticale, choix de la teinte et de la forme, montage individuel, essai du bloc incisif, essai du montage, pose, instructions de manipulation et d'hygiène sont inclus
- Prestations du laboratoire dentaire facturées à part

Contient:

- Prothèse immédiate;
- Enregistrement de la relation centrée avec plaque de cire ou pâte;
- Enregistrement avec maquette d'occlusion;
- Suivi avec retouche

Groupe de prestations **4.6010.LP** se compose de:

<b>4.0750</b>	«Enregistrement de la relation centrée avec plaque de cire ou pâte, par cas»
<b>4.0760</b>	«Enregistrement avec maquette d'occlusion, par enregistrement»
<b>4.6010</b>	«Prothèse immédiate»
<b>4.6300</b>	«Prise d'empreinte pour prothèse totale avec porte-empreinte individuel»
<b>4.6390</b>	«Suivi avec retouche»

## 4.6100.LP Prothèse provisoire en résine AA/AM

Validité	01.01.25 - 31.12.99
Pt (AA/AM)	315.60
Taux de TVA	Aucun taux
Chapitre	<b>15.09</b>
Prise en charge	AA/AM

- Planification, entretien avec le patient, empreinte préliminaire, empreinte arcade antagoniste, choix de la teinte et de la forme, pose, instructions de manipulation et d'hygiène sont inclus
- Crochets et dents inclus; p. ex. Restauration provisoire suite à un accident
- Prestations du laboratoire dentaire facturées à part

Contient:

- Prothèse provisoire en résine; prothèse provisoire en nylon; prothèse en résine avec deux crochets en fil d'acier;
- Enregistrement de la relation centrée avec plaque de cire ou pâte;
- 1 suivi avec retouche

Groupe de prestations **4.6100.LP** se compose de:

<b>4.0750</b>	«Enregistrement de la relation centrée avec plaque de cire ou pâte, par cas»
<b>4.6100</b>	«Prothèse provisoire en résine; prothèse provisoire en nylon; prothèse en résine avec deux crochets en fil d'acier»
<b>4.6390</b>	«Suivi avec retouche»

**4.6110.LP Prothèse en résine avec plus de deux crochets en fil d'acier ou avec crochets coulés AA/AM**

Validité	01.01.25 - 31.12.99
Pt (AA/AM)	781.10
Taux de TVA	Aucun taux
Chapitre	<b>15.09</b>
Prise en charge	AA/AM

- Planification, entretien avec le patient, empreinte préliminaire, empreinte arcade antagoniste, choix de la teinte et de la forme, dimension verticale, crochets fils ou coulés, pose, instructions de manipulation et d'hygiène sont inclus
- Non considéré comme provisoire
- Prestations du laboratoire dentaire facturées à part

## Contient:

- Prothèse en résine avec plus de deux crochets en fil d'acier ou avec crochets coulés
- Enregistrement de la relation centrée avec plaque de cire ou pâte
- Suivi avec retouche

Groupe de prestations **4.6110.LP** se compose de:

- |               |  |
|---------------|--|
| <b>4.0750</b> | «Enregistrement de la relation centrée avec plaque de cire ou pâte, par cas»           |
| <b>4.6110</b> | «Prothèse en résine avec plus de deux crochets en fil d'acier ou avec crochets coulés» |
| <b>4.6310</b> | «Prise d'empreinte pour prothèse partielle avec porte-empreinte individuel»            |
| <b>4.6390</b> | «Suivi avec retouche»  |

## 4.6120.LP Prothèse à châssis coulé ou hybride AA/AM

Validité	01.01.25 - 31.12.99
Pt (AA/AM)	1095.10
Taux de TVA	Aucun taux
Chapitre	15.09
Prise en charge	AA/AM

- Planification, entretien avec le patient, empreinte préliminaire, empreinte arcade antagoniste, choix de la teinte et de la forme, détermination de la dimension verticale, planification du châssis sur le modèle et au parallélogramme, dessin du châssis, meulage, essai du châssis, essai du montage, pose, instructions de manipulation et d'hygiène sont inclus
- Prestations du laboratoire dentaire facturées à part

Contient:

- Prothèse à châssis coulé
- Prothèse hybride
- Prise d'empreinte pour prothèse partielle avec porte-empreinte individuel
- Enregistrement de la relation centrée avec plaque de cire ou pâte
- Enregistrement avec maquette d'occlusion
- 1 suivi avec retouche

Groupe de prestations 4.6120.LP se compose de:

- 4.0750 «Enregistrement de la relation centrée avec plaque de cire ou pâte, par cas»
- 4.0760 «Enregistrement avec maquette d'occlusion, par enregistrement»
- 4.6120 «Prothèse à châssis coulé»
- 4.6150 «Prothèse hybride »
- 4.6310 «Prise d'empreinte pour prothèse partielle avec porte-empreinte individuel»
- 4.6390 «Suivi avec retouche»

## Chapitre 15.10: Couronnes et ponts

Sont inclus: planification du travail, taille/préparation, empreinte, empreinte antagoniste, essai en bouche (de l'armature, du biscuit, après glaçage), scellement définitif (scellement adhésif inclus), scellement de provisoires.

Prises d'empreintes:

Les positions du présent chapitre incluent toutes les empreintes, quels que soient la méthode et le nombre de répétitions, qui ne peuvent être facturées à part. L'empreinte de l'arcade antagoniste et l'empreinte au moyen d'un porte-empreinte individuel sont donc également incluses. Les tenons fournis par le médecin-dentiste doivent également être facturés à part (comme une facture de laboratoire dentaire). Les tenons en oxyde de zirconium et les moignons en céramique ne peuvent être facturés qu'après concertation avec les assureurs.

Les réalisations en céramique ne sont considérées comme économiques et appropriées que si les arcades du patient sont exemptes de caries ou ont été assainies. Les assurances sociales ne prennent en charge les couronnes avec épaulement en céramique que pour les dents 15 à 25 (dents 16 à 26 en l'absence de prémolaires et en cas de fermeture des espaces) et les couronnes tout céramique que pour les dents 13 à 23, uniquement sur des dents avec moignon non métallique.

Lorsque l'indication est univoque, les couronnes en oxyde de zirconium peuvent être prises en charge selon l'AA/l'AM/l'AI uniquement après concertation avec les assureurs

- Les couronnes télescopiques ne sont pas remboursées par les assureurs AA/AM/AI

**4.7060.LP Coiffe à tenon radiculaire et élément d'ancrage implanto-porté AA/AM**

Validité	01.01.25 - 31.12.99
Pt (AA/AM)	488.10
Taux de TVA	Aucun taux
Chapitre	<b>15.10</b>
Prise en charge	AA/AM

- Prestations du laboratoire du laboratoire dentaire facturées à part

Contient:

- Coiffe à tenon radiculaire;
- Élément d'ancrage implanto-porté
- Scellement adhésif

Groupe de prestations **4.7060.LP** se compose de:

- 4.5800** «Mordançage de l'émail et application de l'adhésif»
- 4.5810** «Préparation de la dentine et application de l'adhésif dentinaire»
- 4.7060** «Coiffe à tenon radiculaire »
- 4.7065** «Élément d'ancrage implanto-porté»

Groupe de prestations **4.7060.LP** non cumulable avec

- Groupe de prestations **4.7990.LP** «+ Prestations groupées complémentaires couronne/ pont, par cas AA/AM»

## 4.7070.LP Couronne AA/AM

Validité	01.01.25 - 31.12.99
Pt (AA/AM)	760.90
Taux de TVA	Aucun taux
Chapitre	15.10
Prise en charge	AA/AM

- Le «Prestations groupées complémentaires couronne/pont, par cas AA/AM», position **4.7990.LP**, peut être facturé 1 fois par cas.
- Pour les reconstructions réalisées au fauteuil des dents 15 à 25, le médecin-dentiste peut facturer la caractérisation et le glaçage au moyen des positions 0185.1 ou 0186.1 du «Tarif pour les travaux de technique dentaire». Des prestations laboratoire supplémentaire ne peuvent pas être facturées.
- Prestations du laboratoire du laboratoire dentaire, excepté pour les couronnes CEREC, facturées à part.

Contient:

- Couronne avec épaulement en céramique ou couronne tout céramique
- Couronne
- Couronne sur implant; montage et démontage d'éléments auxiliaires
- Couronne CEREC
- Scellement adhésif

Groupe de prestations **4.7070.LP** se compose de:

<b>4.2580</b>	«Montage et démontage d'éléments auxiliaires»
<b>4.5800</b>	«Mordançage de l'émail et application de l'adhésif»
<b>4.5810</b>	«Préparation de la dentine et application de l'adhésif dentinaire»
<b>4.7070</b>	«Couronne avec épaulement en céramique ou couronne tout céramique»
<b>4.7080</b>	«Couronne»
<b>4.7085</b>	«Couronne sur implant»
<b>4.7090</b>	«Couronne CEREC»

## 4.7100.LP Élément intermédiaire/en extension AA/AM

Validité	01.01.25 - 31.12.99
Pt (AA/AM)	328.80
Taux de TVA	Aucun taux
Chapitre	15.10
Prise en charge	AA/AM

- Prestations du laboratoire du laboratoire dentaire facturées à part

Contient:

- Élément intermédiaire/en extension, sans recouvrement cosmétique
- Élément intermédiaire/en extension, avec recouvrement cosmétique
- Élément intermédiaire/en extension céramo-métallique ou tout céramique

Groupe de prestations 4.7100.LP se compose de:

4.7100	«Élément intermédiaire/en extension, sans recouvrement cosmétique»
4.7110	«Élément intermédiaire/en extension, avec recouvrement cosmétique»
4.7120	«Élément intermédiaire/en extension céramo-métallique ou tout céramique»

Groupe de prestations 4.7100.LP non cumulable avec

- Groupe de prestations 4.7990.LP «+ Prestations groupées complémentaires couronne/pont, par cas AA/AM»

## 4.7140.LP Pont collé, par dent/élément AA/AM

Validité	01.01.25 - 31.12.99
Pt (AA/AM)	385.55
Taux de TVA	Aucun taux
Chapitre	15.10
Prise en charge	AA/AM

- Uniquement après concertation et avec l'accord des assureurs
- Au maximum 2 piliers et 1 élément intermédiaire peuvent être facturés
- Un nouveau scellement n'est remboursée que tout les deux ans.
- Le «Prestations groupées complémentaires couronne/pont, par cas AA/AM», position 4.7990.LP, peut être facturé 1 fois par cas.
- Prestations du laboratoire du laboratoire dentaire facturées à part

Contient:

- Pont collé et pont collé en extension, 1 pilier
- Pont collé et pont collé en extension, chaque pilier supplémentaire
- Anchorage adhésif
- Scellement adhésif

Groupe de prestations 4.7140.LP se compose de:

4.5800	«Mordançage de l'émail et application de l'adhésif»
4.5810	«Préparation de la dentine et application de l'adhésif dentinaire»
4.7140	«Pont collé et pont collé en extension, un pilier»
4.7160	«+ chaque pilier supplémentaire d'un pont collé»
4.7170	«Anchorage collé»

**4.7240.LP Couronne provisoire directe en résine, par dent/élément AA/AM**

Validité	01.01.25 - 31.12.99
Pt (AA/AM)	127.65
Taux de TVA	Aucun taux
Chapitre	<b>15.10</b>
Prise en charge	AA/AM

Contient:

- Couronne provisoire en résine, directe après prise d'empreinte préliminaire;
- Pont provisoire en résine à trois éléments, direct après prise d'empreinte préliminaire
- Chaque élément supplémentaire d'un pont provisoire en résine, direct après prise d'empreinte

Groupe de prestations **4.7240.LP** se compose de:

<b>4.7240</b>	«Couronne provisoire en résine, directe après prise d'empreinte préliminaire»
<b>4.7280</b>	«Pont provisoire en résine à trois éléments, direct après prise d'empreinte préliminaire»
<b>4.7290</b>	« + Chaque élément ou pilier supplémentaire d'un pont provisoire en résine, direct après prise d'empreinte préliminaire»

Groupe de prestations **4.7240.LP** non cumulable avec

- Groupe de prestations **4.7990.LP** «+ Prestations groupées complémentaires couronne/ pont, par cas AA/AM»

**4.7250.LP Provisoire en résine, réalisé au laboratoire, par dent/élément AA/AM**

Validité	01.01.25 - 31.12.99
Pt (AA/AM)	67.40
Taux de TVA	Aucun taux
Chapitre	<b>15.10</b>
Prise en charge	AA/AM

- Prestations du laboratoire du laboratoire dentaire facturées à part.

Contient:

- Couronne provisoire en résine, préfabriquée;
- Couronne provisoire en résine, indirecte
- Pont provisoire en résine, à trois éléments, indirect;
- Chaque élément supplémentaire d'un pont provisoire en résine, indirect

Groupe de prestations **4.7250.LP** se compose de:

<b>4.7230</b>	«Couronne provisoire en résine, préfabriquée»
<b>4.7250</b>	«Couronne provisoire en résine, indirecte»
<b>4.7260</b>	«Pont provisoire en résine, à trois éléments, indirect»
<b>4.7270</b>	« + Chaque élément supplémentaire d'un pont provisoire en résine, indirect»

Groupe de prestations **4.7250.LP** non cumulable avec

- Groupe de prestations **4.7990.LP** «+ Prestations groupées complémentaires couronne/ pont, par cas AA/AM»

**4.7990.LP + Prestations groupées complémentaires couronne/pont, par cas AA/AM**

Validité	01.01.25 - 31.12.99
Pt (AA/AM)	188.50
Code de réf.	nécessaire
Taux de TVA	Aucun taux
Chapitre	15.10
Prise en charge	AA/AM

Contient:

- 3 anesthésies
- 1 choix de la teinte
- 1 enregistrement de la relation centrée

Groupe de prestations **4.7990.LP** se compose de:

4.0650	«Anesthésie par infiltration»
4.0750	«Enregistrement de la relation centrée avec plaque de cire ou pâte, par cas»
4.7700	«Détermination de la teinte»

Groupe de prestations **4.7990.LP** non cumulable avec

- Groupe de prestations **4.7240.LP** «Couronne provisoire directe en résine, par dent/élément AA/AM»
- Groupe de prestations **4.7250.LP** «Provisoire en résine, réalisé au laboratoire, par dent/élément AA/AM»
- Groupe de prestations **4.7060.LP** «Coiffe à tenon radiculaire et élément d'ancrage implanto-porté AA/AM»
- Groupe de prestations **4.7100.LP** «Élément intermédiaire/en extension AA/AM»

## Chapitre 19: Matériel

### Chapitre 19.01: Standardisation du matériel

Le matériel des prestations du chapitre 19 doit être standardisé.

Le format 4xxxx est neutre et doit être appliqué pour la facturation de matériel d'une position tarifaire en question. La lettre n représente le numéro de séquence pour une position tarifaire, utilisé plusieurs fois le même jour. Exemple: chiffre 4.8960 -> 4.8960.A.1 comme première prestation.

Catalogue des standardisations:

La lettre (A-H) se réfère au type de matériel.  
 A = Implant  
 B = Abutment  
 C = Pièces auxiliaires  
 D = Matériel d'augmentation osseuse  
 E = Matériel à usage unique  
 F = Greffe  
 G = Matériel d'alignement  
 H = Matériel divers

#### 4.xxxx.A.n Implant (texte libre)

Validité	01.01.25 - 31.12.99
Pt (AA/AM/AI)	> 0.00 CHF
Pt (PP)	> 0.00 CHF
Taux de TVA	Taux normal
Chapitre	19.01
Prise en charge	AA/AM/AI

Pour l'explication de la standardisation du matériel, voir interprétation au chapitre 19.

#### 4.xxxx.B.n Abutment (texte libre)

Validité	01.01.25 - 31.12.99
Pt (AA/AM/AI)	> 0.00 CHF
Pt (PP)	> 0.00 CHF
Taux de TVA	Taux normal
Chapitre	19.01
Prise en charge	AA/AM/AI

Pour l'explication de la standardisation du matériel, voir interprétation au chapitre 19.

#### 4.xxxx.C.n Eléments auxiliaires (texte libre)

Validité	01.01.25 - 31.12.99
Pt (AA/AM/AI)	> 0.00 CHF
Pt (PP)	> 0.00 CHF
Taux de TVA	Taux normal
Chapitre	19.01
Prise en charge	AA/AM/AI

Pour l'explication de la standardisation du matériel, voir interprétation au chapitre 19.

**4xxxx.D.n Matériel pour augmentation osseuse (texte libre)**

Validité	01.01.25 - 31.12.99
Pt (AA/AM/AI)	> 0.00 CHF
Pt (PP)	> 0.00 CHF
Taux de TVA	Taux normal
Chapitre	19.01
Prise en charge	AA/AM/AI

Pour l'explication de la standardisation du matériel, voir interprétation au chapitre 19.

**4xxxx.E.n Matériel à usage unique (texte libre)**

Validité	01.01.25 - 31.12.99
Pt (AA/AM/AI)	> 0.00 CHF
Pt (PP)	> 0.00 CHF
Taux de TVA	Taux normal
Chapitre	19.01
Prise en charge	AA/AM/AI

Pour l'explication de la standardisation du matériel, voir interprétation au chapitre 19.

**4xxxx.F.n Greffon (texte libre)**

Validité	01.01.25 - 31.12.99
Pt (AA/AM/AI)	> 0.00 CHF
Pt (PP)	> 0.00 CHF
Taux de TVA	Taux normal
Chapitre	19.01
Prise en charge	AA/AM/AI

Pour l'explication de la standardisation du matériel, voir interprétation au chapitre 19.

**4xxxx.G.n Matériel d'alignement (texte libre)**

Validité	01.01.25 - 31.12.99
Pt (AA/AM/AI)	> 0.00 CHF
Pt (PP)	> 0.00 CHF
Taux de TVA	Taux normal
Chapitre	19.01
Prise en charge	AA/AM/AI

Pour l'explication de la standardisation du matériel, voir interprétation au chapitre 19.

**4xxxx.H.n Matériel divers (texte libre)**

Validité	01.01.25 - 31.12.99
Pt (AA/AM/AI)	> 0.00 CHF
Pt (PP)	> 0.00 CHF
Taux de TVA	Taux normal
Chapitre	19.01
Prise en charge	AA/AM/AI

Pour l'explication de la standardisation du matériel, voir interprétation au chapitre 19.

## Chapitre 20: Positions cluster

### Chapitre 20.01: Positions cluster diverses

Le même jour une position cluster ne peut pas être utilisée en plusieurs lignes.

Si une position cluster doit être facturée plusieurs fois le même jour, le nombre doit être augmenté obligatoirement.

Les chiffres neutres yyyy après le préfix peuvent être définis individuellement. Limite de 4 chiffres au maximum.

D.yyyy Médicament (texte libre)	
Validité	01.01.25 - 31.12.99
Pt (AA/AM/AI)	> 0.00 CHF
Pt (PP)	> 0.00 CHF
Taux de TVA	Taux normal
Chapitre	20.01
Prise en charge	AA/AM/AI

Les chiffres neutres yyyy après le préfix D. peuvent être définis individuellement. Limite de 4 chiffres au maximum.

M.yyyy Matériel/Matériel auxiliaire (texte libre)	
Validité	01.01.25 - 31.12.99
Pt (AA/AM/AI)	> 0.00 CHF
Pt (PP)	> 0.00 CHF
Taux de TVA	Taux normal
Chapitre	20.01
Prise en charge	AA/AM/AI

Les chiffres neutres yyyy après le préfix M. peuvent être définis individuellement. Limite de 4 chiffres au maximum.

P.yyyy Articles de prophylaxie (texte libre)	
Validité	01.01.25 - 31.12.99
Pt (AA/AM/AI)	> 0.00 CHF
Pt (PP)	> 0.00 CHF
Taux de TVA	Taux normal
Chapitre	20.01
Prise en charge	AA/AM/AI

Les chiffres neutres yyyy après le préfix P. peuvent être définis individuellement. Limite de 4 chiffres au maximum.